

Séance de la soirée du 1^{er} avril 2008

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente (absente)
 M. JEAN BURTON, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**SUR LE PLAN DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL**

ATELIER 4

L'ACCESSIBILITÉ AU MONT ROYAL ET LES SERVICES OFFERTS

VOLUME 6

Séance tenue le 1^{er} avril 2008, 19 h
Hôtel Hyatt Regency
1255, rue Jeanne-Mance
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	2
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
ANDRÉ PORLIER	21
PIERRE BRISSET	29
GISÈLE MORRISSETTE.....	40
LUC FERRANDEZ.....	47
SID MOSS.....	54
JÉRÔME PELLAND	65
MICHEL BARCELO	72
MARIE-JOSÉE GROULX.....	80
DINU BUMBARU	83
FRÉDÉRIC CORMIER	94
SYLVIE GUILBAULT	100

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

5
Bienvenue à cette consultation sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

10
Mon nom est Louis dériger. Je vais présider la séance de ce soir en remplacement de madame Louise Roy qui a dû s'absenter pour des raisons de santé. Je suis accompagné de monsieur Jean Burton, qui va agir en tant que commissaire. On est tous deux commissaires additionnels à l'Office de consultation publique de Montréal.

15
J'aimerais également présenter les membres de notre équipe. Donc, nous avons à l'arrière de la salle, à l'accueil, monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque, également Lazar Aguiar. Vous avez également madame Anick Pouliot qui s'occupe de la logistique, qui est à l'arrière de la salle. À ma gauche, la table des analystes, donc madame Hélène Bilodeau ainsi que madame Marie-France LeBlanc.

20
Également à l'arrière, vous avez monsieur Luc Doray qui est directeur de l'Office. Donc, toutes les questions que vous avez pour soit le fonctionnement du bureau ou soit d'autres dossiers qui sont en cours, vous pouvez toujours le consulter, discuter avec lui.

25
Également vous avez, à droite, l'équipe de la Ville de Montréal. Donc, tout à l'heure, quand je vous donnerai la parole pour présenter votre projet, je vous laisserai présenter les gens de votre équipe.

30
Donc, comme vous voyez, ce soir, il y a plusieurs personnes. Donc, il y a plusieurs aspects qui vont être discutés, parce que l'atelier thématique qu'on regarde ce soir concerne principalement l'accessibilité et l'accueil. Donc, on va parler de transport, on va parler de sécurité, d'accessibilité comme telle. Donc, tous ces éléments-là vont être abordés durant la soirée.

35
J'en profite pour vous expliquer un peu où on en est avec cette consultation. Donc, vous comprendrez qu'on est à la période de la phase d'information. Donc, il y a deux parties à la consultation, une d'information et l'autre pour l'audition des mémoires. Donc, actuellement, on termine ce soir les séances d'information par cette thématique. Et à partir du 23 avril, il y aura les auditions des mémoires.

40
Je vous demanderais en passant, ceux qui sont intéressés à présenter un mémoire, exprimer vos opinions, de signaler vos intentions à l'Office le plus tôt possible, mais le plus tard le 18 avril. Pour ce qui est des mémoires, on vous demande aussi si vous pouvez nous les transmettre le 18 avril au plus tard pour qu'on puisse en prendre connaissance et qu'on puisse échanger avec vous lors des présentations.

45 J'aimerais aussi également faire une petite annonce. Il va avoir une séance de consultation sur le projet de construction d'un complexe sportif au collège Jean-de-Brébeuf. Alors, la séance d'information est prévue le 9 avril, à 19 h. Ça va être au sous-sol de l'église St.Kevin, 5590, chemin de la Côte-des-Neiges, donc près du métro Côte-des-Neiges.

50 Alors, juste pour vous dire que cette séance d'information s'effectue dans le cadre du projet qu'on regarde à l'étude actuellement, donc le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Et si vous êtes intéressés à avoir plus d'information à ce sujet-là, il y a un dépliant qui vient de paraître. Et demain, je pense l'information va être sur le site Internet de l'Office.

55 Juste avant qu'on débute, pour le fonctionnement de cette soirée, donc c'est une thématique. Donc, on va permettre aux gens de venir exprimer leurs commentaires ou poser des questions. Je vais vous demander de vous inscrire au préalable pour qu'on puisse gérer les interventions.

60 Par contre, j'aimerais préciser que les commentaires qu'on va accepter, ce ne sont pas des prises de position. Donc, vous aurez l'occasion, lors des mémoires, de donner votre opinion sur le projet. C'est plutôt des commentaires pour enrichir la réflexion, pour que tout le monde puisse bénéficier de vos commentaires et de votre expérience, expertise et tout ça.

65 Donc, sans plus tarder je vais demander à la Ville de Montréal, Monsieur Bouchard, de présenter votre équipe et de débiter les présentations.

M. PIERRE BOUCHARD :

70 D'accord. Bonsoir à tous! Mon nom est Pierre Bouchard. Je suis directeur de la direction des grands parcs et de la nature en ville.

75 Ce soir, nous allons aborder trois grands sujets. Donc, le premier sujet va être l'accessibilité et transport. En fait, ce soir, les trois sujets qu'on va aborder couvrent l'ensemble des patrimoines et l'ensemble de l'arrondissement historique et naturel.

80 Donc, le premier sujet va être accessibilité et transport. La présentation va être faite par Jean Bertrand, chef de division à la division du développement des transports à la direction des transports. Il est accompagné de madame Isabelle Morin, conseillère en aménagement.

Le deuxième sujet va porter sur la sécurité sur le mont Royal dans l'arrondissement. Donc, la présentation va être faite par le sergent Antonio Pompa et il va être accompagné

de l'agent Sylvain Brousseau.

85

La troisième présentation va porter sur les services et les activités au niveau du mont Royal. La présentation va être faite par des gens de la direction des grands parcs, dont Johanne Fradette qui est de la direction des grands parcs, et Daniel Chartier à la direction des grands parcs.

90

J'aimerais également souligner la présence ce soir également dans la salle de madame Céline Topp, qui est directrice du Bureau du patrimoine. Elle est accompagnée de plusieurs personnes de sa direction pour pouvoir répondre aux questions; également madame Louise Lapointe, qui est chef de division aux événements publics au service chez nous, qui est ici également pour répondre à des questions beaucoup plus précises; également Gilles Rioux, qui est le responsable du Bureau du Mont-Royal, qui est responsable de l'ensemble du Plan de développement du Mont-Royal.

95

Donc, je cède immédiatement la parole aux gens de transport, qui vont vous faire leur présentation. Merci.

100

Mme ISABELLE MORIN :

Bonsoir à tous. C'est moi qui ai la chance de casser la glace ce soir. Alors ce soir, nous allons vous présenter un ensemble de mesures, de projets et d'interventions non seulement pour améliorer l'accessibilité au mont Royal, mais également pour rendre les parcours internes au parc et pour l'accessibilité au parc conviviaux, sécuritaires et invitants également.

105

Donc, premièrement, nous aborderons les grands constats en matière d'accessibilité; l'intégration de l'ensemble des orientations municipales; les grandes orientations également qui encadrent le plan d'action que nous vous proposons ce soir; et bien sûr les différents projets, les mesures plus spécifiques prévues, et selon trois horizons, donc 2008, tout ce qui est prévu pour 2008, ce qui est prévu en 2009-2010, ainsi que les projets à moyen et à long termes.

110

115

Donc, premièrement au niveau des grands constats, plusieurs problématiques sont rencontrées en termes d'accessibilité. On parle d'accès piétonniers qui sont parfois difficiles, une circulation de transit qui est problématique également. À ce titre, il y a eu une étude, en fait des comptages qui ont été réalisés en 2007 et on démontre vraiment que c'est surtout problématique en direction est, donc la voie Remembrance et Camillien-Houde, et ce, pour les périodes de pointe d'après-midi.

120

Ensuite, on constate également l'urgence de considérer les besoins des piétons et des cyclistes, notamment et surtout en termes de sécurité, que l'offre de stationnement est

125

également à revoir pour vraiment répondre adéquatement aux besoins des usagers, tout en réduisant l'espace dédié à la voiture. Donc, on constate également aussi le besoin de bonifier la desserte en transport en commun dans le secteur.

130 Alors, les mesures proposées ce soir intègrent l'ensemble des orientations municipales. Alors, la Ville a vraiment plusieurs plans, plusieurs politiques et, ce soir, les mesures intègrent ces orientations, notamment les orientations et la vision du Plan évidemment de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, donc qui visent à rendre la montagne accessible et accueillante.

135 Le Plan de transport également qui a été déposé en consultation l'année dernière, au mois de mai dernier, qui a comme vision d'assurer les besoins de mobilité des Montréalais, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et en misant bien sûr sur un usage accru du transport en commun et des transports actifs.

140 On parle également du Plan d'urbanisme, qui a comme objectif de mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain.

145 Et finalement, le premier Plan stratégique de développement durable de l'administration, qui vise l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

150 Alors, je vous présente maintenant les grandes orientations qui encadrent les futures actions que je vous présenterai sous peu. On les présente par modes, donc tout ce qui est transport en commun, transport actif, etc.

155 Pour ce qui est du transport en commun, on vise vraiment de privilégier le transport en commun comme moyen d'accès au parc du mont Royal. Au niveau du transport actif, on vise de consolider le réseau cyclable, d'améliorer les accès piétonniers et de raccorder le réseau de circulation interne au parc à celui existant et par le biais d'un chemin de ceinture.

160 Maintenant au niveau du réseau routier, du stationnement et de la sécurité, on vise vraiment la réduction de la prédominance de l'usage de l'automobile sur la montagne, et bien sûr en bonifiant la desserte en transport en commun et en réduisant également les espaces de stationnement.

165 Ensuite, on a comme objectif de réduire la circulation de transit et d'améliorer les conditions de déplacement. Quand je parle «conditions de déplacement», c'est bien sûr et surtout la réduction de la vitesse et bien sûr de la sécurité. Donc, finalement c'est de prioriser les besoins des piétons et des cyclistes dans les aménagements routiers, besoins qui ont trop longtemps finalement été mis de côté.

170 Alors, je vous présente probablement ce qui vous intéresse le plus ce soir dans ma
présentation, les projets qui sont prévus. Donc, pour 2008, commençons d'abord par ce
qu'on propose en termes de transport actif.

175 Si on regarde vraiment au nord de la carte, donc on voit le développement du réseau
cyclable qui passe globalement par les axes de l'avenue du Parc, de la Côte-Sainte-
Catherine, de l'avenue Vincent d'Indy et du boulevard Édouard-Montpetit.

Ensuite, on parle de la réalisation des tronçons 2 et 3 du chemin de ceinture, donc
qui suit grosso modo l'axe du chemin de la Côte-des-Neiges et qui se relie évidemment au
réseau cyclable.

180 En termes toujours de transport actif, on prévoit également, toujours en 2008, le
réaménagement de l'accès piétonnier Peel, tout en considérant également les besoins des
cyclistes en y installant des supports à vélo.

185 Ensuite, au niveau du transport commun. Donc, on peut voir le pointillé bleu sur la
carte, donc au niveau des axes Remembrance et Camillien-Houde. Donc, on parle de la
bonification de la plage horaire de la ligne 11. Actuellement, la ligne 11 dessert autant la fin
de semaine que la semaine, offre un service jusqu'à 21 h 10, si je ne m'abuse. Et ce qu'on
propose ici, dans notre plan d'action, c'est de poursuivre finalement le service de la ligne 11
jusqu'à la fermeture du parc, donc jusqu'à minuit.

190 Ensuite, c'est clair qu'il y aura, dès 2008, la révision de l'offre de stationnement
également, donc une révision globale pour, comme je disais tout à l'heure, vraiment prendre
en considération les besoins des usagers, mais également non pas que les usagers de
l'automobile, mais également les cyclistes, etc., donc une révision vraiment globale de l'offre
195 de stationnement.

200 Finalement pour 2008, ce que le plan propose, c'est la sécurisation de l'étagement
Côte-des-Neiges/Remembrance. Les mesures de sécurisation sont vraiment des réparations
mineures. On a comme objectif de commencer ces travaux à l'automne 2008. Et vous allez
voir plus loin que ça s'inscrit dans un projet beaucoup plus large, qui est vraiment le
démantèlement de l'échangeur pour la construction d'une intersection à niveau. Donc, ce
serait une première étape pour nous donner un petit peu de temps pour pouvoir finaliser les
différents concepts. On va le voir plus loin.

205 Alors, je crois que ça fait le tour pour les projets 2008.

Rapidement pour 2009, si on prend toujours pour les transports actifs en premier,
donc il y a la réalisation des tronçons 4, 5 et 6 du chemin de ceinture. Donc, on voit

210 toujours le tracé en vert et, bien sûr, la réalisation d'un chemin de traverse qui est dans un axe nord-sud vraiment pour traverser le parc.

215 Ensuite, il y a la poursuite du réaménagement des accès piétonniers. On le voit en bas de la carte, au sud, donc vraiment dans l'axe de l'avenue du Parc pour relier le parc Jeanne-Mance au parc du Mont-Royal et également certains accès au niveau de l'axe de l'avenue des Pins.

220 Ensuite, on va prendre pour le transport en commun. Pour 2009-2010, on propose la mise en service d'une navette écologique, qui entraînera la révision de la desserte en transport en commun globalement dans le secteur. À noter que cette navette écologique sera munie d'un support à vélo de façon, encore là, à répondre aux besoins des usagers du parc. Ça fait le tour au niveau de transport en commun.

225 Si on regarde maintenant deux projets importants également 2009-2010, en rouge, premièrement parlons à droite de la carte en rouge, donc au niveau Camillien-Houde, un projet de sécurisation de la voie, c'est-à-dire quand on parle de sécurisation, on parle notamment du réaménagement de la chaussée vraiment pour canaliser et ralentir la circulation.

230 Alors, il y a des grands problèmes de circulation. Plusieurs personnes circulent à vitesse élevée. Alors, ce qu'on veut, ce n'est pas élargir la voie; au contraire, c'est de ramener pour vraiment canaliser la circulation, et cette mesure passera par du marquage, de la signalisation et l'installation de différents obstacles physiques pour réduire la vitesse.

235 Parallèlement, parce que c'est un projet quand même qui est en continuité, on parle de la fermeture de la chaussée sud de Remembrance. Donc, si on regarde un petit peu plus loin, on peut voir ici que la fermeture de la chaussée sud passe par le raccordement de la chaussée sud vers la chaussée nord, et que la chaussée nord deviendrait bidirectionnelle pour les usagers vraiment de la montagne, donc les convois funéraires, les véhicules d'urgence, les visiteurs également, tandis que la chaussée sud serait vraiment dédiée au transport actif, donc pour les piétons ainsi que pour les vélos.

245 Si je reviens, alors on voit qu'il y a une continuité vraiment entre Remembrance et Camillien-Houde pour vraiment canaliser, réduire la circulation. Et tout ça doit être fait en continuité d'un axe à l'autre.

250 Finalement, pour les projets à moyen ainsi qu'à long termes, on parle bien sûr de la consolidation du réseau cyclable. Donc, toutes les différentes pistes cyclables, les infrastructures cyclables qui seront mises en place pour relier entre autres les différentes institutions au mont Royal. Alors on parle, d'ailleurs ça a été annoncé dans le Plan de transport, d'ici sept ans de doubler le réseau cyclable. Alors, il y aura beaucoup, beaucoup d'infrastructures cyclables aux alentours du mont Royal pour l'accès.

255 Ensuite, on parle de l'implantation à plus long terme, dans un horizon de cinq à dix ans, d'un réseau de tramway, notamment au niveau des axes Côte-des-Neiges et des axes avenue du Parc qui, bien sûr, seront reliés à la boucle qui est prévue prioritairement au centre-ville.

260 Et finalement, on parle bien sûr du démantèlement de l'étagement Côte-des-Neiges/Remembrance, comme je vous disais tout à l'heure, et de la construction d'un carrefour à niveau. Donc, un projet qui sera vraiment l'occasion d'intégrer les besoins des piétons, ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement, également d'intégrer les infrastructures cyclables et bien sûr une voie réservée au transport en commun.

265 Ce qu'il est important de préciser, c'est que la sécurité sera vraiment la pierre angulaire de ce projet de carrefour à niveau. Alors, le projet de sécurisation dont je vous parlais un petit peu plus tôt permet de gagner quelques années pour vraiment bonifier les concepts d'aménagement à cet effet.

270 Alors, je crois ne rien avoir oublié. Alors, en conclusion, c'est un ensemble de mesures finalement qui visent une meilleure desserte en transport en commun, une plus grande place pour les piétons ainsi que pour des cyclistes, des aménagements cyclistes et piétonniers plus sécuritaires, et bien sûr la réduction de la circulation de transit dans le parc du mont Royal.

275 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci.

280 **Mme ISABELLE MORIN :**

Alors, je ne sais pas si tu as quelque chose à rajouter?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

285 Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

290 Si vous permettez, j'avais oublié de mentionner la présence dans la salle de deux personnes de la STM, qui sont ici pour répondre aux questions éventuelles. Donc, il y a dans la salle monsieur Michel Tremblay qui est chef de division développement des réseaux de la STM. Il est accompagné de François Arsenault, conseil en gestion des réseaux. Donc, ils sont ici présentement dans la salle pour pouvoir répondre aux questions ce soir.

295 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup. Est-ce que vous voulez poursuivre avec...

300 **M. PIERRE BOUCHARD :**

On peut poursuivre avec la sécurité.

M. ANTONIO POMPA :

305 Bonsoir tout le monde! Nous, au Service de police de la Ville de Montréal, nous avons élaboré un plan de sécurité selon quatre volets. Donc, les quatre volets, on parle ici de la communication, la répression, la prévention et la recherche.

310 Et on s'est établis sur trois objectifs spécifiques : premièrement, de trouver des solutions durables pour assurer la sécurité du mont Royal; deuxièmement, d'impliquer davantage les postes de quartiers concernés qui touchent le mont Royal, ainsi que l'unité cavalerie; troisièmement, nous avons identifié trois endroits cibles du mont Royal, c'est-à-dire le parc de la statue Georges-Étienne Cartier, on a aussi ciblé l'observatoire du belvédère et il y a les stationnements de la Maison Smith ainsi que du lac des Castors.

315 On fait souvent référence entre le parc du Mont-Royal et le Central Park dans la Ville de New York. Et en effet, ces deux mêmes parcs ont été conçus par l'architecte paysagiste monsieur Frederick Law Olmsted. Et donc, pour pousser ma recherche un petit peu plus loin, j'ai décidé de communiquer avec le capitaine Pintos du Service de police de la Ville de New York, et monsieur Pintos travaille dans un poste de police, c'est-à-dire le poste de police 22 qui est situé et dessert uniquement le Central Park.

325 Monsieur Pintos a mis des stratégies en place pour tenter de résoudre certaines problématiques dans le Central Park. Entre autres, on a mis un couvre-feu de 1 h à 6 h le matin. Il y a une équipe de policiers qui travaillent soit en uniforme et en civil qui, eux, travaillent diverses problématiques du parc. Il y a des policiers qui patrouillent en tout temps avec les gyrophares allumés. Et dernièrement aussi, ils ont fait installer 27 caméras dans les endroits stratégiques du parc.

330 D'autres recherches, le parc de la Gatineau, qui est situé dans les villes d'Ottawa et Gatineau, on peut faire aussi des similarités avec le parc du mont Royal. Il faut dire aussi que c'est un parc qui a de très grandes superficies, qui est géré par la Commission de la Capitale nationale. Et eux aussi ont mis des mesures en place pour combattre la criminalité dans leur parc.

335 Entre autres, ils ont un service de patrouille et de patrouilleurs bénévoles. Ils ont aussi établi un système où ils remettent des téléphones cellulaires usagers aux utilisateurs

340 du parc comme moyen de sécurité. Ils ont aussi fait des affichages de consignes de sécurité dans des endroits stratégiques. Et ils ont aussi tenu une campagne de sensibilisation, de distribution de sifflets aux utilisateurs de parc comme moyen de sécurité également.

M. SYLVAIN BROUSSEAU :

345 Je vais prendre la relève de monsieur Pompa. Je suis le constable Brousseau. Je vais vous parler de prévention, de réaménagement physique des lieux. C'est des suggestions qu'on a apportées dans notre rapport.

350 On a trois endroits problématiques, comme monsieur Pompa parlait, alors la statue Georges-Étienne Cartier, le belvédère du mont Royal et les stationnements de la Maison Smith et du lac des Castors. À ces endroits-là, on a constaté que les éclairages étaient déficients. Ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait plus d'éclairage, qu'on ajoute des pancartes pour donner les règlements et la réglementation qui a lieu dans ces endroits-là.

355 On parle aussi de barrières de sécurité. Le stationnement du belvédère est fermé de 23 h à 6 h le matin. Il y a une petite affiche qui l'indique, mais on aimerait installer des barrières qui empêcheraient les véhicules de se stationner à cet endroit-là au milieu de la nuit.

360 On parle d'émondage des arbres, mais juste à un endroit, près de la statue. Chaque côté de la statue, vous voyez sur la photo, il y a des petits arbres qui, à l'été, deviennent très fournis. C'est un endroit pour se cacher près de la statue.

365 On parle aussi dans notre volet prévention de faire installer des affiches de sensibilisation dans les stationnements, c'est-à-dire lac des Castors, Maison Smith, pour sensibiliser les gens au danger qu'il y a de laisser des objets traîner dans leur véhicule. C'est un incitatif au vol de, mais au vol dans le véhicule surtout.

370 On en train de vérifier avec les compagnies de téléphones cellulaires pour une zone, ce qu'on appelle une zone morte près de la croix et près des antennes. On s'est rendu compte dans nos recherches que ces zones-là n'étaient pas couvertes par le téléphone cellulaire, c'était difficile d'entrer en communication avec le 911 ou avec n'importe qui. Même nos terminaux de véhicules de police ne communiquent pas entre eux à ces endroits-là. Alors, on fait des recherches actuellement pour essayer de trouver des solutions à ce problème.

375 Visibilité sur le mont Royal. On a toujours la cavalerie qui est là avec huit cavaliers. On a des policiers qui travaillent au MAP, au module d'action par projet. C'est un nouveau service qu'on a au Service de police de la Ville de Montréal. On a des policiers, des cadets en présence en tout temps la journée des tam-tams, c'est-à-dire le dimanche.

380 On a les agents de stationnement qui se sont joints à nous, qui font de la visibilité dans les stationnements, les endroits où les véhicules sont stationnés. C'est une présence de plus sur le mont Royal des employés de la Ville. On a l'unité de circulation qui effectue des opérations de contrôle de vitesse et sur Camillien-Houde, aussi sur l'Avenue du Parc.

385 **M. ANTONIO POMPA :**

En 2007, le SPVM, le Service de police de la Ville de Montréal, a effectué trente-deux arrestations pour des infractions liées aux stupéfiants dans le parc du mont Royal, incluant quatre opérations de concert avec notre section de moralité, alcool, stupéfiants. Et depuis le début de l'année, les policiers du poste de quartier 20 uniquement ont procédé à l'arrestation de quatre individus pour la vente de stupéfiants, particulièrement au parc de la statue Georges-Étienne Cartier.

390
395 Donc, notre objectif, c'est de traiter les problématiques de vente de stupéfiants, particulièrement au parc de la statue Georges-Étienne Cartier, et également d'avoir une présence toujours visible et accrue dans ces endroits-là. Et on va continuer également d'organiser des opérations policières conjointes avec nos agents de validation, d'information du poste de quartier 20, notre module d'action par projet, les policiers de la section moralité, alcool et stupéfiants, et également la section de gangs de rue, et ce, durant toute l'année.

400 Côté volet communication, au Service de police de la Ville de Montréal, on trouve que c'est important que les citoyens peuvent avoir accès à des informations tant comme les bilans et les résultats suite aux opérations policières. Donc, vous pouvez consulter notre site Internet via le microsite du poste de quartier 20, et vous pouvez avoir toutes les informations nécessaires pour avoir les informations concernant les bilans des opérations qui sont survenues et dans l'avenir.

410 Deuxième des choses, il y a un comité de suivi qui sera formé pour assurer la continuité du plan de sécurité avec, entre autres, les autres postes de quartier.

M. SYLVAIN BROUSSEAU :

415 De ce tableau qu'on présente, les informations importantes à retenir, c'est qu'il y a plusieurs postes de quartiers qui sont impliqués dans la protection du mont Royal, pas seulement le poste 20, malgré que la grande partie de la montagne nous appartient, elle est dans notre secteur. Le poste de quartier 38 où il y a le parc Jeanne-Mance, qui est aussi inclus. En fait, les opérations.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le poste 38 a fait quinze opérations l'année passée

420 pour des arrestations. Et eux aussi, ils ont fait la même chose, ils ont indiqué leurs résultats au site Web de leur poste. Le 26 aussi touche avec le parc Jean-Brillant, qui fait partie de l'arrondissement aussi; le poste 24 avec le cimetière du Mont-Royal.

425 La cavalerie qui est toujours présente sur le mont Royal depuis 1906, alors ils sont là pour la visibilité. Mais la cavalerie, leur mandat a été changé en 2006, où ils doivent maintenant non seulement patrouiller le mont Royal mais aussi desservir les services d'ordre. C'est-à-dire la Fête nationale, ces genres de choses là, ils doivent desservir.

430 Ils doivent répondre aux demandes aussi des postes de quartiers. Si un poste de quartier fait une demande pour des chevaux de la cavalerie, ils vont se déplacer sur toute l'île de Montréal. Alors, ça étend leur mandat. Puis en plus, ils font l'émission de constats. Alors, ils font des billets. Ce qui fait que ces gens-là sont occupés. Vous ne les voyez peut-être pas toujours sur le mont Royal, mais ces gens-là travaillent très fort aussi avec nous.

435 Pistes de solution qu'on est arrivés à la fin de notre recherche, ce qu'on peut croire qui pourrait aider à une solution durable pour le mont Royal, on parle de caméras de surveillance. Là, il faut faire attention, toujours en s'assurant que ça respecte bien les droits à la vie privée et aussi la Charte des droits et liberté de la personne.

440 Patrouille bénévole des Amis de la montagne, je sais que c'est un projet qui est toujours en cours. Les Amis de la montagne, des partenaires avec qui on aime travailler.

445 Patrouille vélo corporatif. On essaie de mettre sur pied une patrouille vélo corporatif à l'année à la Ville de Montréal. On aimerait que ces patrouilleurs-là puissent intégrer le mont Royal leur réseau de patrouille.

450 Une distribution de sifflets. Tantôt, on a parlé que dans le parc de la Gatineau qu'il y avait une distribution de sifflets. C'est un projet qu'on pourrait mettre peut-être sur pied. Pour les zones où on n'est pas capable de rejoindre avec le téléphone cellulaire, ce serait un moyen alternatif à être capable de se faire entendre et se faire repérer s'il arrive un cas d'urgence.

455 La patrouille T-3 Motion. C'est un dossier qu'on étudie au Service de police, des véhicules électriques personnels qui pourraient servir aussi à patrouiller les lieux.

Et pour terminer, la patrouille à ski, qui a été présente sur le mont Royal de 1944 à 1961. Je travaille sur un dossier actuellement qui pourrait mettre en place des patrouilleurs à ski sur le mont Royal pour patrouiller et donner une présence policière accrue.

460 On avait mis des questions, mais je crois qu'on va les faire à la fin.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup.

465

M. PIERRE BOUCHARD :

Maintenant, passons au dossier services et activités. La présentation va être faite par Johanne Fradette ainsi que Daniel Chartier.

470

M. DANIEL CHARTIER :

Je vais faire les deux premiers points, les items : secteurs et modes d'accès, points d'entrée et circulation dans le parc du Mont-Royal. Madame Fradette fera les items : sondage auprès de la clientèle, accueil et services, sécurité, actions 2008 et ultérieures.

475

Disons qu'il y a beaucoup d'images, ça va passer vite. Des fois, il y a des petits caractères en bas, vous n'aurez pas le temps de les lire dans bien des cas. Vous irez peut-être les voir sur Internet à un moment donné parce que les PowerPoint se ramassent sur Internet. Donc, vous pourrez les regarder.

480

Le mont Royal, c'est une destination majeure pour la région de Montréal. Il y a des accès qui sont facilement perceptibles dans certains secteurs, alors qu'il y a d'autres secteurs où les accès sont difficilement perceptibles.

485

Quand on regarde le mont Royal, il y a quatre grands secteurs d'accès. À l'est, il y a Jeanne-Mance et Côte Placide, il y a le versant centre-ville, il y a Remembrance, Camillien-Houde. Ces lieux-là ont des modes d'accès qui varient dans l'espace et dans le temps. Si on regarde le centre-ville, c'est à pied; Jeanne-Mance, Côte Placide, c'est à pied et à vélo; Remembrance, en auto; Camillien-Houde, auto, autobus.

490

Les périodes. En hiver, c'est Remembrance. Printemps, été, automne, c'est à peu près égal. Puis on parle d'un montant impressionnant de gens, on atteint les quatre millions si on inclut Jeanne-Mance, Côte Placide, si on inclut Jeanne-Mance. Et il y a un autre secteur qui est utilisé intensivement à des heures et à la saison des autobus touristiques. Quand ils arrivent, il y en a beaucoup.

495

Deuxième aspect, les points d'entrée à la montagne. Ici, c'est la carte qui est dans le Plan de mise en valeur, qui indique la multitude de points autour de la montagne par lesquels on peut entrer sur la montagne, et les différentes stratégies.

500

Les points d'entrée principaux, les très grands points d'entrée, il y a le carrefour Parc/Pins. Ça a été réaménagé récemment de façon à faire sentir la présence de la montagne. Il y a le monument Georges-Étienne Cartier, le bâtiment a été fait pour

505 dramatiser l'accès. Puis les traverses piétonnes ont été refaites. L'escalier Trafalgar a été reconstruit de façon à offrir des points de vue, de façon au point de vue signalétique qu'il y ait une présence dans la ville.

510 Donc, à quelque part, si on regarde depuis quinze ans, il y a une série de points d'accès qui ont été rendus visibles. Il y en a d'autres qui sont encore très discrets ou peu accessibles. Mais il y en a beaucoup qui ont été faits.

515 Je vais montrer aussi les travaux qui ont été faits dans le mont Royal. En rouge sur ce plan-là, on voit le chemin Olmsted et je vais parler aussi du réseau de sentiers. Quand on regarde ici dans le secteur central, il y a une zone plus foncée. Et là, c'est les zones dans lesquelles il y a eu des travaux qui ont été faits. L'essentiel des travaux a été fait dans ces zones-là.

520 Qu'est-ce qui a été fait? Premièrement, le chemin Olmsted. Le chemin Olmsted, c'est l'ancien chemin des calèches, construit à l'origine pour un chemin des calèches. C'est le coeur du concept de Olmsted, le concepteur du parc du mont Royal. C'est un chemin qui permet une lente montée jusqu'aux hauteurs, jusqu'au sommet du mont Royal, en traversant une séquence de paysages naturels artistiquement orchestrés. C'est-à-dire, c'est vraiment une question d'oeuvres d'art qu'on crée, mais il s'agit de traverser une oeuvre d'art en regardant des paysages. Donc, on fait le lien avec l'atelier de hier matin, la séquence des paysages et des points de vue.

530 Le chemin Olmsted, il y a 4.8 kilomètres sur 6.6 qui a été restauré. Il y a eu un prolongement jusqu'à l'échangeur Parc/Pins, enfin au carrefour Parc/Pins maintenant, .6 kilomètre qui a été prolongé. Maintenant, il y a une vue spectaculaire vers le centre-ville qui s'offre à cet endroit-là.

535 Donc, nos collègues du transport ont parlé de la question du chemin de ceinture. C'est un chemin, un projet structurant d'une dizaine de kilomètres qui traverse des propriétés institutionnelles mais qui va faciliter de beaucoup l'accès aux citoyens. Particulièrement les gens de Côte-des-Neiges et d'Outremont, je pense que ça devrait faire un grand changement dans leur mode d'accès à la montagne.

540 Ce qui va se faire cette année, c'est le chemin de ceinture, la partie qui est entre le lac aux Castors et l'intersection Queen-Mary/Decelles. Et dans la partie du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, il y a une emprise d'au minimum 11 mètres qui a été négociée, c'est-à-dire la clôture qu'on voit ici serait déplacée quelque part à peu près dans ce coin-ci, et un chemin de 4.5 mètres installé, donc qui permettrait aux gens de circuler agréablement loin de, en ce moment, la slush qui est lancée par les autos ou, en été, les émanations de gaz de dioxyde qui sortent des autos.

545

Il y a tout un réseau de sentiers secondaires qui a été consolidé dans le parc, 13

kilomètres qui ont été consolidés, ils ont continué à consolider, entre autres dans le cadre de l'entrée Peel, des sentiers et des escaliers secondaires adaptés aux conditions particulières. Ici, on voit des caps rocheux. Il y a dix kilomètres, plus que dix kilomètres qui ont été fermés de sentiers, 300 entrées bloquées par des installations de pierres, de troncs d'arbre, des plantations, des ensemencements, tout ça.

Il y a eu un pont qui a été reconstruit. Quand on pense accessibilité, bien, on pense tout le temps l'été. Mais en hiver, il y a le ski de fond. Et auparavant, les skieurs de fond devaient traverser le chemin des calèches sur le sable et donc qui étaient pris... ça ne circulait pas bien. Ce n'était pas un plaisir agréable. Maintenant, avec le pont, ça permet de passer.

Chacun a son propre plaisir, comme Olmsted le souhaitait. Si on regarde Central Park, la caractéristique, c'est tout le système d'étagement entre les piétons, les calèches, les chevaux.

Il y a tout un réseau d'escaliers qui ont été refaits aux abords et dans le parc. En brun sur ce plan-là, c'est les quatre escaliers aux abords du parc et quatre grands escaliers qui ont été faits dans le parc. Des grands escaliers qui étaient prévus aux abords, il y en a quatre sur cinq qui ont été refaits. Ici, on voit l'escalier du musée. À l'intérieur du parc, dans les grands escaliers, il y en a quatre sur cinq qui ont été refaits. Il y a des dizaines d'escaliers secondaires qui ont été construits. À des places, c'était comme des murs de boue que les gens devaient escalader rapidement; maintenant, ça circule bien.

Les points de vue, la mise en lien des points de vue avec le réseau secondaire et primaire. On voit ici les deux grands belvédères, les deux grands ovales rouges. Et les petits points rouges, les deux belvédères principaux Kondiaronk et Camillien-Houde ont été réaménagés.

Quatre points de vue sur le sentier de l'Escarpement, deux sur le chemin Olmsted, des points de vue secondaires aménagés. Il y a aussi un kilomètre de vues filtrées vers la ville et la région. Ce n'est pas juste des belvédères, mais le point de vue c'est parfois à travers les arbres, tout ça.

J'ajoute aussi les aspects par rapport à la végétation et à l'eau. L'eau, c'est agréable, mais dans une situation comme celle-ci, c'est vraiment un empêchement majeur à l'accessibilité. Ça a beau être un chemin, c'est inaccessible une situation comme ça. Donc, il y a eu toute une gestion des eaux pour garder les sentiers secs et aussi pour mettre l'eau en valeur, tant au point de vue écologique qu'au point de vue paysager. Il y a des murets digues qui ont été construits pour réduire l'érosion et contrôler les débits de pointe.

Aussi dans les sous-bois, quand il n'y a pas de réseau de sentiers, ce qui se passe,

590 c'est qu'il y a une multitude de sentiers, enfin il y a des immenses zones qui deviennent
piétinées. Conséquemment, c'est important de créer un réseau de sentiers. Dans ce cas-là,
on a renaturalisé de très grands secteurs. Il y a eu 13 000 arbres, 250 000 arbustes de
plantés. Il y a eu des travaux de sylviculture. Entre autres, quand on pense aux travaux, la
végétation, des fois les sentiers se font envahir par la végétation. Donc, ça a besoin d'un
595 entretien.

Et ça arrive des fois aussi qu'il y a des événements perturbateurs. Dans ce cas-là,
les travaux d'après verglas, les travaux ont été appréciés. Il y a eu une multitude de prix de
reconnaissance. Tous les travaux à date dans le parc ont été reconnus comme des
600 réalisations majeures.

Les cinq grandes réalisations dans le bilan de Gabriel Deschambault avec les
entrevues auprès des intervenants, c'est un des cinq grands dossiers. Donc, c'est des
grands travaux. Ce qu'il s'agit maintenant, c'est de poursuivre.

605 Je passe la parole à madame Fradette.

Mme JOHANNE FRADETTE :

610 Merci. Daniel vous a entretenus plus de l'accessibilité micro, donc dans le parc. Je
vais enchaîner donc avec du plus particulier aussi en vous parlant d'accueil et de services
principalement, mais aussi de sécurité pour compléter ce que les policiers ont présenté tout à
l'heure.

615 Donc, moi aussi, j'ai un volet sécurité dans ma présentation, puisque c'est un
mandat que nous avons travaillé ensemble. Donc, je vous en présente une partie moi aussi.
Et je terminerai pas les actions 2008 ultérieures donc par rapport à ces volets-là.

620 Je vais débiter par un sondage qui a été fait en 2006, qui a couvert quatre saisons et
qui été fait auprès de gens rencontrés sur le terrain et auprès d'entrevues téléphoniques
aussi. Et cette étude-là a été disponible, c'est l'étude la plus complète qu'on possède pour un
de nos parcs quant à la clientèle, et je vous en présente quelques points qui vont amener à
discuter plus d'accueil et faire comprendre les choix qu'on peut faire aussi par rapport à ces
éléments-là d'information.

625 Donc, les éléments appréciés par la clientèle dans le parc du Mont-Royal et dans le
parc Jeanne-Mance, et c'est présenté par ordre d'importance. Donc, au parc du Mont-Royal,
les gens viennent principalement pour relaxer, prendre l'air, profiter de la belle journée,
découvrir l'attrait qui est le mont Royal et la notoriété de l'endroit dont ils ont entendu parler,
630 souvent c'est une première visite d'ailleurs, faire du vélo et patiner en hiver évidemment.

Au parc Jeanne-Mance, donc, les gens viennent aussi prioritairement pour relaxer, prendre l'air, profiter de la belle journée, promener le chien, c'est un lieu de passage aussi entre deux points, viennent pique-niquer et faire du sport.

635

Je m'excuse, vous n'aviez pas la bonne présentation.

Donc, dans les éléments appréciés, j'enchaîne avec ça, par ordre d'importance aussi, principalement pour le parc du Mont-Royal, donc les gens sont venus pour différentes raisons, mais ils ont apprécié principalement, à la question: «Qu'avez-vous particulièrement aimé de votre visite», les gens ont répondu : la nature, le paysage et le plein air, en priorité; la tranquillité et la beauté du site; la vue de la ville; l'accessibilité, la nature en ville, et dans ce thème-là, donc la nature en ville, l'accessibilité voulaient dire principalement un parc en milieu urbain; la marche et la promenade en sentiers.

640

645

Donc, on peut constater qu'il est apprécié pour sa grande beauté et l'effet qu'il apporte.

Le parc Jeanne-Mance, quant à lui, donc il est apprécié comme étant un endroit paisible et tranquille, aussi pour la beauté des paysages; la nature, les arbres, la verdure; les installations sportives qu'on y retrouve et la diversité de loisirs qu'on peut y pratiquer.

650

Les premiers éléments, donc les deux premiers éléments, on attribue ça aussi à la présence du parc du Mont-Royal tout à côté.

655

Donc, le sondage a établi la fréquentation en 2006. Donc, le portrait au mont Royal d'une fréquentation de 3.4 millions de visites, et pour le parc Jeanne-Mance 1.6 million de visites. Donc, ce sont des chiffres assez importants.

660

Et les visiteurs, sur une échelle de 10, donc leur taux de satisfaction dans le parc du mont Royal est de 8.6 sur 10 et dans le parc Jeanne-Mance de 8.4 sur 10.

Dans ce même sondage, on vérifie aussi auprès des gens dans quel état ils trouvent que les parcs sont. Et pour le parc du mont Royal, donc les gens considèrent que le parc s'est amélioré à 57 %, qu'il n'a pas changé à 36 % et qu'il s'est détérioré dans 7 % des cas.

665

L'état du parc Jeanne-Mance, même chose. Il s'est amélioré dans 53 % des visiteurs, il n'a pas changé 41 % des visiteurs et détérioré chez 6 % des visiteurs. Donc, ça met les choses un petit peu en perspective pour la suite.

670

Les éléments qui sont les moins appréciés. Donc, on a posé aussi dans ce sondage-là : «Qu'avez-vous aimé le moins lors de votre visite?» Et il y a seulement trois

675 éléments qui ont été mentionnés par au moins 5 % des utilisateurs, et c'est ces trois éléments-là qu'on retrouve pour chacun des parcs. Sinon, les autres étaient tous inférieurs à 5 %, donc négligeables.

680 Le parc du Mont-Royal, donc ce qui est ressorti comme étant le moins apprécié : l'état des chemins et des sentiers; le stationnement, parce que trop cher et manque de places par période surtout; et la construction et la rénovation. Donc, cette étude-là a été faite en 2006. Donc, il y avait des grands chantiers tout autour du parc et même dans le parc, au pavillon du lac aux Castors entre autres. Donc, c'est un élément qui n'était pas apprécié lors de la visite. Donc, c'est contextuel.

685 Dans le parc Jeanne-Mance, donc ce qui est ressorti, les trois éléments, et là nos policiers sont au courant, les vendeurs de drogue; la propreté; le manque d'installations sanitaires.

690 Toujours dans le même sondage, cette fois-ci pour le parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance, on a demandé aux gens : «Qu'est-ce qui pourrait améliorer votre expérience de visite dans le parc?» Et dans les deux endroits, ce qui est ressorti comme étant prioritaire, une amélioration à apporter : au niveau de la propreté et de la sécurité.

695 Et dans les autres suggestions, qui n'étaient pas prioritaires mais quand même importantes : la signalisation et la restauration. On peut souligner que depuis 2006 aussi, au niveau de la restauration, il y a eu l'ouverture du restaurant Le Pavillon au pavillon du lac aux Castors, qui a contribué à améliorer cet aspect dans le parc, entre autres.

700 Donc, j'enchaîne, après vous avoir parlé de ce sondage, avec l'accueil et les services. Je débute par l'accueil. Donc, ce que je vous présente, c'est ce qui est en bonne partie dans le Plan de protection et de mise en valeur. Mais aussi, ce qui se retrouve dans ce Plan de mise en valeur là, c'est le fruit du travail d'un sous-comité de la Table de concertation, qui était le sous-comité les liens entre la montagne et les citoyens.

705 Donc, au niveau de l'accueil, donc ce qu'on constate, le sondage le révèle, c'est qu'il y a une très grande fréquentation. Et pour cette très grande fréquentation-là, le constat est qu'il n'y a qu'un accueil offert à l'année à la Maison Smith, donc en plein milieu du parc du Mont-Royal. Il est offert par les Amis de la montagne. Il y a un accueil saisonnier, donc en hiver dans le secteur du lac aux Castors, donc au pavillon du lac aux Castors, qui est offert depuis maintenant trois hivers par la Ville.

710 L'approche qui est privilégiée pour l'accueil, donc c'est d'améliorer l'offre d'information et des lieux d'accueil pour offrir un meilleur service aux usagers, les visiteurs du parc. Et je reviendrai sur les mesures par la suite.

715 Au niveau des services, les grands constats, encore là la grande fréquentation a

720 des impacts sur les services. Entre autres, ce qu'on note dans le Plan de mise en valeur, ce qui est ressorti, c'est au niveau de la propreté des lieux et des bâtiments; au niveau d'une signalisation qui est souvent notée comme déficiente; l'entretien des sentiers qui ressort aussi; la qualité des services alimentaires; le manque de mobiliers urbains dans certains secteurs, comme des bancs, des tables et autres; le nombre de places de stationnement et de tarif dont j'ai parlé tout à l'heure; et l'information téléphonique et électronique qui est dispersée.

725 Donc, une fois ces constats-là faits au niveau de l'accueil et des services, on croit bon de privilégier des thématiques pour des pôles d'activités. Donc, dans le secteur du lac aux Castors, ce qui est privilégié ou ce qui serait privilégié, c'est le loisir et le plein air de famille; secteur de la Maison Smith, tout ce qui est plus éducatif; le secteur du chalet du Mont-Royal, un volet plus culturel; et le secteur de la Côte Placide, le secteur plus de rassemblement, de grand rassemblement.

730 Donc, ces pôles d'activités là vont nous guider dans nos réflexions et nos choix de développement et d'aménagement aussi futurs.

735 L'approche qui est privilégiée pour les services, donc dans le but d'améliorer, c'est de consolider les quatre pôles dont je viens de vous parler au niveau d'activités plus thématiques en tenant compte de la fragilité écologique. Donc, évidemment, avec toutes les connaissances du milieu naturel qu'on acquiert, donc les choix de développement ou d'aménagement ou de développement, oui, vont se faire en fonction de cette fragilité-là. Je reviendrai sur les mesures aussi.

740 Donc, j'enchaîne avec la sécurité, qui est aussi un service presque à offrir, donc d'avoir des lieux sécuritaires à offrir. Alors, au niveau de la sécurité, les problématiques. Donc, le mandat, je vous l'ai dit, vient de la Table de concertation qui nous a demandé de développer avec les policiers un plan de sécurité.

745 Alors à partir de là, on a contacté tous les intervenants au niveau de la sécurité dans le parc du Mont-Royal, mais aussi tous les grands propriétaires terriens dans l'arrondissement historique et naturel, dans le but de répertorier quelles étaient les problématiques.

750 Ce qui est ressorti au niveau de la sécurité humaine, donc ça a été abordé, la communication cellulaire difficile, les vols dans les voitures, personnes perdues dans le parc, les activités illicites comme la vente, consommation de drogues, prostitution, exhibitionnisme, l'identification des bâtiments, qui est identifié aussi comme étant un élément manquant qui est non sécuritaire.

755 Il y a aussi des problématiques au niveau de la protection du milieu naturel, donc qui

est un aspect aussi de sécurité mais plus de milieu naturel : donc les vélos et les piétons hors sentiers; la cueillette de végétaux; et les réseaux de sentiers non hiérarchisés et non signalés.

Donc, au niveau de la sécurité, ce qui est privilégié dans le Plan de mise en valeur, c'est une approche, c'est de resserrer la surveillance et le contrôle des activités nocturnes dans le parc. Et je reviens aussi au niveau des actions. Donc, ce qui est proposé comme actions, je vous préciserai ce qui est prévu en 2008 ou plus tard. Il y a des actions qui ont des incidences donc prioritairement dans un élément plus qu'un autre, mais qui ont des incidences aussi parfois sur d'autres grandes thématiques. Donc, je vous les préciserai aussi.

Au niveau de l'accueil. Donc, dès 2008, on est en train de travailler un projet d'implantation d'une patrouille de sensibilisation. On travaille ça en collaboration avec les Amis de la montagne. Et ce serait complémentaire à ce qui se fait déjà, entre autres à Westmount, mais qui viendrait couvrir l'arrondissement historique et naturel.

Donc, je l'indique au niveau de l'accueil principalement, puisque ces gens-là vont jouer un grand rôle au niveau de l'information publique et de présence dans le parc, donc nécessairement aussi un rôle de sécurité et un rôle aussi, peut-être même une importance au niveau de la sensibilisation pour la propreté dans le parc aussi.

Donc, le réaménagement des accès aussi peut être considéré comme étant une amélioration au niveau des accueils. Donc, ça, dès 2008 aussi, il y a des travaux qui se font et pour les dix prochaines années probablement.

Il y a l'analyse de la pertinence d'implanter d'autres lieux d'accueil. Donc, il y a des grands secteurs où est-ce qu'il n'y a pas de lieux d'accueil; entre autres le grand lieu de rassemblement, qui est la Côte Placide. Donc, il y aura à examiner tous ces autres lieux-là, les possibilités d'en implanter.

Au niveau des services. Donc, on devra analyser la performance des pôles d'activités. On devra aussi réviser le service alimentaire. Et là, j'indique le chalet principalement, puisque le pavillon du lac aux Castors, c'est déjà quelque chose qui est en place, qui va bien. Et la Maison Smith aussi offre maintenant un service amélioré depuis quelques années. Donc, il nous reste aussi au grand chalet à améliorer l'offre de restauration. Et ça, c'est dès 2008 qu'on commence à revoir ce service-là.

Au niveau de l'amélioration des installations pour la glissade et la surveillance, donc c'est des améliorations au niveau des aménagements. Donc, c'est un service amélioré pour les citoyens, mais qui ont eu aussi une incidence sur la sécurité. Donc, le nombre d'accidents graves dans ce lieu-là, depuis qu'il y a des aménagements améliorés, a diminué notablement les accidents graves. Alors, c'est une amélioration qu'on continue

encore d'année en année à bonifier.

805 L'implantation du cadre de gestion pour la réalisation d'événements sur le mont Royal. Donc, c'est un document qui est en préparation, qui est en cheminement, qui devrait être adopté par le comité exécutif. Et ce document-là vient encadrer, vient baliser, vient donner des critères aussi de recevabilité d'activités ou d'événements dans le parc. Donc, c'est une amélioration dans l'encadrement. Et ça, c'est en 2008 aussi, le cheminement de ce dossier-là.

810 Préparation d'un plan d'ensemble pour le parc Jeanne-Mance. Donc, c'est en cours. Il y aura des consultations pour le parc Jeanne-Mance, spécifiquement pour ce parc. Ce plan d'ensemble là revoit les aménagements en vue d'offrir des meilleurs services. Aussi, ça a des incidences sur l'amélioration de la sécurité, puisque toutes les problématiques sont considérées pour essayer de bonifier soit les aménagements ou les aspects de gestion.

815 Au niveau de la sécurité, les actions 2008. Alors, le plan des mesures d'urgence du parc du Mont-Royal a été mis à jour à la fin de l'année 2007. Il reste maintenant à l'implanter avec des plans sectoriels. Donc, c'est comme un langage commun qu'on se donne de fonctionnement dans le parc, donc tous les intervenants. Alors, ça, c'est une nette
820 amélioration.

825 Préparation d'un plan de signalisation et d'interprétation qui aura lieu au cours des prochaines années. Mais dès 2008, on devance, en ne se trompant vraiment pas, en identifiant et en posant dès ce printemps sur le terrain des panneaux affichant les principaux règlements, qui vont permettre aux policiers d'intervenir, entre autres.

830 Il y aura aussi ultérieurement, mais au cours de l'année, des cartes d'orientation «Vous êtes ici» de repérage dans le parc et aussi des bonifications au niveau des adresses et identification des principaux bâtiments.

835 Au niveau de la protection du milieu naturel, c'est pour le territoire au complet de l'arrondissement ces actions-là. Le portrait des impacts de la fréquentation et un plan d'interventions. Donc, le portrait est en cours, il va se terminer en 2008 au cours de l'été. Alors, le plan d'interventions va permettre justement de faire des choix, de hiérarchiser les sentiers, de les aménager quand on doit les aménager, d'en fermer quand on doit en fermer. Donc, au niveau de la protection du milieu naturel, ce sera une nette amélioration.

840 Il y a un projet d'éradication des plantes envahissantes, qui est la principale menace aussi des dernières années dans nos milieux naturels. Donc, c'est un projet qui se travaille présentement aussi pour débiter en 2008.

Il y a une étude aussi sur le vélo de montagne, qui est faite par les Amis de la montagne qui chapeaute le tout. Donc, c'est un dossier qui se travaille en comité. Et de

845 cette étude-là vont sortir aussi des recommandations qui vont probablement permettre
d'améliorer la protection du milieu naturel dans le parc du Mont-Royal et dans les autres aussi
milieux naturels touchés par le vélo de montagne.

850 Je termine avec le dernier, qui est un programme de subvention pour le maintien et le
rehaussement de la biodiversité, qui est déjà quelque chose en place, pour lequel il y a déjà
des projets. Donc, ça aussi, c'est une nette amélioration pour la protection du milieu naturel.

Alors, ça termine ma présentation et celle de mes collègues. Donc, maintenant, il
restera la période de questions.

855 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup. Merci à toute votre équipe.

860 Avant de prendre une pause, je voudrais vous inviter à vous inscrire au registre à
l'arrière de la salle si vous voulez intervenir à cette séance.

865 Je rappelle également que tout ce qui est dit est enregistré. Et je m'excuse tout à
l'heure, en début, j'ai oublié de nommer la sténotypiste officielle, madame Lise
Maisonneuve, et également monsieur Michel Jutras qui s'occupe du son.

Donc, on se retrouve dans quinze minutes. Merci beaucoup.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

870 **REPRISE DE LA SÉANCE**

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

875 Nous avons actuellement onze participants qui ont l'intention d'intervenir ce soir.
Donc, ce que je vais faire pour le moment, c'est que je vais fermer le registre d'inscription.
Alors, advenant le cas où le temps nous le permet, on pourra à ce moment-là rouvrir le
registre après avoir entendu les onze personnes qui sont inscrites jusqu'à maintenant.

Donc, nous invitons monsieur André Porlier.

880 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Bonsoir!

885 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Bonsoir!

890 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Écoutez, je pensais que mon collègue était avant moi. Donc, ça m'a pris un peu de court pour préparer ma question. Mais très, très simplement, je voulais exprimer un peu une question, disons, ou une préoccupation par rapport au transport en commun, qui me semble être le point peut-être majeur au niveau de l'accessibilité du mont Royal.

895

On a dit qu'il y a à peu près, quoi, 4.8 millions de visiteurs qui viennent voir le mont Royal et je pense qu'on peut dire, sans se tromper, qu'il y a une bonne partie des gens qui y vont malheureusement en auto ou à pied. Et donc, j'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait une bonification au niveau du service de l'autobus numéro 11, très intéressant pour 2008. Mais j'aimerais savoir un peu quels sont les...

900

Parce qu'évidemment, il y a un peu deux clientèles. On sait que l'autobus 11, pour être dans le technique, dessert principalement les gens... ce qu'on pourrait appeler les navetteurs. Donc, c'est un service qui est utilisé par des gens qui sont dans Côte-des-Neiges, qui vont travailler sur le Plateau ou qui veulent très simplement aller vers le centre-ville. Évidemment, ce n'est pas un autobus qui, pour l'instant, dessert les gens qui y vont la fin de semaine, le soir ou les touristes.

905

Et j'aimerais savoir un peu quels sont les objectifs poursuivis par la STM. On comprend qu'il y a une première bonification au niveau de l'autobus 11, mais on parle de 2009-2010 avec une navette électrique. On parle de quoi au juste comme bonification. Est-ce qu'on parle vraiment d'un système avec des bonnes fréquences? Donc, on parle de peut-être une fréquence aux dix minutes, par exemple, maximum. Mais j'aimerais avoir un peu plus de détails à la fois sur le mandat qui a été donné à la STM et les objectifs.

910

915

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous voulez aussi avoir de l'information sur la navette aussi ou si ça concerne plus spécifiquement l'autobus numéro 11?

920

M. ANDRÉ PORLIER :

Évidemment, la question du transport en commun, il y a la 11, il y a la navette. Je pense qu'il y a aussi une question d'accessibilité à partir du côté de la face sud. Il avait été évoqué la possibilité d'améliorer l'accès par la rue Peel, entre autres. On sait que c'est un accès quand même assez important au pied de la montagne, évidemment au belvédère.

925

930 Donc, j'aimerais avoir un peu le portrait de ce qui est visé au niveau des bonifications de transport en commun à la fois pour les touristes, mais aussi pour le service 11, les gens qui transitent, si on veut, par la montagne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

935 Monsieur Bouchard, est-ce que c'est possible pour vous de répondre à cette question?

M. PIERRE BOUCHARD :

940 Je propose de céder la parole à monsieur Tremblay, qui est chef de division de la STM, dont je vous parlais tantôt.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

945 Parfait. Donc, si vous pouvez faire le portrait un peu de la situation actuelle et nous dire quels sont les éléments de bonification qui sont prévus.

M. MICHEL TREMBLAY :

950 Bonsoir. En fait, c'est une excellente question. C'est clair qu'à court terme, puis je ne répéterai pas longtemps, on a parlé de la ligne 11 actuelle, donc ce qu'on pouvait faire à très, très court terme, c'était du moins de revenir à ce qu'on avait dans les années 90 pour couvrir toute la période, avec notre fameuse ligne 11, pour couvrir toute la période d'activités du parc du Mont-Royal, donc de prolonger au moins jusqu'à minuit la desserte.

955 Et un peu plus loin dans le temps, ce qu'on envisage, c'était un peu de changer la face du transport en commun actuel en essayant d'avoir un mode totalement propre. Donc, on est à la recherche présentement de fournisseurs pour avoir des autobus électriques, des minibus ou des autobus. Il y en a des plus courts un peu que ceux que vous connaissez, les 30 pieds. En tout cas, on est en train de faire un recensement là-dessus.

960 Donc, pour finalement enchaîner avec votre question, pour qu'est-ce qui est prévu à plus long terme, l'étude n'a pas nécessairement été encore faite. C'est sûr qu'il y a différentes pistes effectivement qui vont être regardées. Et tout ça, c'est en lien aussi avec cette fameuse navette écologique là.

965 On ne connaît pas encore justement ce sera quoi la taille du véhicule, ça va être quoi les spécifications du véhicule. Est-ce qu'il va remplacer la ligne 11? Est-ce qu'il va être une nouvelle ligne qui va être superposée à la ligne 11, qui va desservir d'autres points du transport en commun? Ça, on ne le sait pas encore, parce qu'on ne sait même pas encore

970 quel type de véhicule on va avoir.

Donc, au cours des prochains mois, c'est clair qu'on va étudier l'ensemble de la desserte et il y a des pistes qui vont être regardées, notamment est-ce que c'est intéressant d'aller faire un raccordement à la ligne bleue à l'ouest? Est-ce que justement il y a un lien à faire par le sud, notamment par l'axe Peel?

Vous savez qu'on a un projet qui s'en vient au niveau d'une navette pour le Vieux-Port – Vieux-Montréal, qui va avoir un lien sur René-Lévesque puis au square Dorchester. Est-ce qu'il y a possibilité ou il y a pertinence de faire un lien avec cette desserte-là? Ce sera regardé au cours des prochains mois.

Et je vous dirais aussi, en complément à cette réponse-là, c'est qu'évidemment il faudra qu'on regarde ça en collaboration avec la Ville et en parallèle avec toute la stratégie de modification de l'offre de stationnement. C'est bien évident que si on augmente sensiblement l'offre de transport en commun, bien, ce serait idéal que l'offre de stationnement pour voitures aille dans le sens inverse. Donc, l'inverse est vrai aussi. Donc, pour nous, c'est important qu'on ait une stratégie concertée avec la Ville pour l'offre de stationnement automobiles.

Donc, comme je vous dis, au cours des prochains mois, on va regarder les pistes dont vous faisiez mention pour améliorer les accès aux différents pôles, le centre-ville et peut-être d'autres lignes de métro pour la desserte du mont Royal.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Au niveau des clientèles, est-ce qu'il y a des aspects à considérer, par exemple, pour distinguer entre la clientèle de fin de semaine et celle de semaine? Est-ce que c'est pris en considération dans les études?

M. MICHEL TREMBLAY :

C'est-à-dire qu'on n'a pas encore commencé les études. C'est seulement des pistes qui sont énoncées à l'heure actuelle. C'est clair que pour les clientèles de fin de semaine, il y a des rabattements à certains liens qui sont plus importants que d'autres. Par rapport aussi à la clientèle touristique, c'est sûr qu'un lien avec le centre-ville est plus important. Et les niveaux de service des lignes aussi conséquemment vont être différents.

On sait qu'actuellement, la fin de semaine et l'été, la fréquentation sur la ligne 11 est de loin supérieure à ce qu'on retrouve à d'autres périodes de l'année ou en semaine. C'est clair.

Donc, je ne peux pas nécessairement répondre spécifiquement à votre question.

Mais quand on va commencer les études, à ce moment-là on va pouvoir regarder ça.

1015 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Et les études dont vous parlez, ça va débiter quand? C'est quoi l'échéancier? Est-ce que vous avez un échéancier pour ça?

1020 **M. MICHEL TREMBLAY :**

1025 Ce n'est pas tout à fait clair. Probablement, je vous dirais, en fin d'année 2008 ou début 2009, on va commencer les études pour que ça soit vraiment fait en lien avec l'implantation de la navette écologique et le travail qu'on va faire avec la Ville de Montréal pour l'offre de stationnement pour les automobiles. On va essayer de travailler ça dans un tout, vers la fin de l'année ou début 2009, pour arriver avec un plan plus détaillé au cours de l'année 2009.

1030 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que ces travaux-là aussi sont liés avec les travaux qui vont être faits ou en tout cas envisagés pour le secteur Remembrance? C'est-à-dire, on a vu tout à l'heure qu'il y avait une voie seulement dans une direction au lieu de deux voies. Est-ce que c'est aussi un lien avec ça?

1035 **M. MICHEL TREMBLAY :**

1040 Tout à fait. On est en lien étroit avec l'équipe de transport de la Ville de Montréal. Ça fait que vous pouvez être assuré que ça va être fait en regard à ça et qu'on va le regarder avec eux.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Porlier, est-ce que vous avez d'autres éléments?

1045 **M. ANDRÉ PORLIER :**

1050 Juste peut-être une remarque. Il y aurait peut-être intérêt aussi à regarder la possibilité au niveau d'une navette plus touristique à jumeler, par exemple, les grands attraits de Montréal, que ce soit le Biodôme, le Jardin botanique. Donc créer un circuit qui soit intégré, évidemment ça permettrait peut-être d'amener des nouveaux visiteurs sur le mont Royal, mais aussi de justement éviter que les gens se rendent soit en gros autobus Voyageur ou en auto sur le mont Royal.

1055 Ma deuxième question très, très courte, je voulais juste savoir, il a été mentionné

1060 précédemment, je parle d'il y a quelques semaines, la possibilité de fermer Remembrance Sud. Donc, évidemment, ce n'est pas par rapport au transport en commun. Il y avait là, à mon avis, un geste symbolique très important évidemment pour indiquer que le mont Royal, l'accessibilité du mont Royal est en révision, qu'on veut évidemment favoriser le transport actif, les vélos, les piétons.

1065 Et je m'interroge un peu à savoir pourquoi finalement une opération, qui est quand même relativement simple, on retarde ça, on repousse ça en 2009, alors qu'il y a certainement quelque chose qui pourrait se faire, même si on s'entend que c'est une fermeture qui pourrait être «temporaire» avec des bollards ou avec un raccordement à la bretelle nord. Finalement, pourquoi on a décidé de retarder ça à 2009?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1070 Est-ce que vous voulez juste vous nommer, s'il vous plaît?

Mme ISABELLE MORIN :

1075 Oui. Isabelle Morin de la direction des transports.

1080 Donc, en fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que ça implique quand même la construction d'un raccordement d'un petit lien routier pour raccorder la chaussée sud à la chaussée nord. Pour le moment, il n'y a pas encore de plan, de concept d'aménagement précis sur les tables à dessin. Donc, c'est vraiment une question de temps. C'est vraiment une question, dire pour s'assurer de bien le faire et tout ça, c'est simplement une question de faisabilité finalement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1085 Ce que je comprends, je ne sais pas si je comprends bien votre question, mais est-ce que c'est possible d'envisager, par exemple, d'intervenir immédiatement soit en installant des bollards ou en bloquant l'accès avant de faire des travaux majeurs, que l'intention soit déjà mise en place, même peut-être comme un essai pilote? Est-ce que c'est quelque chose qui a été envisagé?

Mme ISABELLE MORIN :

1095 Pour fermer la chaussée sud, il n'y a pas de problème. Mais c'est pour vraiment créer le raccordement pour que la voie nord soit bidirectionnelle.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

C'est le raccordement qui cause...

1100 **Mme ISABELLE MORIN :**

C'est vraiment ça. C'est sûr qu'on peut prendre des notes là-dessus et vérifier avec les responsables à la direction des transports. Mais ce qu'on nous disait, c'était vraiment une question de faisabilité, c'est-à-dire on doit d'abord s'asseoir, faire des plans et tout ça, et c'était peut-être un petit peu rapide dans le temps.

Mais effectivement, je prends ça en note et on va regarder ce qu'on peut faire là-dessus.

1110 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Ce serait intéressant d'avoir plus d'information parce que ça me semble une intervention relativement mineure, compte tenu qu'on le voit quand il y a des travaux sur les réseaux autoroutiers, on fait des bretelles temporaires et ça ne semble pas être très compliqué. Si on pouvait avoir des détails sur effectivement le temps nécessaire pour le faire parce que, à mon avis, ce serait une action symbolique.

Mais aussi, je pense que pour l'avoir vécu l'été passé, lorsqu'on faisait justement du terrain dans ce secteur-là, l'entrée du parc du Mont-Royal via Remembrance, pour un touriste n'est vraiment pas évident. On a rencontré des Français qui étaient à l'échangeur, qui se demandaient où est le mont Royal, alors que dans les faits ils étaient rendus sur le mont Royal.

Mais donc, il y a là peut-être l'occasion justement de recréer l'accès et vraiment donner la place aux piétons et aux cyclistes.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Sauf que ce que je comprends par contre, dans votre présentation, c'est que l'échangeur, lui, est prévu beaucoup plus tard.

Mme ISABELLE MORIN :

Tout à fait.

1135 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

C'est quoi déjà l'année? Est-ce que vous avez un échéancier? Je ne me rappelle pas.

1140

Mme ISABELLE MORIN :

Pour l'instant, l'échéancier n'est pas encore très, très spécifique. Premièrement, il y a vraiment les travaux de sécurisation qui sont importants, et ce, pour une durée de cinq ans.

1145 Bon, la durée de vie serait de cinq à dix ans, ce qui nous permet de gagner deux à trois ans pour vraiment finaliser les concepts, s'assurer.

En fait, c'est qu'il y a des nouveaux éléments aussi. Parce que tout le projet de l'intersection à niveau a déjà été discuté. Maintenant, il y a des nouveaux éléments; entre
1150 autres, l'implantation du tramway qu'on doit prendre en considération, l'implantation future évidemment. Ensuite, aussi on parle au Service des parcs d'un pont vert pour relier le parc du Mont-Royal au parc Summit. Alors, c'est des éléments qui sont nouveaux et on doit retourner vraiment encore là aux planches à dessin pour les concepts.

1155 Donc, en termes d'échéancier, c'est plus difficile à dire. Mais c'est clair que ce n'est pas du très, très long terme, parce que les travaux de sécurisation sont là pour un maximum de cinq ans. Donc, ça ne peut pas s'étaler sur si longtemps que ça. Alors, c'est quand même assez rapproché.

1160 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Quand vous parlez de travaux de sécurisation, ça consiste en quoi?

Mme ISABELLE MORIN :

1165 Ça, c'est une bonne question. Je ne rentrerai pas trop dans les détails...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1170 Non, mais est-ce que c'est des terrasses piétonnes? Est-ce que c'est des chaussées rétrécies?

Mme ISABELLE MORIN :

1175 Non. C'est vraiment sécuriser la structure pour s'assurer...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ah! la structure.

1180

Mme ISABELLE MORIN :

Oui, la structure.

1185 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, on parle de travaux structurels de renforcement.

1190 **Mme ISABELLE MORIN :**

Oui, qui ne se verront pas nécessairement. Donc, on parle vraiment de structures.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1195 Ce n'est pas dans les facilités d'accueil cyclistes, piétons.

Mme ISABELLE MORIN :

Non.

1200

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ce n'est pas à ce niveau-là.

1205 **Mme ISABELLE MORIN :**

Non. C'est vraiment la structure.

M. ANDRÉ PORLIER :

1210

Merci beaucoup.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1215 Merci beaucoup, Monsieur Porlier.

Nous invitons maintenant monsieur Pierre Brisset.

M. PIERRE BRISSET :

1220

Bonsoir, Monsieur le Commissaire!

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1225

Bonsoir.

M. PIERRE BRISSET :

Bonsoir, Messieurs, Dames. J'avais quelques questions à poser d'ordre fonctionnel.

1230

C'est qu'on a fait une présentation tout à l'heure assez élaborée sur les plans de transport et les options disponibles, et je trouve malheureux que ça va être disponible dans deux jours sur le site Internet, on nous dit, et puis il faut essayer de comprendre tout ça, et faire un mémoire à partir de nouvelles informations qu'on a reçues ce soir, qu'on n'avait pas auparavant et comprimer ça en deux semaines. Je trouve malheureux que les dépôts de mémoires soient comprimés aussitôt qu'on reçoit l'information. On n'a pas le temps d'analyser tout ce qui a été dit ce soir.

1235

J'ai pris beaucoup de notes sur la première partie. Puis après ça, j'ai abandonné parce que, à un moment donné, c'est trop à absorber. Alors, je me demandais s'il y avait moyen d'extensionner la période des mémoires afin d'assimiler toute l'information qu'on nous a donnée ce soir.

1240

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Écoutez, je prends note de votre intervention. Mais vous comprendrez qu'on est limités, on a un calendrier qui est fixé. Il y a des logistiques à prévoir, les salles et tout ça.

1245

Il y a aussi que nous, du côté de la commission, on a un temps aussi pour analyser et rédiger le rapport. Donc, dès qu'on donne plus de temps dans une partie, on en enlève dans d'autres. Donc, on essaie de créer un juste milieu. Mais on prend note de votre commentaire.

1250

M. PIERRE BRISSET :

Parce que quand même, c'est l'avenir de notre vie. Je sais que peut-être ce n'est pas pour ma génération, mais des générations futures. Et puis des fois, on essaie de trop comprimer dans une décision qui vraiment est à long terme et puis d'assimiler... en tout cas, j'ai posé ma question.

1255

1260

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Je prends note du commentaire.

1265

M. PIERRE BRISSET :

D'accord. Alors, j'ai eu un peu de difficulté à suivre votre présentation. Vous avez très bien présenté la fermeture de la rue Remembrance, la partie sud, la partie nord. Mais là, j'ai vu sur les diapositives la partie Camillien-Houde, où il y avait deux lignes, une ligne

1270 bleue et une ligne rouge.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce qu'on peut remettre le...

1275

M. PIERRE BRISSET :

Est-ce qu'on pourrait revoir la diapo? Ça m'aiderait à poser la question. Qu'est-ce qui arrive, là, du côté...

1280

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Du côté de Camillien-Houde.

1285

M. PIERRE BRISSET :

Oui, c'est ça, qu'est-ce qui arrive à Camillien-Houde.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1290

On va installer la diapo.

M. PIERRE BRISSET :

1295

Parce que la partie plus spectaculaire, quand même, c'est Camillien-Houde en termes de vues et tout ça. Et puis...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1300

Juste attendre un peu et on va...

M. PIERRE BRISSET :

C'est la dixième. Oui, c'est ça.

1305

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

C'est celle-là? Oui.

1310

M. PIERRE BRISSET :

Parce que là, on nous a dit que la partie en pointillé, ça, ça va être fermé. Puis la

1315 ligne bleue représente... bon, bref, ça doit être la circulation. Mais c'est la ligne rouge, vous parlez de sécurisation de la Camillien-Houde. Ça veut dire quoi? Ça mange quoi, ça, pour le petit déjeuner?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1320 On va demander. Est-ce que vous pouvez nous expliquer à quoi correspond la sécurisation?

Mme ISABELLE MORIN :

1325 Il y avait une petite thématique. Tout ce qui est en bleu représente le transport en commun. Alors, effectivement, la ligne bleue démontre vraiment le futur circuit de la navette écologique. Donc, ce qui est du pointillé rouge, effectivement, c'est la fermeture. La ligne pleine rouge, c'est vraiment les futurs aménagements qui sont là pour réduire la circulation sur Camillien-Houde.

1330 Entre autres, on sait qu'au niveau du belvédère, ce n'est pas toujours évident. Dans les dernières années, on a quand même élargi la voie pour justement assurer une certaine sécurité. Nous, on veut ramener la tendance pour réduire sensiblement, réduire finalement la circulation de transit, donc en mettant soi-disant des obstacles pour vraiment canaliser la circulation. Donc, on parle d'un plan de marquage, on parle de signalisation, certains
1335 obstacles physiques pour vraiment réduire.

M. PIERRE BRISSET :

1340 Mais est-ce que ça veut dire que la ligne écologique va être dans une emprise séparée que la voie de circulation sur ce tronçon-là?

Mme ISABELLE MORIN :

1345 Non, pas du tout. C'était simplement pour représenter à peu près les trajets. Mais non, justement les autobus comme les véhicules d'urgence, comme les véhicules, les voitures circuleront sur la même voie. Il n'y aura pas d'emprise séparée.

M. PIERRE BRISSET :

1350 Parce qu'il faut comprendre que quand on passe dans la gorge, là, l'espèce de grosse tranchée qui a été creusée, il n'y a pas de place de manoeuvre. Et puis si on met tout le monde, incluant les cyclistes... j'ai essayé de monter ça, peut-être que j'étais illégal, j'espère que vous n'allez pas me donner une contravention, mais j'ai essayé de monter ou descendre pour aller à l'arrêt d'autobus, parce que j'étais du côté en haut de la côte, et

1355 puis ce n'est pas évident. Si vous êtes un piéton, à vos risques et périls. Et puis bon, c'est très étroit, puis je ne vois pas comment on peut mettre toutes ces belles lignes-là dans cette emprise. C'est la courbe... ça deviendra la courbe de la mort.

Alors, c'est un peu ça qui mène à mon autre question.

1360

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Excusez, juste avant, je veux juste m'informer. Dans les travaux de sécurisation, ce que j'ai compris, c'est plutôt des mesures d'apaisement, c'est pour ralentir la circulation.

1365

Mme ISABELLE MORIN :

Effectivement, et du marquage aussi pour bien définir justement les différents usages.

1370

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais il n'y a pas aucun travaux sur l'emprise, la chaussée, l'élargissement, rétrécissement, muret?

1375

Mme ISABELLE MORIN :

Non, non. On garde l'emprise actuelle.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1380

Ça reste tel quel, sauf qu'il va avoir des mesures d'apaisement pour que les vitesses soient réduites et...

Mme ISABELLE MORIN :

1385

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1390

Et quand vous parlez de réduire la circulation de transit, comment vous allez faire à ce moment-là? Ça se fait à partir des entrées?

Mme ISABELLE MORIN :

1395

Bien, en fait, c'est qu'il faut rendre un peu la voie moins intéressante. Donc, en réduisant la vitesse, quelqu'un qui voudrait vraiment transiter par le mont Royal, si

1400 justement il y a les autobus qui utilisent la même voie, bon, du côté Remembrance en plus on se retrouve qu'avec la voie nord, donc birectionnelle, ça devient beaucoup plus hasardeux, donc beaucoup moins intéressant de transiter par là du fait que ce sera beaucoup plus long, les vitesses seront beaucoup plus basses, peut-être qu'il y aura plus d'arrêts.

1405 Donc, on verra au niveau de la signalisation. On n'est pas rendus encore au plan de signalisation, au plan de marquage et tout ça, mais il y aura vraiment plus d'obstacles donc pour décourager la circulation de transit. Donc, c'est un ensemble de moyens qui font que ce sera plus intéressant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1410 Donc, c'est pour rendre ça moins fluide, donc moins intéressant pour les gens qui veulent transiter.

Mme ISABELLE MORIN :

1415 Tout à fait, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Allez-y, Monsieur Brisset.

1420 **M. PIERRE BRISSET :**

1425 En passant, avez-vous considéré de mettre un péage sur cette route-là, c'est-à-dire dans le sens de dire que, au lieu d'avoir des points de stationnement indépendants, de mettre une guérite à l'entrée et à la sortie, un peu comme on retrouve au parc Oka où il y a seulement deux guérites à chaque extrémité, ou des routes...

1430 Je pense que c'est dans le bout de la péninsule de Monterey en Californie où c'est une route panoramique à péage. Puis il n'y a pas de contrôle sur les stationnements. Je pense que quand vous rentrez, vous prenez un ticket. Quand vous sortez, vous payez le temps que vous étiez dans le parc, avec un minimum de 3 \$, par exemple, vraiment pour décourager ce phénomène de trafic de transit. Et puis ça aiderait à sécuriser ou faciliter le contrôle de stationnement, pour ceux qui se stationnent dans le parc, avec deux points de contrôle au lieu d'avoir une centaine de guérites et des machines, puis bon, bref.

1435 Alors, c'était une des questions que je me posais, si vous voulez vraiment diminuer le trafic de transit, comme ils font à Oka. Personne prend la route à travers Oka pour aller de Oka à la 640, par exemple, parce que ce n'est pas intéressant de passer dans le parc parce qu'ils paient, tandis qu'ils prennent la 300 je ne sais pas trop quel numéro à côté.

1440 L'autre chose que je me suis mystifiée, puis je ne comprends pas, puis ce n'est pas
vraiment une question de circulation, mais c'est quoi la limite du parc? Sur une carte que
vous indiquez ici, la carte de votre dépliant, on indique le parc aux limites de la Ville de
Montréal, qui s'appelle l'ancienne Ville de Montréal, tandis qu'on sait que le cimetière occupe
1445 deux pointes de tarte à l'intérieur du secteur que vous indiquez comme étant parc, un petit
triangle près de la Maison Smith et puis une espèce de rectangle près d'où est la grosse
tranchée. Parce que si on veut relier...

Est-ce que vous avez un plan plus large de...

1450 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

En fait, ce que vous avez dans les mains, c'est le plan de l'arrondissement, c'est ça?

M. PIERRE BRISSET :

1455

Non, ça c'est votre dépliant à l'arrière.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1460

C'est ça, mais c'est le territoire de l'arrondissement, dont le parc est indiqué.

M. PIERRE BRISSET :

1465

Il est indiqué dans l'arrondissement, mais effectivement ça fait partie du cimetière. Et
puis la raison pour laquelle je pose cette question-là, c'est qu'il y a eu des projets de fermer
l'arc au-dessus, c'est-à-dire de peut-être...

1470

On le voit sur le parc Olmsted, celui-là, qu'effectivement le petit carré que vous
voyez, ça ici, c'était supposé faire partie du parc, mais maintenant c'est partie du cimetière.
Et puis c'est là où il y a la crête de la montagne continue, qui a été coupée par Camillien-
Houde mais, théoriquement, la crête continue jusqu'à la limite du parc qui est indiquée là.

1475

Mais en autant que je suis concerné, ça fait partie de la montagne et ça a été comme
perdu dans les échanges. Je ne sais pas lesquels.

1480

Alors, c'est ça que je voulais savoir, c'est quoi la limite du parc? Est-ce que c'est la
carte qu'on a devant nous ou est-ce que c'est la limite de Camillien-Houde?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous pouvez nous répondre, Monsieur Chartier, sur la limite? Je sais

que ça, c'est le plan de Olmsted, il y a des changements depuis ce temps-là.

M. DANIEL CHARTIER :

1485

On voit le plan de Olmsted en noir, mais les limites en vert sont les limites actuelles. Donc, on voit que le parc est quelque chose comme 25 % plus grand que ce qu'on Olmsted projetait. Il y a eu des dizaines d'échanges, au niveau de transactions, au niveau immobilier, dont plusieurs avec le Cimetière Mont-Royal.

1490

Cet espace-là effectivement fait partie de l'arrondissement Ville-Marie, mais maintenant c'est une partie du Cimetière Mont-Royal qui est dans l'arrondissement Ville-Marie et non dans l'arrondissement Outremont. Mais ça faisait partie... ce terrain-là et ce terrain ici à l'arrière de la cavalerie ont fait partie d'un échange avec les terrains qui ont servi à faire l'aménagement de la voie Camillien-Houde. Dans le temps, c'était pour le tramway et la voie Camillien-Houde.

1495

C'est toute une séquence d'échanges avant les acquisitions des années 60. Je n'ai pas le plan, ici, de la séquence des acquisitions, c'est trop compliqué.

1500

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais Monsieur Brisset, l'intention que vous aviez, c'est quoi?

1505

M. PIERRE BRISSET :

C'est parce que je reviens toujours à l'espèce de tranchée. Pas tout le monde peut passer dans la tranchée, transport en commun, des cyclistes, des piétons, c'est trop étroit. Et puis en quelque part, si on veut franchir, il faut passer du côté du cimetière. Et puis j'ai vérifié les niveaux, Camillien-Houde est à peu près au même niveau que le chemin qui longe... en tout cas, beaucoup de détails.

1510

Mais je veux dire, la tranchée comme telle est trop étroite pour accommoder tout ce qu'on veut passer dedans. Il faut passer ailleurs, et la seule place qu'on peut passer ailleurs sans monter une falaise, c'est passer du côté du cimetière. Et puis c'est là où je posais la question, c'est que pour passer du côté du cimetière, il faudrait comprendre un peu qu'est-ce qui est arrivé avec les terrains.

1515

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1520

Monsieur Bouchard, est-ce que vous avez une carte récente des limites du parc?

M. PIERRE BOUCHARD :

1525 Une des raisons pour laquelle on fait le chemin de ceinture, c'est justement pour simplifier l'ensemble du...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1530 Monsieur Bouchard, juste approcher un peu du micro.

M. PIERRE BOUCHARD :

1535 Excusez. Une des raisons pour laquelle on fait le chemin de ceinture, c'est justement pour simplifier les accès pour les autres usagers que les usagers automobiles. Et c'est la raison pour laquelle on est en train de faire ce chemin de ceinture là. Je vais laisser Daniel l'expliquer.

M. DANIEL CHARTIER :

1540 Votre question ici, sur ce plan-là, on voit les limites de propriété, c'est-à-dire la limite de propriété du cimetière Mont-Royal par rapport au parc du Mont-Royal. La ligne bleue sépare les différentes propriétés.

1545 Donc, le chemin de ceinture, actuellement, c'est des accords avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le Cimetière Mont-Royal, c'est plus récent qu'il fait partie de... depuis le fait que Outremont est rentrée dans la grande ville maintenant que c'est intégré. Mais il y a des études au niveau des points de vues dans le Cimetière Mont-Royal, mais...

M. PIERRE BRISSET :

1550 C'est encore à l'étude. Donc, je peux faire des propositions lors des dépôts de mémoires.

M. DANIEL CHARTIER :

1555 Si vous voulez regarder aussi la question des milieux naturels, le volet protection des milieux naturels, il y a tout un lien écologique à créer entre le parc du Mont-Royal et le sommet d'Outremont. Donc, si on parle d'un corridor écologique, il s'agit de relier le parc du
1560 Mont-Royal, la couronne du parc du Mont-Royal avec les hauteurs d'Outremont.

Donc, là aussi, on cherche à relier au niveau de la faune, de la flore. Mais à ce moment-là, c'est toute une démarche d'intégration : circulation, écologie, paysage.

1565 **M. PIERRE BRISSET :**

Alors, la ligne rouge, si je comprends bien, c'est un sentier piétonnier. C'est ça?

1570 **M. PIERRE BOUCHARD :**

Multifonctionnel.

M. PIERRE BRISSET :

1575 Oui, multifonctionnel, c'est-à-dire que c'est transport actif.

M. DANIEL CHARTIER :

1580 C'est ça. Ce réseau de lignes là, c'est des transports actifs. Le rouge foncé, c'est le chemin Olmsted existant.

M. PIERRE BRISSET :

Oui.

1585

M. DANIEL CHARTIER :

1590 Ici, c'est la partie qui a été prolongée jusqu'à l'échangeur Parc/Pins. La section ici emprunte, entre autres, une partie de Remembrance. On est en ce moment en appel d'offres avec des firmes professionnelles pour faire le design. Et on passe sur Remembrance et une partie sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour revenir ensuite... là, tout ça est piétons, cyclistes; ça, ça redevient piétons, cyclistes.

1595 C'est un peu compliqué, mais il y a un PowerPoint spécial sur le chemin de ceinture qui est sur le site Web, sur le site Internet. Il est sur le site Internet de l'Office. Il est sur le site depuis quelques semaines.

M. PIERRE BRISSET :

1600 Alors, les petits bouts qui manquent dans le rouge, ça veut dire que c'est quoi? La ligne jaune, la ligne verte, c'est piétons seulement?

M. DANIEL CHARTIER :

1605 Le principe général, c'est que c'est le chemin Olmsted qui est prolongé, c'est-à-dire que c'est un chemin multifonctionnel.

M. PIERRE BRISSET :

1610 Oui, c'est ça.

M. DANIEL CHARTIER :

1615 Le chemin Olmsted, c'est un 7 mètres de large, normalement 7, 6 mètres. Les prolongements en général ont plus 4.5 mètres. Ça dépend des secteurs. Disons, des fois, il y a des contraintes, il faut réduire. Et il y a des rétrécissements très forts. À un moment donné, là il faut séparer les piétons et les cyclistes.

1620 Et entre autres dans le secteur entre l'Université de Montréal et le cimetière, à l'arrière de l'Université de Montréal, entre le pavillon Marcelle et Jean Coutu et le nouveau mausolée, il n'y a pas de place pour faire un chemin polyvalent.

M. PIERRE BRISSET :

1625 Alors, ça va être cyclistes, le jaune?

M. DANIEL CHARTIER :

1630 Il faut séparer les cyclistes, le jaune, et les piétons qui sont dans le cimetière, dans la partie patrimoniale du cimetière.

M. PIERRE BRISSET :

1635 Et puis ça, c'est tout disponible sur votre site Web.

M. DANIEL CHARTIER :

1640 C'est tout sur le site Web. C'est vraiment très détaillé. Vous avez beaucoup d'images d'ambiance pour comprendre la qualité des territoires à traverser, les caractéristiques des territoires à traverser.

M. PIERRE BRISSET :

1645 Le lien, c'est quoi?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Brisset, vous demanderez à l'arrière, on a la cote du document.

1650 **M. PIERRE BRISSET :**

Alors, je vous remercie beaucoup.

1655 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup.

Alors, nous invitons maintenant madame Gisèle Morrissette.

1660 **Mme GISÈLE MORRISSETTE :**

Bonsoir! Je suis membre du Club de marche dynamique et avec notre club nous marchons sur le mont Royal deux soirs par semaine et le samedi matin. Alors, ce qui m'intéresse beaucoup, c'est le chemin de ceinture.

1665

Parce que là, si je comprends bien, la portion qui va passer dans le cimetière, c'est la portion piéton et, en ce moment, le cimetière n'est pas accessible le soir. Ce qui veut dire que nous, on ne pourra jamais aller le marcher le soir quand on s'entraîne après le travail, parce qu'il va toujours être fermé.

1670

Est-ce que c'est prévu qu'on négocie une entente que ce soit accessible le soir?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1675 Parfait. Donc, Monsieur Chartier, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu les ententes qui vont permettre la mise en place d'un sentier pédestre dans le cimetière et les conditions d'utilisation d'ouverture, fermeture et tout ça.

M. DANIEL CHARTIER :

1680

Je vais sauter la partie entre le lac aux Castors...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1685 Juste un instant, Monsieur Chartier, je pense que Monsieur Rioux, vous voulez intervenir avant?

M. GILLES RIOUX :

1690 Simplement pour préciser qu'il va avoir une consultation sur le chemin de ceinture spécifiquement de mener par l'Office à compter de mai prochain. Donc, je veux dire, ce

n'est pas parce que je veux écarter les questions, mais le chemin de ceinture va faire l'objet d'un rapport spécifique de l'Office de consultation. La consultation devrait commencer vers la mi-mai.

1695

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait. Mais de toute manière, nous, on veut quand même le voir dans son ensemble. Donc, peut-être nous expliquer un peu les grands principes et informer les intentions de la Ville à ce moment-ci.

1700

M. DANIEL CHARTIER :

C'est quelque chose qui vient en complément des travaux sur Remembrance et tout le lien à travers le parc du Mont-Royal. Donc, on arrive à la façade du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, il y a un tracé qui est vraiment en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges. Il y a trois parties : une qui est à l'arrière du centre funéraire et l'autre qui est le long de Côte-des-Neiges et une troisième ici, c'est Decelles.

1705

Donc, il y a une petite partie qui passe à l'arrière du centre funéraire. C'est une entente négociée avec le centre funéraire et avec le cimetière. Et la partie qui vous intéresse plus, c'est la question du... en façade du cimetière, actuellement il y a une clôture qui est très près du trottoir, qui resterait...

1710

1715

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

En fait, ce n'est pas cette partie-là. C'est celle qui est prévue peut-être pas juste pour 2009, celle qui va rentrer vraiment dans le cimetière.

1720

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Madame, vous parlez du chemin qui va traverser dans l'autre axe.

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

1725

Oui. Pas nécessairement le chemin de traverse, mais celui qui va vraiment...

M. DANIEL CHARTIER :

1730

La partie verte.

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

Parce que si on regarde le dessin qu'il y a ici, on voit bien que c'est le chemin

1735 cycliste qui va passer à l'extérieur...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, vous, c'est le chemin piéton.

1740

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

... et le chemin piéton est à l'intérieur du cimetière.

1745

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et c'est lui qui vous intéresse.

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

1750

Oui. Parce que là, en ce moment, le cimetière est fermé le soir, ce qui veut dire que si c'était maintenant, on ne pourrait jamais y aller le soir.

M. DANIEL CHARTIER :

1755

Non. Ça, c'était aux heures d'ouverture du cimetière, cette partie-là.

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

1760

Ça va toujours rester comme ça? Parce que là, vous allez avoir des problèmes, c'est que les piétons vont aller dans la piste cyclable. Là, ça va commencer à avoir des conflits. Ça veut dire que les cyclistes, eux, ont une piste qui est ouverte le jour et le soir, mais les piétons non.

1765

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que c'est comme ça qu'on comprend jusqu'à maintenant les discussions?

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

1770

Oui.

M. PIERRE BOUCHARD :

1775

C'est en fonction des discussions qu'on a avec le cimetière. On passe sur une propriété privée. Donc, compte tenu des contraintes qu'ils ont au niveau de la gestion de leurs équipements pour le moment, ce ne serait pas disponible pour le soir.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1780

Quand on dit le soir, ça se termine à quelle heure? Monsieur Tremblay?

M. PIERRE BOUCHARD :

1785

Monsieur Tremblay, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1790

Juste une seconde, Madame, monsieur Tremblay va peut-être pouvoir répondre. Peut-être juste vous nommer.

M. YOLAND TREMBLAY :

1795

Yoland Tremblay. On a donc deux périodes d'ouverture et de fermeture. Pendant la saison estivale, on ferme normalement le soir, on commence à fermer nos barrières vers 7 h le soir pour qu'à 8 h tout soit terminé, et ça rouvre le matin vers 7 h normalement. Et pendant l'hiver, on raccourcit la période à cause de la noirceur naturellement, et au plus tard à 6 h, tout est fermé.

1800

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et ce qu'on a entendu, donc la réponse de la Ville, c'est exactement ça?

M. YOLAND TREMBLAY :

1805

Nous n'avons pas aucunement l'intention... et la position, on en a déjà discuté avec la Ville. Compte tenu du niveau de responsabilité et aussi que nous n'avons pas d'éclairage aucunement dans ce secteur du cimetière, c'est sûr qu'on ne pourra malheureusement pas ouvrir le cimetière pour l'axe nord-sud, le chemin de traverse, le soir. Il y a une question de responsabilité.

1810

Il y a une question aussi de sécurité pour nos équipements, mais surtout de protection pour les gens qui y circuleraient le soir, parce qu'il n'y a pas de système d'éclairage, il n'y a pas de lampadaires, il n'y a absolument rien. C'est pour ça, donc, c'est une question de protection pour les gens qui pourraient y circuler.

1815

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup.

1820

M. YOLAND TREMBLAY :

Merci.

1825 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Madame Morrissette, donc vous avez une réponse. Je vois à votre expression que...

1830 **Mme GISÈLE MORRISSETTE :**

J'ai une réponse, je ne suis pas contente mais j'ai une réponse, c'est ça, oui.

1835 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais votre position, vous pourrez nous la transmettre lors de la période des mémoires à partir du 23.

1840 **Mme GISÈLE MORRISSETTE :**

Il va avoir un mémoire, oui. Maintenant, j'aurais une autre question, c'est l'accessibilité l'hiver dans les sentiers.

Je sais qu'on peut marcher en raquette, on peut aller n'importe où finalement parce que, l'hiver, tout est là. Mais cet hiver, parce qu'il y a eu énormément de neige, au belvédère Camillien-Houde, les déneigeurs ont soufflé la neige dans le sentier. Alors, le sentier est devenu très dangereux, puis les gens passaient quand même, mais c'était vraiment très dangereux. Puis je pense qu'il faudrait peut-être essayer de voir que la neige ne soit pas soufflée dans les sentiers pour les fermer finalement, parce qu'on l'a fermé ce sentier-là.

1850

Alors, il y a un sentier officiel qui passe juste en bas. Si on est au belvédère Camillien-Houde, mettons qu'on descend vers le bas de la ville, juste après le belvédère on tourne à droite, il y a un sentier qui descend, et celui-là à un moment donné a été complètement bouché cet hiver.

1855

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et ça, est-ce que c'est un sentier de ski de fond ou plus...

1860 **Mme GISÈLE MORRISSETTE :**

Non, c'est un sentier de marche celui-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1865

De marche.

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

1870

Oui, c'est ça. Donc, il n'a pas été accessible cet hiver.

M. PIERRE BOUCHARD :

1875

Je prends note de la question. Je n'étais pas au courant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais normalement, est-ce que c'est des choses qui sont censées, j'imagine...

1880

M. PIERRE BOUCHARD :

Non, je pense que...

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

1885

C'est le premier hiver que ça nous arrive.

M. PIERRE BOUCHARD :

1890

Je pense que cette année, de façon générale dans les dernières tempêtes, la Ville a dû souffler la neige dans les parcs. Donc, ils ont dû souffler par-dessus le belvédère sans penser qu'il y avait un sentier en bas.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1895

C'est un cas exceptionnel de cette année.

M. PIERRE BOUCHARD :

1900

C'est ça.

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

Et j'aurais peut-être une remarque pour la sécurité pour les policiers.

1905

Comme on marche le soir, nous, on a remarqué qu'il y a souvent des feux de camp. Quand la belle saison va arriver, il y a beaucoup de feux sur le mont Royal le soir. Je ne sais pas s'il y en a le jour, parce que je n'y vais pas le jour. Mais le soir, je sais qu'il y a beaucoup de feux et c'est à peu près toujours dans les mêmes endroits stratégiques, du moins du côté vers avenue du Parc.

1910

Et puis je ne comprends pas pourquoi qu'il n'y a pas de patrouille justement, étant donné qu'on le sait qu'il y a des feux, c'est toujours à peu près dans les mêmes endroits. Il devrait y avoir des patrouilles le soir qui vont à ces endroits-là. Parce qu'il y en a beaucoup de feux, beaucoup, beaucoup, beaucoup.

1915

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

On peut-être vérifier. Monsieur?

1920

M. ANTONIO POMPA :

Sergent Pompa.

1925

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous avez cette problématique-là de feux dans les bois, sous-bois au parc du Mont-Royal?

1930

M. ANTONIO POMPA :

Pas plus que d'autres problématiques. On invite madame à nous appeler au 911 si jamais vous voyez des feux de camp. Il existe des règlements municipaux pour ça, justement pour les personnes qui enfreignent la loi et on vous invite à nous appeler si jamais vous voyez de quoi.

1935

Si c'est vraiment au parc de la statue Georges-Étienne Cartier, on a une présence policière là. Cet été avec les tam-jams, on va avoir des cadets policiers ainsi que des patrouilleurs à vélo qui font faire la patrouille cet été.

1940

Et c'est vrai, oui, c'est plus l'été que l'hiver qu'on a cette problématique-là. Donc, appelez-nous, on est disponibles et on va donner des règlements municipaux pour ceux qui enfreignent la loi.

1945

Mme GISÈLE MORRISSETTE :

C'est ce qu'on fait, mais on n'est pas là tous les soirs.

1950 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Monsieur Bouchard, de votre côté, est-ce qu'il y a de quoi à ajouter à ce niveau?

1955 **M. PIERRE BOUCHARD :**

C'est une problématique qu'on avait déjà soulevée et qu'on va tenter de remédier dans le plan de sécurité qu'on parlait tantôt, qui va faire l'objet aussi d'un dépôt à la Table de concertation également.

1960 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Parfait, merci beaucoup.

Nous invitons maintenant monsieur Luc Ferrandez.

1965 **M. LUC FERRANDEZ :**

1970 Bonjour! Ma première intervention, c'est un commentaire. D'abord, c'est bravo! parce que d'entendre la Ville de Montréal parler en termes de réduction de transit, réduction des espaces de stationnement, ouf, quel plaisir! On a l'impression que vous avez subitement évolué dans les cinq dernières années. Moi, ça fait peut-être vingt-cinq fois que je vais à une consultation publique où je m'adresse à la Ville de Montréal, c'est la première fois que je dis bravo! Ça fait que, prenez-le.

1975 La deuxième chose, par contre, est-ce que ça aurait été possible, une fois le bravo passé, est-ce que ça aurait possible d'être... bravo pour le transit, stationnement et le chemin de ceinture aussi. Mais est-ce que ça aurait été possible d'être plus radical et systématique dans la volonté de faire un espace accessible à tous?

1980 Est-ce que vous pourriez mettre l'acétate sur le chemin de contour?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Vous parlez de la ceinture?

1985 **M. LUC FERRANDEZ :**

Le chemin de ceinture, oui. Est-ce que je peux m'approcher pour vous montrer quelque chose?

1990 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Sauf que vous n'avez plus de micro, ça va être difficile. Non, mais c'est pour la transcription, on doit avoir le micro. Il y a un pointeur.

1995 **M. LUC FERRANDEZ :**

2000 Donc, quand on passe sur Camillien-Houde, vous voyez que toute la partie qui est là, là, qui est une sorte de cul-de-sac pour un marcheur, parce qu'il ne peut pas traverser ici, évidemment, Camillien-Houde étant un espace autoroutier, puis ici aussi, toute cette partie qui est au nord-est de Camillien-Houde encore là est très peu accessible, quand on est sur cette partie-là, on est à peu près à... si on se tient au centre, on est à 50 mètres d'une route d'un côté, 50 mètres de l'autre. Ça fait que comme esprit de parc, il n'y a pas grand-chose là.

2005 Par ailleurs, lorsqu'on se promène sur le chemin Olmsted ici, à partir du coin qui est là, quand on passe ici, évidemment on passe l'infâme coin avenue du Parc et Mont-Royal, après ça on tourne, on est au côtoiement des voitures qui sont sur la Camillien-Houde. Puis quand on arrive ici, on longe trois stationnements. Donc, le premier stationnement de l'Hôpital Victoria, le deuxième stationnement qui est un espace de part et d'autre d'une grande route qui s'allonge, et après le troisième stationnement qui est du Centre de neurologie, je pense.

2015 Ça fait que, avant qu'on soit dans l'esprit du parc, on a déjà franchit plus du tiers du chemin Olmsted. Alors, moi, ce que je me demandais, c'était... bon, on vous avertit tout de suite le mémoire qu'on va déposer, il va avoir un esprit plus radical. Et on se demandait si vous étiez ouverts à ça. Parce qu'après tout, on n'arrivera pas à faire les choses juste en aménageant des accès. Il y a des choses... il y a des fois comme des...

2020 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Monsieur Ferrandez, quand vous dites «plus radical», précisez un peu votre pensée.

M. LUC FERRANDEZ :

2025 D'abord, pour la largeur, j'ai entendu madame Morin tout à l'heure dire que l'emprise serait conservée sur Camillien-Houde.

2030 Moi, j'arrive d'un voyage. J'ai fait le Blueridge Parkway, c'est 800 kilomètres. Sur 800 kilomètres, la voie a 20 pieds de large, puis il y a du gazon tout le tour. Tout le long. 800 kilomètres de gazon qui borde la voie. Donc, c'est possible de faire une voie étroite qui est pourtant très, très utilisée et bien aménagée par ailleurs.

2035 Alors que Camillien-Houde, il y a la voie autoroutière et, après ça, il y a les bas-côtés, après ça il y a la garnotte, puis après ça il y a des... on s'entend? Donc, ce n'est pas franchissable. C'est une limite physique à l'utilisateur du parc. Et de combler cette limite physique là, bien, il n'y a rien qui est proposé dans le plan, d'une part.

2040 Puis d'autre part, sur le chemin Olmsted, il y a trois stationnements. On en voit un là, ici, un. Après ça, il y a le deux ici, puis il y a le trois qui est là. Alors que le stationnement de la patinoire de l'Université McGill qui est là, qui est complètement sous-utilisé, pourquoi est-ce qu'on continue... on n'a rien proposé là non plus, donc deux lacunes.

M. PIERRE BOUCHARD :

2045 Je m'excuse, j'ai mal compris.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2050 Je veux juste faire une petite mise au point. Ce soir, c'est le questionnement, c'est des commentaires.

M. LUC FERRANDEZ :

2055 C'est une question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais votre position...

2060 **M. LUC FERRANDEZ :**

Oui, d'accord.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2065 ... ça s'en vient. Je sais que vous êtes sur le point de la faire, là, mais...

M. LUC FERRANDEZ :

2070 On met ça au 18 avril.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait.

2075

M. LUC FERRANDEZ :

Une question. Vous, est-ce que ça vous a passé par la tête?

2080

M. PIERRE BOUCHARD :

Je m'excuse, je ne comprends pas.

2085

M. LUC FERRANDEZ :

Est-ce que ça vous a passé par la tête d'être plus radical et de tenter de contrer ces deux impacts dont je viens de parler?

2090

M. PIERRE BOUCHARD :

J'ai compris l'impact sur le chemin Camillien-Houde. Mais l'autre...

2095

M. LUC FERRANDEZ :

L'autre, c'est la présence à 50 mètres du chemin Olmsted d'un ensemble de stationnements qu'il y a sur deux kilomètres de long à peu près.

2100

M. PIERRE BOUCHARD :

Sur des propriétés privées, oui.

2105

M. LUC FERRANDEZ :

C'est tout? C'est juste ça la réponse?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Bouchard, je n'ai pas compris.

2110

M. PIERRE BOUCHARD :

Je m'excuse, j'ai dit: «Ce sont des stationnements sur des propriétés privées.» Ce qu'on a essayé de faire dans le parc du Mont-Royal, c'est justement, et je pourrai céder la parole à Gilles s'il a des choses à rajouter, c'est de voir avec l'ensemble des institutions

2115 quelles sont les améliorations qu'ils pourraient mettre de l'avant dans l'esprit justement du parc du Mont-Royal. Il est évident que, dans certains cas, ils ont leurs propres opérations à prendre en considération.

2120 Donc, je suis conscient que des stationnements, ce n'est pas ce qu'il y a de plus esthétique sur la montagne. On en est tous conscients. Mais cependant, on a fait quand même un assez bon pas en avant avec les institutions, il en reste encore à faire évidemment et il va falloir qu'on continue à discuter avec les...

M. LUC FERRANDEZ :

2125 Parce qu'il y a une occasion unique qui se propose là, il va y avoir le déplacement à l'hôpital universitaire, la station Snowdon, la vocation de l'Hôpital Victoria va changer. Ce serait peut-être le temps de récupérer ces espaces-là.

2130 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Monsieur Rioux, je pense, voulait intervenir à ce sujet.

M. GILLES RIOUX :

2135 Simplement pour vous dire qu'on est bien conscients de tous ces problèmes de stationnement. Parce que vous pourriez continuer et à côté du Alan Memorial sous les arbres, qu'est-ce que ça cache? Des voitures. Continuez un peu plus loin, à Montreal General, ça cache également des voitures. Si vous allez un peu plus bas, au Grand séminaire, c'est aussi un stationnement pour Montreal General. À part ça, vous avez tous les stationnements de l'Université McGill.

2145 Donc, toute cette problématique-là... parce que l'escarpement véritablement de la montagne est du côté sud. Et donc, il y a un obstacle à la fois pour aller dans le parc, mais il y a un obstacle aussi pour toutes les institutions qui se trouvent à cet endroit-là. On est très conscients de ça, la STM aussi, la Ville aussi, Ville-Marie. C'est des travaux qui ne sont pas simples mais qu'on a à faire, on le reconnaît.

Je ne sais pas si monsieur Tremblay veut commenter?

2150

M. PIERRE BOUCHARD :

2155 La réponse, dans le fond, à la réduction des stationnements passe par l'utilisation du transport en commun et on encourage les institutions à inciter leurs utilisateurs à utiliser le transport en commun pour réduire les espaces de stationnement. C'est une démarche qui est en continu.

M. LUC FERRANDEZ :

2160 Merci. Pour Camillien-Houde?

M. PIERRE BOUCHARD :

2165 Camillien-Houde, on en est conscients également. C'est des discussions qui se poursuivent avec nos collègues justement sur l'amélioration du chemin Camillien-Houde.

M. LUC FERRANDEZ :

2170 Peut-être que notre mémoire va vous aider à poursuivre vos discussions.

M. PIERRE BOUCHARD :

On vous invite à faire un mémoire.

2175 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup, Monsieur.

M. DANIEL CHARTIER :

2180 Je voulais juste rajouter le petit point, quand vous parliez de relier le parc principal et l'autre, dans le plan du chemin de ceinture, il y a une passerelle de prévue au-dessus de Camillien-Houde. En revenant un peu à l'esprit, à l'époque, c'était le tramway là, la passerelle par-dessus.

2185 C'est prévu, enfin c'est des items qui vont être à l'étude dans le cadre du chemin de ceinture, donc la prochaine consultation au mois de mai.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2190 Merci. Monsieur Rioux?

M. GILLES RIOUX :

2195 Je voudrais ajouter que ce soir, les travaux que vous avez, c'est les travaux qui ne sont pas des conclusions, mais qui sont des amorces autour du thème de l'accessibilité, du transport, de la sécurité. On vient juste de commencer à travailler ensemble sur ces aspects-là, par rapport à d'autres aspects que vous avez eus en présentation où on travaille depuis deux ans et demi. Il y a différentes conjonctures, qu'il serait inutile de rappeler, mais ces travaux-là commencent et la sécurité vous a annoncé qu'il y aura un comité de
2200

suivi.

C'est la première présentation que moi-même, responsable, j'assiste en commun sur l'accessibilité et la sécurité et l'ensemble des services. Donc, il faut croire qu'on est au début.
2205 C'est une grosse distinction à faire par rapport à d'autres travaux qui sont à maturité.

Donc, comme l'a annoncé la police et le transport, tout le monde vont continuer à travailler dans l'esprit. C'est pour ça que vos commentaires sont appréciés.

2210 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, ce que je comprends actuellement, c'est qu'il va avoir un plan de gestion des transports pour le mont-Royal qui est en préparation. Il y a un plan sur la gestion de la sécurité. Est-ce qu'il y a autre chose de majeur qui est en préparation?

2215

M. PIERRE BOUCHARD :

En fait, ce qu'il faut voir, ce qui a été présenté ce soir en termes de sécurité et transport, ce sont des grandes orientations qui se dégagent. Et comme dans tous les autres aspects qu'on a mentionnés lors des autres soirées, il nous faut encore faire des plans d'action détaillés et l'opérationnaliser.

2220

Donc, ce que vous avez vu ce soir, c'est les premières grandes orientations. Il y a encore de la planification à faire. Mais cependant, c'est déjà une amorce dans le sens où est-ce qu'on veut aller. Donc, ça nous donne la direction vers où on s'en va.

2225

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et tout ça, c'est en lien avec les politiques municipales qui sont déjà...

2230

M. PIERRE BOUCHARD :

Absolument.

2235

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Comme le Plan de transport.

2240

M. PIERRE BOUCHARD :

Comme le Plan de transport, par exemple. Donc, ce qui vous a été présenté, il y en a déjà beaucoup qui a déjà été expliqué dans le Plan de transport, qu'on a repris d'une

façon plus détaillée ce soir. Et la discussion se poursuit à savoir sous quelle forme. Et comment ça va se traduire concrètement, on n'en est pas là encore. On en est au concept.

2245

On sait qu'on veut augmenter le transport en commun, on sait qu'on veut réduire les stationnements. Maintenant le comment et le quand n'est pas encore finalisé dans le détail. Ça se poursuit. Le travail se poursuit. Donc, les commentaires sont les bienvenus.

2250

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Sid Moss.

2255

Mr. SID MOSS :

Bonjour. Excuse me, I am going to talk in English, because my French is not that good.

2260

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

That's okay.

2265

Mr. SID MOSS :

First of all, I would like to address my question to the officers that are here. Does the City of Montreal have a specific emergency response plan, I mean a medical emergency response plan for Mount Royal Park? And if so, could you tell me what the plan is?

2270

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

Actually, emergency is more like Service des incendies.

2275

Mr. SID MOSS :

Well, let's say somebody gets cardiac arrest.

2280

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

Yes. C'est le Service des incendies qui va aller... Je vais répondre en français, puis je vais répondre en anglais. It is the firefighters who are going to get you down the mountain and then it is Urgence-Santé that is going to transport you to the hospital.

Mr. SID MOSS :

2285 How is the firefighters going to come? They are going to come in a fire truck?

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2290 Yes. And they are located on Côte-des-Neiges, it is Station 27. And they have des hommes-araignée. Je peux le traduire, c'est spider...

Mr. SID MOSS :

2295 Are they going to be equipped with a fire truck, an ambulance? Are they going to have defibrillators or how...

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2300 Yes, they have a defibrillator and they can take you from everywhere on the mountain. They have climbing gear...

Mr. SID MOSS :

2305 But they have no ambulance.

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

Well, they have ambulance for... Urgence-Santé are going to come and help them.

2310 **Mr. SID MOSS :**

I am told by my doctor and people in the hospital that if somebody has cardiac arrest or some other bad thing, they have to be rushed to the hospital as quickly as possible.

2315 **Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :**

Yes.

Mr. SID MOSS :

2320 In my estimation, the emergency plan that the City has for Mount Royal Park, it may take an hour to an hour and a half for them to get the sick person to the hospital.

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2325

The first thing is we have to locate where you are.

Mr. SID MOSS :

2330

That's right, that's right.

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2335

And then, when you are located, it is a couple of minutes to take you out of the mountain, but we have to find you first.

Mr. SID MOSS :

2340

Most tourists and most people, a lot of people using the mountain don't even know where Olmsted Road is. There are no street signs. As you know, there is no houses on Mount-Royal.

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2345

Yes.

Mr. SID MOSS :

2350

So, there is no addresses.

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

Yes.

2355

Mr. SID MOSS :

There is no street signs. Why don't they put in street signs?

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2360

We already talked with the City of Montreal, madame Fradette. She is the person that could help you and tell you that we will put signs, we will be able to put signs.

Mr. SID MOSS :

2365

Another thing, isn't it a waste of time to send a fire truck with a fireman to take

somebody to the hospital that has a heart attack? Wouldn't it be better if an ambulance knew where to go and came to the emergency directly and take the person since there is about four or five hospitals almost within walking distance of Mount-Royal Park.

2370

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

Yes.

2375

Mr. SID MOSS :

Imagine, it is going to take an hour to an hour and a half to get a patient to the hospital. This does not make sense to me and I ask that question. I am a member of the YMHA-Wolf Pack running club and Les Amis de la Montagne. And a lot of my runners from my group, from the YMCA, the MAA, all that I have spoken to, plus some other groups, all wonder the same thing, why don't we have a proper emergency plan for Mount-Royal Park where an ambulance can come directly and know where to go on Mount-Royal Park.

2380

To me, the answer is that people do not want even signs, street signs on Mount-Royal Park, which is ridiculous. In case of an emergency, a tourist is going to die there or a runner is going to die there before he gets to the hospital.

2385

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

I understand your point, but what I can tell you is when you call 911, they are going to send ambulance and firefighters at the same time if they can locate you, and they are going to send the police at the same time. We are going to go...

2390

Mr. SID MOSS :

I spoke to the 911 people, Urgence-Santé. I did a lot of research on this here. And when I mentioned this here to Urgence-Santé, the guy says to me, «We don't want to know nothing about Mount-Royal Park.»

2395

On top of that, your own police force has a map for emergencies on Mount-Royal Park that I have seen. I do not know, maybe this map is outdated, but it shows three points around the mountain where they meet an ambulance. One point is at Remembrance Road and Côte-des-Neiges.

2400

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

Yes.

2405

Mr. SID MOSS :

2410

Another point is at Pine and Peel. And the third point is at Mount-Royal and Park.

Now, in case of an emergency, somebody has to run down the mountain to, let's say, the chalet or to Smith House, call a police car. A police car has to come up the mountain, see what the emergency is. And if it needs an ambulance, they have to meet the ambulance at one of these three points and escort the ambulance up the mountain because the ambulance does not know where to go.

2415

Mr. SYLVAIN BROUSSEAU :

2420

But in case of an emergency, we are going to try to locate you the best way that we can. So, it is the police and firefighters and the ambulance that are going to locate you. But you can go anywhere on the mountain with the truck.

2425

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Brousseau, c'est ça?

M. SYLVAIN BROUSSEAU :

2430

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2435

Dites-moi, dans toute cette organisation-là, je vois qu'il y a deux services qui sont impliqués, il me semble qu'il y a un problème de temps de réaction. J'essaie de comprendre un peu la situation.

2440

C'est le 911, vous dites qu'on appelle au 911. Mais en même temps, si le temps de réaction est d'une heure et demie, il y a peut-être un problème là, je ne le sais pas.

M. SYLVAIN BROUSSEAU :

2445

Je ne suis pas certain du temps de réaction une heure et demie, il faudrait vérifier. Mais d'après moi, c'est beaucoup plus rapide que ça pour temps de réaction.

2450

L'idée, c'est quand il y a une urgence au 911, ils vont évaluer la situation. Si monsieur a besoin d'une ambulance ou tout dépendant de l'endroit où il va être, ils vont envoyer l'ambulance et les pompiers pour le sortir si c'est une position précaire. Mais ça ne prendra pas une heure et demie à trouver.

2455 Le plus important, c'est de trouver monsieur. C'est de localiser monsieur. C'est ça qui est le plus difficile dans ce cas-là. Les pompiers font environ quinze ou vingt sauvetages par année. Ce qui est le plus long, c'est de localiser la personne, si elle est capable, qu'elle nous dise à quel endroit elle est dans la montagne. C'est ça qui est le plus long. Parce que les pompiers sont là, dans le temps de réponse, en dedans de cinq à sept minutes; même chose pour les ambulances; même chose pour la police.

2460 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que ça serait possible pour vous de le vérifier puis peut-être nous revenir avec cette information-là, voir le temps de réponse, pour comprendre un peu la situation, le temps de réponse moyen que vous avez au niveau des services dans ces cas-là.

2465 **M. SYLVAIN BROUSSEAU :**

On peut vérifier, mais je pense que madame Fradette aussi peut donner l'information.

2470 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Madame Fradette?

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

2475 I will try in English, sorry.

Mr. SID MOSS :

2480 Talk French if you can, it is okay.

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

We worked on an emergency plan last fall, when we met you last fall.

2485 **Mr. SID MOSS :**

Yes.

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

2490 And we added two or three points on the map.

Mr. SID MOSS :

2495 Yes.

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

2500 And we think that this year, we will put along the road addresses and identification of the buildings.

Mr. SID MOSS :

2505 Yes.

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

And we will add too some maps in the park.

2510 **Mr. SID MOSS :**

Yes, but...

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

2515 Maps with «You are here».

Mr. SID MOSS :

2520 Can I explain something to you also? It is not only the Police and the Fire Department that has to identify the location of the... of what is happening on the mountain. It is the tourists and most of the people do not know where they are on the mountain. So, if there is no street signs and there is no way for them to inform the emergency people, it is very, very bad.

2525 What I was suggesting to the City is to put two or three emergency telephones on the mountain so that, in case there is an emergency, a person at least knows, «Well, here it's this street here. I've just seen an emergency telephone just down the hill. I'll go over and I'll pick up the phone.» As soon as they pick up the phone, maybe it would tell exactly where they are on the mountain.

2530

Mrs. JOHANNE FRADETTE :

And the maps will be probably the emergency plan, the same map.

2535 **Mr. SID MOSS :**

Did you see the map that I gave to the... I handed out maps, emergency maps that I got from the Montreal Police...

2540 **Mrs. JOHANNE FRADETTE :**

Yes.

2545 **Mr. SID MOSS :**

... that I did a little bit of explanation on the maps of what I think should be done. And I handed them out to all the people involved with the City, the mayors of the different boroughs in the city around the mountain.

2550 So far, I do not think I got one answer. In other words, people are more interested in planting trees and grass on Mount-Royal Park than actually somebody dies on the mountain. This, I don't understand.

2555 The problem on the mountain is not only trees, grass and the entrances to the park. The problem is if people get sick on the mountain, especially if it is a tourist, it is going to be a very bad name for the City of Montreal.

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

2560 Mr. Moss...

Mr. SID MOSS :

Yes.

2565

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

... today it is for questions.

2570 **Mr. SID MOSS :**

Yes.

2575 **Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :**

The 23rd of April, you can have a brief presented to us to explain all your position about the park. Today, it is for information.

Mr. SID MOSS :

2580

Mr. Dériger, I have been lobbying the City and Les Amis de la Montagne for a year and a half. So far the answers I get are absolutely zero interest or almost zero interest.

2585

This is not a case of planting grass. This is a case of lives, you know, that people could die on the mountain. That is my first question.

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

2590

But you know, we see your preoccupation about that. The municipality knows the problem, I think. Donc, je pense que la Ville peut prendre en main cette question, vous revenir avec une réponse. Le temps de réponse, je pense que ça a été demandé, qu'on puisse voir la problématique à ce sujet-là.

Mr. SID MOSS :

2595

Mr. Dériger, I have 40 years experience running on Mount-Royal with my group. If I can be of any help as a volunteer... I know the City does not like volunteers, but I would like to volunteer to help them, if they want to put telephones, where to put the telephones, different ways what they can do, where they can put the signs.

2600

Maybe if they put signs with the running clubs names instead of using some other crazy name, it would be a plus to the running groups to have their names on a street sign on the mountain. Just ideas.

2605

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce qu'il y a des équipements comme des téléphones, de la signalisation pour justement faciliter la sécurité puis, disons, réduire le temps d'intervention d'urgence? Est-ce que ce sont des choses qui sont prévues dans votre plan?

2610

M. PIERRE BOUCHARD :

2615

Tel qu'on le disait tantôt, dès ce printemps, nous allons mettre en place de la signalisation d'urgence nécessaire, de façon à pouvoir permettre aux gens de se localiser et localiser rapidement où est-ce qu'ils sont.

2620

Ça va être une signalisation mise rapidement, pour répondre à cette question, mais d'une façon temporaire. Dans le sens où, comme je le disais l'autre jour, toute la question de la signalisation complète et de l'ensemble d'acheminement, etc., va devoir faire l'objet d'un contrat sur le PTI qui est beaucoup plus gros et qui va devoir être présenté également

au Conseil du patrimoine, etc., donc en termes de design, etc.

2625 Ce qu'on va faire pour le moment, c'est qu'on va intervenir dès ce printemps pour une signalisation temporaire en disant à la population : «C'est une signalisation temporaire, qui n'est pas permanente», et on va devoir revenir avec une solution beaucoup plus permanente et un peu plus esthétique en fonction des besoins du parc, en accord avec le Conseil du patrimoine également.

2630 Donc, pour répondre à la question de monsieur, pour agir vite, on va faire une signalisation rapide dès ce printemps. Donc, c'est déjà en marche.

2635 En ce qui concerne les téléphones, le problème qu'on a avec les téléphones, parce que ça fait depuis plusieurs années qu'on a la demande, c'est que pour arriver à poser des téléphones jusqu'en haut de la montagne, le problème, c'est qu'il nous faut excaver dans le roc. Donc, ce sont des gros travaux et qui vont avoir un effet perturbateur.

2640 Actuellement, la plupart des gens ont des téléphones cellulaires. Cependant, on a des trous cellulaires, comme les policiers en ont parlé tantôt, et on est en train de régler la problématique avec Bell de façon à pouvoir avoir une couverture globale sur l'ensemble du mont Royal pour éviter d'avoir une couverture avec des trous dans la couverture.

2645 Le problème également qu'on a avec les téléphones qu'on pourrait mettre, même si on arrivait à excaver dans le roc, le problème, c'est le vandalisme. Ces téléphones-là, ils risquent de ne même pas rester plus qu'une semaine en place. Donc, ce n'est pas une solution qui est vraiment durable et permanente.

2650 Donc, il nous faut prendre en considération qu'on est dans la forêt, isolés, et qu'on doit pouvoir permettre un temps d'accessibilité, donc que les policiers et les gens puissent identifier rapidement où est-ce que les gens sont, pour que le temps d'acheminement soit le plus court possible, et qu'on puisse accéder au moins à des cellulaires, parce que les gens ont presque tous des cellulaires maintenant aujourd'hui.

Mr. SID MOSS :

2655 I would just like to say something. He is talking about the difficulties in putting telephones at different points on the mountain, which I do not understand since, you know, we even talk to the moon. You know, when astronauts go up, they talk to the moon and we can't even get a system where we can talk to the top of Mount-Royal Park. I do not understand that.

2660 Anyways, another thing that I would like to bring up, there was a number of suggestions that I made to the City regarding entrances to the park. A big problem for people to get to the park, especially for tourists and for the handicapped and the elderly,

they have a hard time to get to the chalet.

2665

I was suggesting that a gondola system be put in – this is just a suggestion, of course, it is costly – from the Peel Street metro right up Peel Street, right to the chalet. This would be a beautiful thing for the tourists, for skiers, for the elderly, for the handicapped, instead of making a tramway going down Côte-des-Neiges or Park Avenue, you know, which is ridiculous.

2670

I will tell you why it is ridiculous. I am 75 years old. When I was younger, I was a taxi driver and I will never forget the streetcar tracks that every car driver used to curse. In the wintertime especially, your wheels get caught in the streetcar tracks and you have a hard time to get out of it. I remember having accidents because of the streetcar tracks. And when they took them out of the ground, it was the best thing that ever happened.

2675

Now, they want to put them back again. Everybody was so happy when they took those streetcar tracks out. And people here are too young to remember that when we had streetcars in Montreal where it was terrible.

2680

If they want to get tourists to come from downtown, and the handicapped, and the invalid, give them a chance to see the chalet, put this gondola on which is... you know what a gondola is? A cable car that runs from the Peel Street metro right up Peel Street, right to the chalet. And the City maybe can get private interests to pay for it.

2685

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

Mr. Moss...

2690

Mr. SID MOSS :

Yes.

2695

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

... I suggest you to come in the second part of this consultation and tell this commission all your suggestions that you have on this project. And we will consider that in the report that we will produce to the City.

2700

Mr. SID MOSS :

The only thing, Mr. Dériger, you know, I have been doing this here for a year and a half, lobbying people, and trying to get interest in some of my projects. And so far, the City seems to do exactly the opposite of what I suggest. You know what I mean?

2705

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

Yes.

2710

Mr. SID MOSS :

So, it gets very discouraging, especially for an English-speaking person like myself to come and be disregarded, and everything they say, the City seems to do everything just opposite. I do not say that they have to do everything I say, but certainly out of maybe the 50 suggestions that I made, one of them could be taken into consideration?

2715

I even asked the City to put a drinking water fountain for the people on top of Mount-Royal Park, right at the very top. They have drinking water fountains at the chalet. They have them halfway down the mountain near the steps there. But when a runner, on a day that is 30° Celsius, gets up to the top of the mountain, he has to carry plastic bottles with him.

2720

Now, more and more people that use the mountain are elderly people. I myself am 75 and, thankfully, I am still running. And a lot of the runners on the mountain now, I see, are getting more and more older people. And the system that the City has is not tuned for the elderly or the handicapped. It is just not safe, number 1.

2725

And number 2, the City does everything for skaters. They do for skiers. They do for every other sport. But for the joggers of Mount-Royal, they do absolutely zero. Thank you.

2730

Mr. LOUIS DÉRIGER, Commissioner :

Thank you very much.

2735

Donc, nous invitons maintenant monsieur Jérôme Pelland.

M. JÉRÔME PELLAND :

Bonsoir.

2740

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

C'est bien ça? Monsieur Jérôme Pelland, c'est ça?

2745

M. JÉRÔME PELLAND :

Oui. Je vais essayer d'être bref, parce que j'ai quand même plusieurs questions.

2750 Premièrement, je voudrais savoir par rapport à la pratique du vélo de route sur la voie Camillien-Houde, présentement la pratique est quand même très dangereuse parce que la voie est relativement étroite et il manque de signalisation pour les voitures qui arrivent. Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être adressé dans le plan présentement?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2755 Là, vous parlez de la section Camillien-Houde...

M. JÉRÔME PELLAND :

2760 Camillien-Houde d'un bout à l'autre.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2765 D'un bout à l'autre?

M. JÉRÔME PELLAND :

Oui.

2770 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Incluant le secteur Remembrance ou plutôt la section vraiment Camillien-Houde?

M. JÉRÔME PELLAND :

2775 Plus du côté Camillien-Houde.

M. JEAN BERTRAND :

2780 En fait, pour ce qui est des vélos...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2785 Pouvez-vous juste vous nommer, Monsieur, s'il vous plaît pour les transcriptions? Donnez votre nom.

M. JEAN BERTRAND :

Oui, Jean Bertrand. Donc, pour ce qui est du vélo, madame Morin en a parlé

2790 tantôt, il y a un plan vélo qui est expliqué dans le Plan de transport. Et, évidemment, on n'a pas traité de façon spécifique chaque tronçon de rue, mais il y a une volonté de favoriser le transport actif et particulièrement le vélo, que ce soit à travers la ville et aussi particulièrement pour le mont Royal.

2795 Par rapport à votre question plus précisément, ce qui est envisagé, c'est ce que madame Morin a indiqué tantôt, c'est de rendre la circulation beaucoup plus paisible et, donc, que le vélo ait sa place dans l'axe que ça soit Camillien-Houde ou Remembrance.

2800 Est-ce qu'il y aurait des aménagements plus spécifiques pour le vélo? Quand vous dites «vélo de route», vous voulez dire le vélo avec des pneus minces et tout ça?

M. JÉRÔME PELLAND :

Exact.

2805

M. JEAN BERTRAND :

2810 En fait ce qui est envisagé, pour l'instant en tout cas, c'est que les vélos puissent rouler dans la chaussée même. Est-ce qu'il y aura des bandes cyclables? Est-ce que c'est ça d'ailleurs qui pourrait peut-être rétrécir la chaussée? On n'en est pas là encore.

2815 Mais de façon générale, je peux vous affirmer que le vélo sera favorisé comme mode d'accès à la montagne, et que ça soit des vélos de route comme tels ou des vélos de montagne, à la condition qu'ils restent, bien sûr, dans les sentiers et sur les chemins.

Alors, ça va certainement être pris en compte que tous les types de vélos pourront accéder au mont Royal sans briser de pièces.

M. JÉRÔME PELLAND :

2820

2825 Donc, pour continuer sur la même ligne, plus spécifiquement pour le vélo de montagne, plusieurs études scientifiques ont démontré que l'impact environnemental du vélo de montagne est le même que pour les sentiers de marche. Ça a été démontré par différentes études principalement aux États-Unis, puis on est en train de présenter justement le dossier à travers l'étude du vélo de montagne au mont Royal avec Les Amis de la montagne.

2830 Est-ce qu'il y a une volonté de la Ville de Montréal d'adresser les besoins des 200 000 cyclistes et de peut-être inclure l'activité vélo de montagne sur le mont Royal en tant que tel ou ce n'est pas du tout prévu?

M. JEAN BERTRAND :

Ça, je pense que c'est plus une question de parc.

2835

M. PIERRE BOUCHARD :

Donc, effectivement, il y a une étude qui est en cours actuellement avec Les Amis de la montagne pour la pratique du vélo de montagne. Le problème qu'on a actuellement au niveau du mont Royal, et c'est vrai pour l'ensemble des pratiques de toutes les activités sur le mont Royal, c'est comme on le disait tantôt, il y a plus de 4 000 000 de visiteurs sur le mont Royal et il nous faut faire en sorte qu'on puisse permettre les activités sans la dégradation du parc comme tel. C'est vrai pour l'ensemble des activités comme le ski de fond, raquette, de la marche, le vélo la même chose.

2840

2845

Comme on le disait tantôt, on a déjà fermé des dizaines de kilomètres de sentiers qui avaient été pratiqués dans la forêt parce que, si on ne maintient pas la forêt, on perd notre cadre qui justement attire les gens, qui intéresse les gens.

2850

Le vélo de montagne, il est particulièrement difficile à concilier avec l'ensemble de l'activité de protection de la nature, parce qu'il faut comprendre que, dans ce cas-là, c'est un arrondissement historique mais également un arrondissement naturel. Donc, on a une obligation et des objectifs de conservation de la nature.

2855

On attend donc les résultats de l'étude des Amis de la montagne avant de se prononcer mais, pour le moment, ça nous semble assez irréconciliable pour le moment de préserver les milieux naturels et de permettre aux vélos de montagne de se promener partout.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2860

Monsieur Pelland, vous parlez d'études qui démontraient, vous dites, que la marche, c'est similaire comme impact que le vélo de montagne?

M. JÉRÔME PELLAND :

2865

Oui, exactement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2870

Ce sont des études qui proviennent d'où? Est-ce que vous avez les références?

M. JÉRÔME PELLAND :

2875 Ça va être déposé dans le mémoire, puis c'est aussi présenté via l'étude avec Les Amis de la montagne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2880 Donc, ça va être présenté à partir du 23 avril.

M. JÉRÔME PELLAND :

2885 Exact, oui. Donc, on a plusieurs études à l'appui qui le démontrent clairement quand on parle de sentiers aménagés. On s'entend que la plupart des sentiers, qui existent au mont Royal présentement, ont été ouverts par des piétons et ont été utilisés par des cyclistes par la suite. Un vélo ne va pas rentrer dans le bois pour ouvrir une piste, ça ne se fait juste pas. Ce n'est juste pas praticable. Donc, ça a été ouvert par des piétons pour être utilisés par la suite.

2890 Présentement, il n'y a pas vraiment de contrôle par rapport aux piétons sur la montagne, autant à travers le parc du Mont-Royal que dans les parcs environnants.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2895 J'aimerais peut-être juste comprendre parce que, dans le fond, vous me parlez d'une étude de Les Amis de la montagne, vous parlez d'un mémoire avec Les Amis de la montagne. Vous me parlez d'une étude de vélo avec Les Amis de la montagne. Est-ce que je pourrais comprendre un peu qu'est-ce que c'est exactement cette étude?

M. PIERRE BOUCHARD :

2900 Actuellement, Les Amis de la montagne font une étude en compagnie de Mountain Equipment, je pense, sur la pratique justement du vélo de montagne. C'est une étude qui est en cours actuellement pour savoir: est-ce qu'il est recommandable, souhaitable ou non de favoriser la pratique du vélo de montagne dans la forêt sur le mont Royal?

2905 Donc, c'est une étude que Les Amis de la montagne ont pris l'initiative de faire. Donc, on suit avec intérêt parce que, effectivement, il y a une problématique de vélos de montagne actuellement sur le mont Royal. Actuellement, on vit une problématique assez importante, entre autres dans le bois Saint-Jean-Baptiste. On en avait parlé lors de la soirée de protection des milieux naturels.

2910

Et c'est assez difficile de contrôler présentement les utilisateurs de vélos de montagne parce qu'ils sont assez difficiles... bon, ça prend le support évidemment des

2915 policiers pour pouvoir les suivre en vélo dans la montagne. Ça nous prend des intervenants pour intercepter ces vélos-là. Donc, c'est un des problèmes qu'on a actuellement sur la montagne.

2920 On avait le même problème, comme disait monsieur, il y a une dizaine d'années au niveau des piétons. On s'est rendu compte qu'il y avait une prolifération de sentiers dans la montagne par les piétons, qui faisait en sorte que ça a dévalorisé l'ensemble du sous-bois.

2925 Il y a quelques années, on est intervenus, ça nous a coûté plusieurs millions de dollars pour bloquer ces sentiers-là. On en faisait état tantôt, il y a plus de 300 entrées qui ont été fermées, 300 bouts de sentiers qui avaient été faits dans le boisé. On a dû intervenir d'une façon à pouvoir faire de la sensibilisation auprès de la population, replanter le sous-bois, mettre des obstacles pour inciter les gens à ne plus pénétrer dans le bois. Et c'est une surveillance qui est continue et qui doit se faire d'une façon continue si on veut pouvoir maintenir nos sous-bois.

2930 La problématique qu'on a ici à Montréal présentement, c'est qu'il y a une seule montagne. Pour faire du vélo de montagne, ça prend une montagne, sauf que c'est une montagne qui est très, très, très utilisée à toutes fins, dans le sens pour plusieurs activités, et c'est en même temps un écoterritoire, un arrondissement historique et naturel.

2935 Donc, comment concilier l'ensemble de ces usages-là? Pour le moment, ça nous apparaît difficile compte tenu du genre de pratique qui est fait, mais on attend le résultat de l'étude qui est en cours avec Les Amis de la montagne avant de se prononcer. Mais pour le moment, on maintient nos objectifs prioritaires de préservation du milieu naturel.

2940 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, l'intention n'est pas nécessairement de l'interdire, mais de baliser si jamais c'est compatible avec vos intentions.

2945 **M. PIERRE BOUCHARD :**

2950 Si c'est balisable. Parce que, comme je le disais tantôt, si on permet une pratique puis on n'est pas en mesure d'intercepter ceux qui ne respectent pas les balises, donc, on va avoir une détérioration du milieu. Donc, on va être obligés de réinvestir, etc. Donc, c'est tout ça qu'on veut essayer de voir. Pour le moment, ça nous apparaît assez irréconciliable.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Pelland?

2955

M. JÉRÔME PELLAND :

2960 Ça fait maintenant quinze ans qu'il y a une restriction des accès et une non-tolérance par rapport à la pratique du vélo de montagne sur le mont Royal. Le Service de police pourra le confirmer d'ailleurs.

2965 Le problème, c'est qu'il y a 200 000 cyclistes à Montréal et il y a aucun endroit où pratiquer le sport. Donc, c'est certain que tant qu'il n'y aura pas d'alternative, il va continuer d'avoir des cyclistes sur la montagne.

M. PIERRE BOUCHARD :

2970 On a cherché d'autres montagnes à Montréal, mais il y en a rien qu'une. Je m'excuse.

M. JÉRÔME PELLAND :

2975 Le rapport va présenter que ça ne prend pas nécessairement une montagne pour avoir des sentiers de vélo.

M. PIERRE BOUCHARD :

On attend le rapport.

2980 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Monsieur Pelland, donc vous allez présenter un mémoire à partir du 23?

M. JÉRÔME PELLAND :

2985 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2990 Est-ce qu'il y avait d'autres questions de votre côté?

M. JÉRÔME PELLAND :

2995 Ça va être tout.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup.

3000 **M. JÉRÔME PELLAND :**

Merci.

3005 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Nous invitons maintenant monsieur Michel Barcelo. Bonsoir.

M. MICHEL BARCELO :

3010 Bonsoir. Je vais être très bref. D'abord, je voudrais dire que, ce soir, je me suis retrouvé plusieurs années en arrière parce que les trois présentations ne parlaient presque que du parc du Mont-Royal et pas de l'arrondissement.

3015 Or, dans l'arrondissement, il y a au moins le parc Summit. J'aimerais savoir ce qu'on en pense, ce qu'on en planifie.

On dit qu'on va réduire la vitesse sur Camillien-Houde, mais il faudrait peut-être contrôler les excès de vitesse sur Dr. Penfield par exemple.

3020 Alors, il y a toute une série de choses comme ça, que j'aimerais entendre les trois types d'intervenants, la sécurité, les parcs et les transports, me remettre dans le cadre de l'arrondissement du Mont-Royal et non pas du parc.

3025 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Parfait. Bien, Monsieur Bouchard, je vais vous envoyer un peu la question au début puis vous pouvez la distribuer aux bonnes personnes. Donc, si vous pouviez nous faire un peu un portrait des mesures qui vont être prises pour ce qui est de l'arrondissement.

3030 Et puis moi, j'ajouterais, Monsieur Barcelo, si vous me permettez d'être un peu plus large, même en dehors, les abords de l'arrondissement aussi, s'il y a des mesures qui sont prises, par exemple, pour le transport, entre autres pour la sécurité. Est-ce qu'il y a d'autres aspects que j'ai oubliés? Essentiellement, ce sont ces deux aspects-là qui vous préoccupent, Monsieur Barcelo?

3035

M. MICHEL BARCELO :

Bien, oui, c'est principalement ça.

3040 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

C'est principalement ça?

3045 **M. MICHEL BARCELO :**

Oui.

M. PIERRE BOUCHARD :

3050 Transport et sécurité?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3055 Transport, sécurité, ce qui concerne l'arrondissement. En plus du parc, l'arrondissement.

M. MICHEL BARCELO :

Oui.

3060

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et également les abords de l'arrondissement.

3065 **M. PIERRE BOUCHARD :**

D'accord. Donc, je vais commencer avec monsieur Jean Bertrand pour la partie transport. Je demanderais à monsieur Pompa pour la question de la sécurité.

3070 **M. JEAN BERTRAND :**

Alors pour ce qui est de l'accessibilité, vous avez raison. D'abord, avant de pouvoir profiter de sentiers sur le mont Royal, il faut quand même être capable de s'y rendre de façon sécuritaire et d'être connecté à un réseau plus vaste, que ça soit transport actif ou piétons.

3075

Alors, ce qui avait été présenté tantôt par madame Morin, je vais y aller en mots sans pointer les images, mais ce qu'on pouvait voir, c'était que d'abord le réseau cyclable devait d'abord être développé en périphérie du mont Royal pour pouvoir ensuite se brancher sur le réseau intérieur.

3080

Quand on parlait tantôt des 400 nouveaux kilomètres prévus d'ici cinq ans, cinq à

3085 sept ans, par la Ville de Montréal, les accès, c'est-à-dire le réseau routier, le réseau viaire autour du mont Royal sera muni de voies cyclables, sera équipé de voies cyclables qui seront développées, bien sûr, avec les arrondissements. Alors, ça, c'est au niveau cyclable. Tout ce qui est aux abords du mont Royal sera couvert.

3090 Pour ce qui est des piétons, on a également mentionné qu'il allait y avoir des traverses piétonnes mieux aménagées. En fait, on avait pointé Peel; il y en a également d'autres le long de l'avenue du Parc. Donc, il y a également des actions qui vont être prises pour pouvoir se rendre à pied, de façon sécuritaire, à partir de la ville qui entoure le mont Royal et traverser les carrefours de façon sécuritaire pour se rendre.

3095 Alors, on a parlé des piétons. On a parlé des vélos. Transport en commun, monsieur Tremblay a expliqué tantôt que la desserte du mont Royal par transport en commun fera l'objet d'une révision, que ça soit en termes de services ou en termes même de véhicules qui seraient mieux adaptés, mais qui feraient des liens non pas sur la montagne seulement mais à partir soit de stations de métro ou à partir d'autres circuits d'autobus. Alors, ça, ça couvrirait le transport en commun.

3100 L'auto, bien, on l'a dit tantôt, on espère ne pas le faciliter et même le réduire.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3105 Monsieur Barcelo, est-ce que vous avez...

M. MICHEL BARCELO :

3110 Je reviens à un point précis que j'ai soulevé. Le parc Summit, comment les piétons se rendent là? Vous détruisez l'échangeur Côte-des-Neiges/Remembrance, ce qui est très bon, mais ça n'améliore absolument pas le sort des piétons qui veulent aller au sommet du parc Summit.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3115 Monsieur Bouchard?

M. PIERRE BOUCHARD :

3120 Oui. Il y a peut-être un élément d'information qu'on a peu parlé ce soir. C'est que dans ce qu'on a dans nos cartons qu'on veut analyser entre autres dans l'ensemble des dossiers de transport, un des sujets qu'on veut pouvoir analyser, c'est la possibilité de pouvoir faire un pont vert qui va relier le parc du Mont-Royal au parc Summit par-dessus le chemin de la Côte-des-Neiges ou en dessous de Côte-des-Neiges. En tout cas, c'est un concept très général qu'on a.

3125

L'autre soir, lorsqu'on a parlé de la protection des milieux naturels, on avait marqué notre intention de faire une liaison d'écosystèmes entre la partie du mont Royal et la partie du mont Summit. Et une des idées qu'on veut explorer, il n'y a pas de décision de prise parce qu'il nous faut faire encore la faisabilité, mais un des concepts qu'on veut analyser, c'est de

3130

voir est-ce qu'on est capable de faire un lien vert, un pont vert pour passer par-dessus ou autrement, pour traverser en fait cette coupure-là qui est faite par le chemin de la Côte-des-Neiges.

3135

Donc, ça, c'est un concept qu'on veut étudier avec nos collègues de transport. C'est un des projets qu'on a, qui va être discuté lorsqu'on va aborder la question de la démolition de l'échangeur Remembrance, comme on parlait tantôt, et éventuellement on va y arriver. Donc, on a encore une couple d'années devant nous pour peaufiner ce dossier-là, voir est-ce que c'est possible? Est-ce que c'est réaliste? Compte tenu que, entre autres dans le Plan de transport, on prévoit un tramway sur la Côte-des-Neiges.

3140

Donc, depuis que le Plan de transport a été sorti, il nous faut concilier maintenant les objectifs qu'on a sur le mont Royal avec les objectifs du Plan de transport pour voir si on est capable d'arrimer le tout et si on est capable d'aller jusque là. Donc, ça ne s'est jamais fait à Montréal. C'est une nouvelle idée qu'on a et qu'il nous faut explorer avec les gens de

3145

transport.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3150

Monsieur Bouchard, le Plan de transport pour le mont Royal, ces projets-là, est-ce qu'ils vont être inclus dans le plan ou si ça va venir à la suite du plan?

M. JEAN BERTRAND :

3155

En fait, le transport par définition, ce sont des réseaux. Ce sont des réseaux cohérents entre eux. Alors, par le Plan de transport, que ce soit les tramways ou des circuits d'autobus, oui, ça va desservir, c'est-à-dire il y aura une réflexion pour desservir le mont Royal, mais la réflexion est à la fois toujours plus large que ça, c'est-à-dire ça va desservir également les activités urbaines autour.

3160

Alors, pour ce qui est du Plan de transport du mont Royal, ce qu'on vous a présenté ce soir, c'est vraiment un plan d'action spécifique. Et toutes autres interventions contenues dans le Plan de transport, évidemment qui ont des liens avec le mont Royal, vont de toute façon aider à l'accessibilité au mont Royal.

3165

Mais si on résume le plan d'action du mont Royal qui est prévu au cours des prochaines années, c'est vraiment ce qu'on vous a présenté ce soir.

M. PIERRE BOUCHARD :

3170 J'ajouterais, si vous permettez, que tous les projets qu'on fait sur le mont Royal, de toute façon sont présentés devant l'Office. Donc, lorsqu'on va être rendus à cette étape-là, ça va faire partie d'un des sujets qui vont être en discussion à l'Office de consultation. Donc, on va la faire en public et, donc, vous aurez l'occasion...

3175 **M. MICHEL BARCELO :**

Mais ça pourrait ne jamais venir non plus?

M. PIERRE BOUCHARD :

3180 Ah! Bien, en tout cas, on veut l'étudier. C'est un des projets qu'on a, une idée qu'on a, et puis on aimerait pouvoir la pousser.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3185 Il y avait l'aspect sécurité.

M. MICHEL BARCELO :

3190 Bien, sécurité, oui, parce que le parc Summit, c'est un lieu de fréquentation nocturne assez important et j'aimerais savoir ce que le Service de police en pense.

M. ANTOINE POMPA :

3195 Premièrement, le parc Summit est visité. Il y a une bonne visibilité des agents de sécurité publique qui sont là. Et la dernière que j'ai sue, c'est que le parc, le «lookout» Summit en particulier, il y avait une problématique de bruit et de flânage depuis plusieurs années. Et qu'est-ce qu'ils ont fait pour remédier à la situation? La Ville de Westmount a placé des jerseys ou des poutres de ciment pour éviter que les gens se rassemblent aux
3200 petites heures du matin, donc de minuit à 6 h le matin. À ce que je sache du poste de quartier 12, on me dit que la problématique a été réglée.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3205 Quand vous dites «des jerseys», c'est que, à tous les jours, ils les enlèvent et ils les mettent? C'est quoi? C'est fixe?

M. ANTOINE POMPA :

3210 Non. C'est placé de façon permanente.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Permanente?

3215

M. ANTOINE POMPA :

Oui. C'est, si vous voulez, des pots en ciment qui ont été placés pour interdire l'accès dans le stationnement du «lookout» de Westmount.

3220

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, il n'y a aucun stationnement au belvédère.

3225

M. MICHEL BARCELO :

C'est pas très joli, je vous le dis. Je vous assure, c'est pas joli du tout.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3230

Bien, j'imagine.

M. MICHEL BARCELO :

3235

Surtout quand on est piéton, on se demande pourquoi des trucs faits pour les autos nous empêchent de jouir d'un lieu.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3240

Parce qu'en fait, c'est ça, c'est pour bloquer la circulation automobile. C'est ça que je comprends.

M. ANTOINE POMPA :

3245

Exactement, c'est pour le rassemblement de véhicules la nuit qui, autrement, faisaient du bruit, le voisinage, le flânage, les jeunes.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3250

Donc, le belvédère est ouvert seulement qu'aux piétons.

M. ANTOINE POMPA :

Exactement.

3255

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Aux piétons et cyclistes, j'imagine.

3260

M. ANTOINE POMPA :

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3265

Est-ce que ça répond à votre interrogation?

M. MICHEL BARCELO :

3270

Oui. J'avais juste une petite remarque innocente. Il y a eu une diapo de l'escalier de l'avenue du Musée plus tôt.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3275

Oui.

M. MICHEL BARCELO :

3280

Et je dois signaler que l'escalier de l'avenue du Musée est barricadé et fermé depuis l'été 2006. J'aimerais savoir pourquoi.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3285

Est-ce que vous avez une réponse au pourquoi de cette fermeture? Je sais que vous cherchez des photos.

M. PIERRE BOUCHARD :

3290

L'escalier doit être réaménagé. Au cours des dernières années, on a refait la plupart des grands escaliers. Celui-là doit être réaménagé. Ça va être le prochain élément qu'on va faire. Actuellement, on va s'attaquer cette année à l'escalier Peel et, éventuellement, il faut refaire également cet escalier-là.

M. DANIEL CHARTIER :

3295

Il a été réaménagé en 95. J'ai une autre présentation où on voit avant, après. Il a été réaménagé en 95, mais probablement qu'il y a un véhicule qui a reculé, parce qu'il y a trois ou quatre morceaux de granit qui ont été cassés. L'expertise d'ingénieurs a été demandée pour évaluer la situation et pour apporter des solutions au cours de l'été qui vient.

3300

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Pour la réparation?

3305

M. DANIEL CHARTIER :

Pour la réparation.

M. MICHEL BARCELO :

3310

Mais deux ans, deux ans, deux ans, écoutez! Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3315

Mais, Monsieur Chartier, ce sont des réparations majeures que ça implique ou ce sont des...

M. DANIEL CHARTIER :

3320

C'est trois marches en granit qui ont... On voit les marches en granit ici, elles ont été brisées effectivement il y a quelques années.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3325

Mais c'est réparable?

M. DANIEL CHARTIER :

3330

C'est réparable. C'est-à-dire, il faut peut-être changer... c'est que la structure, c'est trois dalles de béton, trois murs de béton qui soutiennent l'escalier.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3335

Mais les murs aussi, c'est...

M. DANIEL CHARTIER :

3340 Et probablement que c'est un véhicule qui a foncé dans les marches. Donc, il y a toute une série de marches qui ont cassé. Et depuis deux ans, l'arrondissement a fermé l'escalier.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3345 Il n'y a pas d'autres accès temporaires?

M. DANIEL CHARTIER :

3350 L'alternative, c'est par Redpath, l'escalier Redpath à la limite du parc Percy-Walters. Puis l'autre, c'est la rue William-Osler qui est la continuité de Drummond. Ce sont les deux escaliers alternatifs, celui de Redpath étant à un coin de rue.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3355 Merci. Monsieur Barcelo, ça va?

M. MICHEL BARCELO :

Ça va.

3360 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci. J'inviterais maintenant madame Marie-Josée Groulx.

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3365 Bonsoir. Moi, je continuerais dans la même lignée que monsieur Pelland tantôt. C'est à propos du vélo de montagne.

3370 Donc, la Ville de Montréal, ça fait quinze ans qu'elle interdit le vélo de montagne sur le mont Royal. Alors, j'aimerais savoir si la Ville serait prête à revoir sa position lors du dépôt du mémoire de Les Amis de la montagne si ce mémoire-là démontre qu'il n'y a pas d'impact environnemental sur des sentiers déjà aménagés.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3375 D'abord, Madame Groulx, vous comprendrez que le mémoire est adressé à la Commission, à l'Office.

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3380

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3385

Et l'Office va faire un rapport suite aux mémoires qui vont être reçus, et va faire rapport à la Ville de Montréal du contenu et tout ça. Donc, à la suite de tout ça...

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3390

À la suite de ce rapport-là, j'aimerais savoir si la Ville est prête à revoir sa position par rapport au vélo de montagne sur le mont Royal.

M. PIERRE BOUCHARD :

3395

On va attendre les résultats de l'étude qui est en cours actuellement avec Les Amis de la montagne. On va revoir notre position en fonction des objectifs qu'on a, donc de préserver le milieu naturel d'abord et avant tout. Et si c'est possible, on reverra, mais pour le moment...

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3400

Mais si on prend l'exemple que c'est prouvé que ce n'est pas dommageable à l'environnement si c'est bien aménagé et que...

M. PIERRE BOUCHARD :

3405

On va voir l'étude. Je ne peux pas m'avancer tant que je n'ai pas vu les études et analysé la situation. C'est très hypothétique pour le moment.

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3410

D'accord.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3415

En fait, c'est un processus de consultation. Donc, on voit qu'il n'y a pas de fermeture, il n'y a pas d'ouverture. En fait, on discute.

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3420

Bien, il y a ni un ni l'autre.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3425 Il y a ni un ni l'autre. Nous, on va voir, de votre côté vos propositions à partir de votre mémoire. La Ville, j'ai compris qu'il y avait une certaine ouverture si ce n'était pas dommageable, que c'était pour être possible.

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

3430 Bien, en fait, c'est ça ma question.

M. PIERRE BOUCHARD :

3435 J'attends le résultat de l'étude. Ce que j'en ai entendu parler, c'est qu'on étudie des places, à savoir est-ce qu'il y a des places bien précises sur la montagne, pas nécessairement dans le parc.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3440 C'est dans ce sens-là.

M. PIERRE BOUCHARD :

3445 Donc, c'est l'ensemble de l'arrondissement qui est analysé, à savoir est-ce qu'il y a des places où est-ce que c'est possible? Donc, je vais laisser la chance à l'étude de se terminer et de la voir. Je ne peux pas poser des jugements a priori sans avoir vu l'étude, ni en positif ni négatif. C'est qu'on est parfaitement neutres, on attend le résultat.

3450 Pour le moment dans le parc, il y a une préservation. Il y a un objectif de préservation dans le parc. Il y a un objectif également de consolider l'ensemble des milieux naturels, tel qu'on l'a présenté l'autre jour.

3455 Vous faites une étude sur l'usage. Je vais voir le résultat et on va voir. Moi, ce que je pense également, c'est qu'il faut voir : est-ce qu'il y a possibilité de faire du vélo de montagne autrement que sur la montagne? Ça serait l'idéal. Donc, on est ouverts également à regarder d'autres options, mais j'attends le résultat de l'étude pour le moment.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3460 Ça vous va?

Mme MARIE-JOSÉE GROULX :

D'accord, merci.

3465

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Dinu Bumbaru.

3470

M. DINU BUMBARU :

Bonsoir!

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3475

Bonsoir!

M. DINU BUMBARU :

3480

J'aurais peut-être un premier commentaire avant. On nous dit qu'il y a juste une montagne sur l'île de Montréal, mais plusieurs ont observé depuis des années qu'il y en a une deuxième que personne ne voit, qui sont les falaises des carrières de pierre de Saint-Michel, etc., et il y a énormément de choses miraculeuses qui ont été faites par le Cirque du Soleil là-bas, pourquoi est-ce qu'on ne les engagerait pas dans l'idée de mettre là des lieux d'exercice pour la génération à venir.

3485

On était là, nous, il y a vingt ans, pour demander que les vélos de montagne soient mis à leur place, comme il faut mettre les chars à leur place, etc. Il y a des voitures de montagne. Est-ce qu'on voudrait mettre les voitures toutes sur la montagne? Alors, il y a peut-être des questions de base comme ça. Et ça amène à réfléchir la dynamique du mont Royal dans une perspective plus large qui est celle d'un cadre d'aménagement où certains des usages ont leur place là. Certains n'ont plus leur place dans la densité et l'intensité qu'ils ont aujourd'hui.

3490

Monsieur Rioux a mentionné toutes les institutions anglophones, qu'il semble avoir identifiées très précisément. Il ne faudrait pas oublier le travail des autres institutions qui, également, doivent développer peut-être une expansion ailleurs. Et c'est l'accessibilité aussi qui est posée entre les sites-mère et les sites satellites de tous ces usages sur la montagne. Mais, enfin, c'est un commentaire.

3495

3500

Mais sur les questions d'accessibilité et de sécurité qui sont les thèmes ce soir, moi, j'aurais deux ou trois questions. J'ai bien noté les propos de monsieur Bouchard sur le fait que ça s'adresse à l'ensemble des patrimoines et à l'ensemble du territoire, ce qui a été dit,

3505 même si les illustrations, les mesures étaient très ponctuelles, souvent très patrimoine naturel ou même milieu naturel. Le mot «patrimoine» a rarement été employé, sinon pour situer le rôle futur ou escompté du Conseil du patrimoine qui est également noté.

3510 Moi, sur ces questions-là, il me semble que la question qui se pose, c'est comment ces facteurs de patrimoine sont pris en compte dans les plans d'accessibilité et dans les infrastructures qui sont proposées et, d'autre part, en termes de concept, en termes aussi de caractère du lieu?

3515 Vous savez, en termes d'accessibilité, la montagne, ça a été conçu comme un lieu d'où on voulait un peu s'éloigner de la ville. Alors, comment est-ce qu'on réconcilie ce caractère fondamental de l'endroit qui est un lieu où on veut... ça a été dit par rapport aux questions de sécurité, ambulance, etc., et en même temps rentrer du monde pour répondre à des urgences statistiques, si on peut dire. Alors, comment est-ce que, ça, c'est pris en compte?

3520 Nous, à Héritage Montréal, on a déjà établi, dans nos représentations sur le Plan de transport et au Sommet de Montréal et sur le Plan d'urbanisme, à ces deux derniers épisodes, les concepts de promenabilité, d'urbanopodie qui sont des éléments de référence. Pour nous, la première mesure de succès, c'est si on peut avoir du plaisir à marcher sur la montagne. Ce n'est pas si on a des chiffres des quantités de gens qui se rendent en char ou
3525 en transport public, qui sont quand même des transports véhiculaires. À la limite, les vélos sont aussi de la famille du véhiculaire.

3530 Alors par rapport à ça, comment est-ce qu'on réconcilie ou est-ce que c'est une question qui est discutable de réconcilier l'accès, l'accessibilité, et le caractère de la montagne dans ces différents lieux. Parce qu'il n'y a pas juste le parc. On a beaucoup parlé du parc, mais les cimetières sont des lieux d'intimité familiale, de sérénité, de calme et de respect. Comment est-ce qu'on réconcilie tout ça? Et aussi...

3535 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que vous voulez qu'on aille tout de suite avoir une réponse?

M. DINU BUMBARU :

3540 Oui, oui, mais si vous voulez, j'ai une petite question pour l'accessibilité, puis j'en ai une autre pour la sécurité, parce que je trouvais ça très important qu'on puisse parler de sécurité aujourd'hui. Puis il y a des leçons de la crise du verglas puis de la crise du Saguenay également, les commissions d'enquête ont soulevé des points qui méritent d'être appliqués ici.

3545 Alors, peut-être je vais vous poser la question d'accessibilité, on reviendra sur le...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3550 Oui, absolument. Je pense qu'on peut aller par...

M. DINU BUMBARU :

3555 Je vous fais cette proposition.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait. Donc, Monsieur Bouchard...

3560 **M. DINU BUMBARU :**

Et au niveau accessibilité, il y avait la question des infrastructures dans le paysage. La bretelle, apparemment sans trop de conséquences, madame Morin l'a bien mentionné, la bretelle pour accéder à la chaussée sud, vous fermez la chaussée sud, on se trouve dans un talus vert qui a quand même un rôle dans le paysage quand on descend Remembrance vers l'ouest.

3565 Et là, si on se retrouve à avoir une bretelle, une fourchette d'asphalte, bien, on va avoir un impact visuel majeur à cet endroit-là. Comment est-ce que c'est traité, et puis qui est-ce qui va s'en occuper, etc. Enfin, voilà. Ça, c'est pour l'accessibilité.

3570 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Parfait. Donc, Monsieur Bouchard, peut-être nous faire un...

3575

M. PIERRE BOUCHARD :

Donc, j'essaie de me centrer sur la première question, à savoir comment est-ce qu'on réconcilie l'ensemble de l'expérience de la montagne.

3580

M. DINU BUMBARU :

Voilà.

3585 **M. PIERRE BOUCHARD :**

En fait, ce que je comprends, c'est que...

M. DINU BUMBARU :

3590

On a parlé de réseau.

M. PIERRE BOUCHARD :

3595

C'est ça.

M. DINU BUMBARU :

3600

J'ai entendu monsieur Bertrand parler de réseau. Nous, on dit : sur ce territoire, c'est plus les parcours et l'expérience des parcours qui est la chose exceptionnelle...

M. PIERRE BOUCHARD :

3605

Qui est plus important.

M. DINU BUMBARU :

3610

... plutôt que le réseau lui-même et le transport.

M. PIERRE BOUCHARD :

3615

C'est ça. C'est quelle est l'expérience qu'on va retirer de la visite qu'on a sur le mont Royal. Je pense qu'on a tout le parc du Mont-Royal comme tel qui est basé sur le plan d'Olmsted et dont justement le concept de base, c'est justement la découverte progressive du parc.

3620

Ce qu'on a essayé de faire dans le fond avec le pacte sur l'ensemble du mont Royal, donc quand on regarde l'ensemble et on prend un peu de recul par rapport à toutes les soirées qu'on a eues, au courant de la soirée où est-ce qu'on a dit: «On a analysé une couche», où est-ce qu'on disait: «O.K., on va essayer de préserver la biodiversité». Ce soir, on regardait l'accessibilité et le transport.

3625

On pense que, lorsqu'on met bout à bout l'ensemble des orientations, parce que ça demeure des orientations – je vais revenir au niveau du détail – on va se trouver à extensionner... l'expérience qu'on cherchait à obtenir pour les citoyens, quand ils vont dans le parc, on espère pouvoir faire en sorte que l'ensemble de la montagne devienne accessible aux piétons et accessible aux citoyens pour qu'ils puissent avoir une expérience encore plus grande de l'ensemble de la montagne.

3630

C'est une des principales raisons qui nous a guidés dans l'ensemble de la démarche qu'on a faite avec le parc du Mont-Royal où, d'une part, c'est sûr qu'on demandait aux

3635 institutions de se commettre pour essayer de préserver puis d'améliorer le milieu naturel, tel qu'on parlait tantôt, mais également on cherchait à augmenter l'accessibilité à la montagne pour que les gens puissent circuler sur la montagne et avoir une plus grande diversité d'expériences.

3640 C'est ce qu'on essaie de faire de multiples façons par une série de petites mesures comme a vu ce soir. On a vu, en fait, qu'on arrivait avec un chemin de ceinture qu'on veut améliorer – si je résume dans l'ensemble de l'affaire – on veut mettre un chemin de ceinture pour permettre une expérience beaucoup plus grande, puis une promenade beaucoup plus grande autour de la montagne.

3645 On veut continuer à améliorer les accès piétons tout le tour de la montagne. On a déjà commencé, on en a fait un certain bout, puis il en reste encore d'autres à faire.

On veut également réduire l'impact du chemin Camillien-Houde sur l'ensemble de la montagne. Donc l'expérience automobile, essayer de la circonscrire et de la limiter davantage par rapport à ce qu'elle est actuellement.

3650 Là où est-ce que c'est plus difficile à percevoir ce soir, c'est que, pour le moment, ce sont des orientations au niveau des interventions sur l'automobile, entre autres. Ce sont des orientations. Il nous faut voir encore, à l'étape du design, qu'est-ce que ça va avoir l'air, quel genre de chaussée on va avoir, quel niveau de temps on va y donner, quel va être le genre de mesures qu'on va mettre en place pour ralentir le trafic pour que ça soit plus agréable pour les autres usagers du mont Royal. Il reste ce raffinement-là à faire.

3660 Quand je reprends, par exemple, le chemin Remembrance par rapport à la bretelle temporaire qu'on a parlé, c'est à l'étape concept actuellement. Il reste l'étape détails à faire. Mais au-delà de ça, ce qu'il faut retenir, c'est que cette étape-là va être temporaire, parce que notre intention ultime, c'est de mettre à terre l'échangeur Remembrance puis refaire l'ensemble. Donc, tout refaire la configuration de cet échangeur-là, un peu comme on a fait avec Parc/Pins où est-ce que ça a complètement changé l'ensemble de la présentation de la montagne à cet endroit-là. C'est sûr que ça va avoir le même impact de l'autre côté et il nous reste à le peaufiner.

3670 Pour le moment, on a une volonté de le faire. Il reste à savoir comment ça va être fait, quelle allure ça va avoir, quel impact ça va avoir, comment est-ce qu'on va jouer avec l'ensemble des impacts? Donc, c'est un degré de détails qui n'est pas encore amorcé mais qu'on a l'intention de faire au cours des prochaines années. Et les projets vont être soumis à l'Office de consultation. Donc, tout le monde va pouvoir y accéder puis en discuter.

M. DINU BUMBARU :

3675 Sur deux points, si vous permettez, la question de l'expérience n'est pas uniquement associée au plan d'Olmsted. Les familles qui vont porter des fleurs sur les tombes de leur famille...

M. PIERRE BOUCHARD :

3680 Exact.

M. DINU BUMBARU :

3685 ... même s'ils n'ont pas le droit parfois, mais qui vont allumer des lampions aux fêtes, etc., ils vivent une expérience de la montagne qui peut être très perturbée par...

3690 Moi, j'en connais du monde, ils ont des sentiers, des «trails» de vélo de montagne qui passent sur les tombes du monde. Puis ce n'est pas parce que le mouvement humaniste du vélo a forcé ça. C'est qu'il y a des gens qui méritent d'être... et ça, c'est plus un problème de police que d'autre chose là. Et, malheureusement, on traite uniquement des milieux naturels et du parc.

3695 Alors, je vous pose la question parce que quand vous mentionniez l'échangeur Parc/Pins qui a été une grande victoire pour les Montréalais d'éliminer ça, bien, on s'est rendu compte que l'esprit résultant de ça, c'était un esprit d'un nouveau type d'offre de services aux véhicules. Alors que les piétons n'ont peut-être pas gagné parce qu'il y a énormément d'asphalte. L'esprit, le génie de cet endroit-là n'a pas encore été accompli.

3700 Et c'est pour ça qu'on se pose beaucoup de questions. En plans, on développe beaucoup des concepts, mais le génie qui fait que ça passe ou ça ne passe pas, bien, en quelque part sur la montagne... monsieur Ferrandez tantôt soulevait la question d'un geste radical, mais c'est peut-être un geste courageux parfois qui dit : L'automobile, on a beau négocier des accommodements à tout ça, mais en fait il y a peut-être à dire: L'automobile, ça fait trente ans qu'on dit qu'il faut réduire ça. Bien, on dit: «Basta! On le fait.»

3705

Et c'est peut-être ça par rapport à l'esprit, parce que l'automobile va à l'encontre de l'esprit de la montagne en fait. C'est de passer à travers, c'est le projet du maire Drapeau de faire un tunnel en dessous qui peut relier le centre-ville à Côte-des-Neiges.

3710 **M. PIERRE BOUCHARD :**

Si vous permettez...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3715

Allez-y.

M. PIERRE BOUCHARD :

3720

... par rapport à ce que vous disiez, l'expérience. Effectivement, au fur et à mesure qu'on va ouvrir l'expérience, qu'on va permettre une expérience plus grande de découverte de la montagne, sur l'ensemble de la montagne, aux usagers, aux citoyens, ça va nous confronter à des conflits d'usage et à une espèce de forme de contrôle.

3725

C'est la raison pour laquelle on parlait tantôt, au niveau de la gestion, qu'il va falloir développer des nouvelles façons de faire, étant donné qu'on n'est pas nécessairement sur les propriétés de la Ville. Donc, on n'est pas nécessairement dans un parc.

M. DINU BUMBARU :

3730

Bien sûr.

M. PIERRE BOUCHARD :

3735

Donc, les moyens qu'on va devoir mettre de l'avant pour pouvoir faire en sorte que ça demeure une expérience qui est viable, il va falloir voir à l'implantation de patrouilles spécialisées comme on parlait tantôt. Donc, il y a des nouvelles façons de faire, que ça va nous obliger de faire, qu'on va étudier en collaboration avec nos partenaires, et on va demander également un soutien qui est différent du corps policier pour pouvoir intervenir d'une façon différente dans ces endroits-là.

3740

Donc, à une nouvelle expérience qu'on va permettre de faire vivre aux citoyens, il va falloir que, nous autres mêmes, on s'adapte dans nos modes de gestion, et qu'on fasse en sorte que ça devienne contrôlable et pas des no man's land, et des endroits quand même sécuritaires et intéressants. Et il va falloir qu'on adapte nos méthodes.

3745

On a différentes actions qu'on veut proposer. Je pense que, au fil des ans, on va les mettre en place, mais elles vont devoir être bonifiées parce que c'est à partir de la nouvelle expérience et de l'usage qu'on va pouvoir voir comment est-ce qu'on doit se réadapter continuellement.

3750

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que ça répond?

3755

M. DINU BUMBARU :

3760 Bien, enfin, ça m'amène peut-être à voir comment on pourra faire des contributions à travers un mémoire, parce qu'il y a toujours une question qui nous vient à l'esprit. C'est que, des fois pour mieux contrôler un feu, c'est mieux de ne pas le mettre. Et en quelque part, il y a un pari qui est un pari de bonnes intentions ici mais qui pourrait facilement se traduire par des... on pense au cimetière, mais on peut penser aux campus universitaires aussi.

3765 On a beaucoup parlé de sécurité ou de l'impact des vélos sur les milieux naturels, ce qui est une préoccupation tout à fait légitime et il faut que quelqu'un s'en occupe parce que c'est un vrai problème, surtout que j'ai compris ce soir que, dans le fond, ce n'était pas les vélos qui faisaient le problème autant que les piétons. Je comprends, les piétons ouvrent le chemin pour un travail, la grosse job qui s'en vient avec les vélos après. Enfin, je pense qu'il faudra que les gens nuancent ça dans leur mémoire parce que, a priori, c'est un peu difficile à prendre, mais ça serait très intéressant d'en apprendre beaucoup là-dessus.

3775 Mais il y a toute une question de vandalisme. Monsieur Bouchard a mentionné la question du vandalisme. On ne parle pas de sécurité des biens. Or, ce qui qualifie aussi le mont Royal, c'est la sécurité des biens. Puis ça m'amène à la deuxième question qui est celle aux officiers de police.

3780 Le plan de mesures d'urgence a été mentionné pour le parc, mais les commissions Nicolet... enfin, il y a la séquence des commissions Nicolet sur le Saguenay puis sur le verglas, ils ont soulevé les questions qui se sont posées par rapport au patrimoine, par rapport à l'accès aux biens patrimoniaux en cas d'urgence, par rapport au régime de police, à l'intégration, le travail du Centre de sécurité civile.

3785 Ici à Montréal, je comprends que la Sécurité civile a une fonction distincte de celle de la police mais, en quelque part, on s'attendrait à ce qu'on ait une livraison d'offres de ce côté-là avec un plan de mesures d'urgence qui réponde aux exigences du gouvernement du Québec actuellement.

3790 Monsieur Guindon, avec qui on a travaillé plusieurs années, il y a des leçons... et j'aimerais ça comprendre comment se situent les éléments patrimoniaux. Par exemple, on a cette magnifique vue ici avec des cimetières. On sait que les cimetières, comme le Vieux-Montréal d'ailleurs, se font littéralement plumer au niveau des oeuvres d'art. C'est mentionné dans le document.

3795 Est-ce que ça veut dire qu'il y a un régime particulier? Il y a des technologies qui pourront être amenées. Comment est-ce que ça va se faire? Parce qu'on traite de propriétés privées mais, en quelque part, si on est capable de mettre des caméras sur le

domaine public, est-ce qu'on peut installer un système, en coopération avec les institutions, qui va aider à prévenir plutôt qu'à se lamenter? Parce qu'on n'est plus dans le niveau : on prévient ou on guérit. On prévient ou on a perdu pour toujours.

3800

Et une sous-question à ça. On a fait des expériences pour observer ce qu'il se passait aux Pays-Bas, aux États-Unis. Et j'ai bien apprécié le sergent Pompa avec ses comparatifs dans d'autres villes, parce que c'est très important, il y a des expériences très valables. Également en France, il y a des colonels qui sont venus nous parler de ces sécurités-là.

3805

Il y a beaucoup qui tient à la formation du personnel de surveillance, les pompiers, les policiers. Est-ce que ces gens sont formés à l'environnement dans lequel ils sont appelés à travailler? Est-ce qu'il y a une rotation? Comment est-ce que ça va se faire?

3810

On a vu, on avait fait une expérience avec la caserne 30 au coin de Laurier et Saint-Laurent, avec le corps de sécurité incendie qui était là. Juste pour leur donner une visite du patrimoine architectural aux alentours, ça peut certainement aider. Est-ce que ce sont des éléments qui peuvent être pris en compte dans un Plan de protection et de mise en valeur ou si ça donne rien de les mentionner en fait?

3815

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Je ne sais pas si, Monsieur Bouchard, vous voulez répondre avant ou introduire.

3820

M. PIERRE BOUCHARD :

Je pense que, effectivement, ce sont là des idées intéressantes qui vont devoir être discutées avec les gens de la police, justement pour voir comment est-ce qu'on protège le patrimoine religieux en fait dans des cimetières entre autres...

3825

M. DINU BUMBARU :

Oui.

3830

M. PIERRE BOUCHARD :

... et de voir comment est-ce qu'ils sont sensibilisés par rapport à ça. Il va falloir qu'on en discute avec eux. Il va falloir qu'on en arrive justement à ce degré de compréhension-là. Il y a du chemin encore à faire, on commence. On va déposer des choses à la Table de concertation, mais il va y avoir encore de la bonification à faire.

3835

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Pompa, est-ce que vous avez des éléments à ajouter?

3840

M. ANTOINE POMPA :

Pour répondre à votre première question concernant la Sécurité civile, c'est sûr que, contrairement au SPVM, la Sécurité civile, c'est une organisation à part, comme vous avez mentionné.

3845

M. DINU BUMBARU :

Oui.

3850

M. ANTOINE POMPA :

Par contre, je peux vous dire que lors de la crise du verglas, on a travaillé étroitement avec la Sécurité civile. Et je peux vous dire que, au quartier général de la police, tous les acteurs impliqués durant cette crise-là étaient présents et on a tous travaillé de concert.

3855

Pour répondre à votre deuxième question, la formation des policiers, c'est ça?

M. DINU BUMBARU :

3860

Oui, par exemple, ou l'information.

M. ANTOINE POMPA :

3865

Bien, nous au SPVM, on a notre unité cavalerie qui dessert le mont Royal.

M. DINU BUMBARU :

3870

Et qui est d'ailleurs tout à fait dans l'esprit du mont Royal. Ça, il faut vous féliciter. Ça «fitte» à 100%.

M. ANTOINE POMPA :

3875

Oui. Donc, ces policiers-là qui se promènent à cheval, bien, ces policiers-là ont une très bonne connaissance topographique du mont Royal. Donc, si jamais on a des recherches à faire, mettons je vous donne un exemple, une personne disparue, bien, eux peuvent nous guider dans nos interventions, dans nos recherches et notre ratissage du mont Royal étant donné leur expertise approfondie du mont Royal. Est-ce que ça répond à

3880 votre question?

M. DINU BUMBARU :

3885 C'est un début. Je sais qu'il y a toujours une priorité sur la vie humaine, on s'entend là-dessus, mais mettons qu'on investit collectivement, vous comme moi comme contribuables, on investit dans la restauration du monument de Georges-Étienne Cartier, on fait ça «swell» pour que ça n'ait pas l'air de la frontière entre les États-Unis puis le Mexique, avec l'éclairage vraiment subtil et bien fait pour que ça réponde aux problèmes de sécurité et de qualité du lieu, pour que ça soit vraiment magnifique, puis une semaine après, il y a 3890 quelqu'un qui arrive avec une «crowbar» puis qui décide qu'il a besoin d'une belle main en bronze pour faire un pot de fleurs dans son salon, ou il commence à couper les doigts des statues comme ça a été fait d'ailleurs, comment est-ce qu'on peut... je sais que c'est peut-être bien loin dans votre priorité, les personnels sont sans doute très limités dans le service, je ne veux pas rentrer dans les grandes...

3895 **M. ANTOINE POMPA :**

3900 Mais d'ailleurs, c'était un des exemples qu'on avait apportés suite à notre présentation. On avait mentionné la possibilité d'avoir des caméras de surveillance à la statue. Donc, on regarde aussi la possibilité d'avoir ça de concert avec le QG des pompiers qui est situé juste à côté du monument. Donc, ça, c'est une piste de solution. On est encore dans un stage exploratoire. Et, évidemment, il va y avoir aussi une étude de faisabilité là-dessus.

3905 **M. DINU BUMBARU :**

Est-ce que ça serait quelque chose d'envisageable pour d'autres secteurs? Je vous dis, moi, mon frère, par exemple, son voisin d'en face s'était fait piquer son yacht dans son garage, puis ils l'ont retrouvé avec, je ne sais pas, un satellite ou quelque chose comme ça.

3910 Est-ce que ce sont des technologies qui sont envisageables d'employer pour certains objets ou quelque chose au niveau des techniques policières et de retraçage des objets?

M. ANTOINE POMPA :

3915 Tout est envisageable, Monsieur. C'est sûr qu'il y a toujours une question de coût, puis il y a une étude de faisabilité à faire. Et suite à ça, on verra les pour et les contre.

M. DINU BUMBARU :

3920 Ah bon! Bien, écoutez, c'est très encourageant de voir toute cette ouverture. Je

pense qu'on va travailler sur notre mémoire avec encore plus de confiance. Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3925 Monsieur Pompa, juste pour une information. Il y a des projets de sentiers, de voies de ceinture, chemin de traverse dans le cimetière. Est-ce que ça va impliquer pour les services un peu plus de... disons, est-ce qu'il faut intégrer ces sentiers-là dans vos secteurs d'intervention? Comment ça fonctionne? Est-ce que ça implique plus de ressources d'avoir des nouveaux sentiers, des nouveaux...

3930

M. ANTOINE POMPA :

Ah! Sentiers pour des vélos?

3935 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Des vélos ou encore au niveau du cimetière.

M. ANTOINE POMPA :

3940

C'est sûr que ça implique plus d'effectifs à notre niveau. S'il va y avoir des règlements interdisant les vélos à se promener dans les sentiers ou dans les forêts, comme monsieur avait mentionné tantôt, c'est sûr qu'on a besoin de plus de policiers pour appliquer les lois. Tout est relatif, oui, effectivement.

3945

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci. Donc, notre dernier participant pour ce soir, monsieur Frédéric Cormier.

3950 **M. FRÉDÉRIC CORMIER :**

Bonsoir! J'ai deux questions, mais je voudrais précéder mes questions d'un bref commentaire.

3955 C'est que je suis un amoureux de la montagne, la montagne me tient à cœur, mais je suis aussi un cycliste et puis ça me désole de voir toute l'érosion que j'ai vue au niveau des sols depuis les quinze dernières années que je fréquente la montagne, surtout dans le boisé Saint-Jean-Baptiste.

3960 Mais aussi, ça me désole d'entendre l'attitude négative de beaucoup de gens par rapport aux cyclistes de montagne. Parce que tout ce que je peux dire par rapport à ça, c'est que ce n'est pas irréconciliable. Puis tant qu'il y aura une interdiction totale du vélo de montagne, il va avoir une anarchie qui va s'installer et puis c'est ça qui va favoriser l'érosion.

3965

Sauf que comme je vous dis, je vais laisser mes commentaires pour l'étude des Amis de la montagne et puis pour un mémoire, si j'en écris un. Mais ce n'est pas le but de mon intervention ce soir. Aussi, je pourrais ajouter qu'un cheval fait beaucoup plus d'érosion qu'un vélo sur les sols. Ce n'est pas le but de mon intervention de ce soir.

3970

J'ai deux questions, comme je vous disais. La première est divisée en deux sous-questions. C'est par rapport à l'automobile. Donc, je me demandais si... on parle beaucoup de la réduction de la circulation de transit sur la montagne. Je me demandais si c'était possible de carrément éliminer la circulation de transit. Ce que je veux dire, ce serait de bloquer carrément le passage des voitures de l'est à l'ouest, et vice versa, tout en laissant un accès au transport en commun et aux véhicules d'urgence et aux cyclistes.

3975

Parce que je sais que le chemin Camillien-Houde et le chemin Remembrance sont tous les deux très fréquentés par les cyclistes et puis lorsqu'on arrive en traversant la tranchée, c'est très mince et puis c'est très dangereux parce que c'est un coin aveugle. Donc, ce n'est pas ce qu'il y a de plus sécuritaire. Donc, on pourrait faire d'une pierre deux coups en rendant la tranchée plus sécuritaire, en interdisant son accès aux voitures et en limitant son accès aux cyclistes, véhicules d'urgence, véhicules de transport en commun. Donc, je me demandais si c'était envisageable.

3980

3985

Ça, c'est la première partie de ma première question. Je ne sais pas si vous voulez entendre la deuxième partie tout de suite?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3990

On peut commencer avec la première.

M. JEAN BERTRAND :

3995

En fait, évidemment il y a une intention très ferme, on l'a dit, de réduire la présence de l'automobile, particulièrement celle de transit.

4000

Il y a des gens qui vous diraient d'ailleurs que c'est une expérience aussi en soi d'aller doucement sur le chemin du mont Royal, en fait Remembrance, Côtes-des-Neiges, pour aussi découvrir la montagne à des gens soit de l'extérieur de Montréal. Donc, ce n'est pas que du transit dans le sens traverser la montagne strictement pour aller d'un point A au point B le plus rapidement possible, il y a également une expérience qui peut être vécue en automobile par rapport à ça.

4005

Mais pour répondre à votre question, outre le fait que par les réaménagements qu'on propose, et particulièrement de ramener un échangeur au niveau du sol comme on l'a

fait pour Parc/Pins, réduire la chaussée et même éliminer la partie sud de Remembrance, l'intention donc c'est de réduire au minimum la circulation de transit. Mais pour l'instant, il n'est pas question de l'empêcher complètement.

4010

Même si on peut faire des nuances en disant: «Oui, mais les véhicules d'urgence pourraient passer là», pour l'instant, ce n'est pas l'intention. Peut-être dans plusieurs années plus tard, riche de l'expérience qui aurait été vécue, il y aura peut-être une intention à ce moment-là, mais ce n'est pas le cas en ce moment.

4015

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

D'accord. La deuxième partie de ma première question, c'est au niveau du stationnement des autos. Parce qu'on sait que, surtout dans les environs de la Maison Smith, il y a un immense stationnement et puis, outre les automobiles, il y a d'autres effets pervers à un immense stationnement comme ça, que ce soit au niveau des îlots de chaleur que ça produit.

4020

Parce qu'on sait que le mont Royal, c'est le poumon de Montréal, c'est le climatiseur de Montréal et puis une immense surface asphaltée comme ça augmente de beaucoup les îlots de chaleur, la chaleur ambiante, et puis ça réduit de beaucoup le drainage des eaux par grande pluie, lors de la fonte des neiges, parce que c'est une surface imperméable qui empêche le ruissellement naturel de l'eau.

4025

Et de plus, c'est que lorsqu'on arrive en transport en commun ou à pied ou à vélo, c'est que ça fait des grands stationnements à traverser, et ce n'est pas énormément sécuritaire traverser à pied le stationnement. Parce que ça, je l'ai expérimenté plusieurs fois lorsque j'allais à la Maison Smith, entre autres pour aller aux réunions des Amis de la montagne. Donc, en prenant la 11 qui nous dépose, en arrivant de l'est, qui nous dépose presque juste en face, on a non seulement Remembrance à traverser mais on a le stationnement. De la façon que c'est aménagé, c'est qu'il faut traverser le stationnement parce qu'il n'y a pas de chemins vraiment qui sont très bien aménagés.

4030

4035

Ça fait que ça pourrait être une idée de réduire l'offre de stationnement, réaménager l'offre de stationnement pour faire de quoi pour pas juste laisser le statu quo, que ce soit au niveau de l'asphalte, au niveau... pour tous les effets que j'ai mentionnés précédemment. Est-ce que ça a été envisagé?

4040

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4045

Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

4050 C'est dans notre intention éventuellement d'intervenir dans ce stationnement-là pour toutes les raisons que vous avez mentionnées. On y va pôle par pôle en fonction des budgets qu'on a actuellement. Là, présentement, on va travailler, dans les deux prochaines années, sur le pôle de l'aire de jeux, donc l'ensemble du secteur près du... finir le pôle du lac aux Castors. On commence le pôle de l'entrée Peel.

4055

On est conscients que la Maison Smith est très mal mise en valeur actuellement par le stationnement, très mal desservie au point de vue patrimoine. C'est autant de réaménagement qu'il nous faut faire. Donc, on a une intention de le faire. Quand? Je n'ai pas de date pour le moment, mais c'est dans notre volonté de refaire ça d'une façon différente et un petit peu plus appropriée par rapport à la montagne, pour les toutes les raisons que vous avez mentionnées. On est d'accord avec votre lecture.

4060

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4065 Mais on comprend aussi, Monsieur Bouchard, que le stationnement fait aussi partie d'un ensemble. C'est-à-dire que s'il y a réduction de stationnement, il va avoir augmentation du transport en commun.

M. PIERRE BOUCHARD :

4070

C'est ça. Le Plan de transport prévoit ça. On en a parlé tantôt avec la STM. Les deux vont aller de pair. Mais au moment où est-ce qu'on va intervenir dans le stationnement, il va falloir aussi en faire un aménagement qui soit un petit peu mieux approprié pour la montagne. Parce que ça a l'air d'un centre d'achats actuellement et on en convient.

4075

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

4080 Oui. Ma deuxième question est par rapport aux accès. On parle beaucoup des accès. On voit tout le temps les accès au printemps, à l'été, à l'automne. Sauf que, à l'hiver, je me suis rendu compte que la donne est totalement différente.

J'aime fréquenter le mont Royal pour faire du patin, faire de la raquette. Mais ce que je me suis rendu compte, c'est que l'accès est plutôt problématique l'hiver, surtout à pied et en transport en commun.

4085

Quand on arrive, je parle encore de la 11, quand on arrive de l'est, on se fait déposer, pas dans un banc de neige mais presque, et il n'y a pas de trottoir ou d'accès sécuritaire pour accéder que ce soit au pavillon du lac des Castors ou à la Maison Smith. On se retrouve, comme je disais, à arriver dans un banc de neige quasiment et puis sur

4090 des espaces qui sont... puis là, on doit traverser souvent des chemins qui ont été improvisés, parce qu'il n'y a pas de chemins qui sont explicitement faits pour lorsqu'on arrive en transport en commun l'hiver.

4095 Et aussi, je pourrais parler quand on arrive vers l'ouest et qu'on nous dépose juste en face de la Maison Smith, il y a un chemin improvisé qui est, comme je vous dis, improvisé, qui n'est pas déneigé, qui n'est pas fait pour se rendre sans faire un grand détour. Donc, ça, c'est une problématique.

4100 L'autre problématique, c'est au niveau du chemin Olmsted. J'ai fait le chemin Olmsted dans toute sa longueur quelques fois cet hiver et puis je suis très surpris comment est-ce que ce chemin-là est glacé l'hiver. Je pourrais quasiment passer la Zamboni puis le descendre en patins, puis ça irait mieux.

4105 Je ne sais pas s'il y aurait des alternatives au niveau de comment aménager le chemin l'hiver. Parce que là, on le dégage pour que les véhicules de services puissent passer, pour que les piétons puissent passer, sauf après une courte période ça devient énormément glacé, très irrégulier. On a beau mettre que ce soit de l'abrasif, on ne met pas de sel, on met de l'abrasif, du sable, mais c'est très peu praticable à pied.

4110 Ça fait que ce n'est pas ça qui incite beaucoup à traverser le... à se promener sur le chemin Olmsted à pied l'hiver. On se retrouve souvent à utiliser les pistes de ski de fond parce que c'est beaucoup plus facile marcher dans les pistes de ski de fond, sauf que là on se retrouve à défaire les pistes de ski de fond. Puis ça, ce n'est pas très courtois pour les usagers en ski de fond.

4115 Parce que moi, je ne fais pas de ski de fond sur la montagne, mais je fais d'autres sports. Je fais de la raquette. Ça fait que je comprends la problématique, si on défait les pistes de ski de fond, qu'est-ce qui arrive. Mais est-ce qu'il n'y a pas moyen de juste comme taper la neige au lieu de toute l'enlever puis que ça glace tout?

4120 Donc, les accès de la montagne l'hiver, il faudrait en tenir compte autant que les accès l'été. Ça peut aller sur d'autres niveaux comme, je pourrais dire, l'entrée Peel, des fois, n'est pas nécessairement facile d'accès aussi. Est-ce que ça a été étudié? Est-ce que ça a été considéré les accès l'hiver à pied pour la montagne?

4125 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Monsieur Bouchard.

4130 **M. PIERRE BOUCHARD :**

Oui. Tantôt, quand on a fait la présentation du sondage, ce que vous nous

mentionnez, c'est exactement ce que plusieurs citoyens nous ont dit dans le sondage.

4135 On a effectivement des lacunes au niveau de l'entretien des sentiers particulièrement l'hiver, pour toutes sortes de raisons, à cause des pentes, etc., à cause aussi qu'il y a des gens qui se promènent en faisant le pas de patin dans les chemins piétons, qui glacent finalement. Donc, on a de l'amélioration à faire au niveau de nos techniques d'entretien. Je n'ai pas encore la réponse aujourd'hui, mais on sait qu'on a ce problème-là à résoudre.

4140 Pour la question de la descente du banc de neige en autobus, je suis parfaitement d'accord avec vous, il va falloir qu'on revoie l'ensemble de l'accueil et de l'expérience du piéton qui débarque de l'autobus, qui s'en vient dans le parc du Mont-Royal. Ça va faire l'objet de toutes les discussions qu'on va avoir avec nos collègues sur l'amélioration du chemin Camillien-Houde et de tous les accès en rapport avec ça.

4145 Mais je suis parfaitement d'accord avec tout le constat que vous avez fait. C'est des aménagements qu'on veut faire, qu'on va faire au fur et à mesure qu'on va intervenir secteur par secteur. On a plein d'idées pour régler ces affaires-là.

4150 Maintenant pour l'entretien, on n'a pas encore toutes les bonnes idées, mais il nous faut travailler sur des meilleures techniques d'entretien de nos sentiers, parce que les gens nous ont fait remarquer que... puis pour toutes sortes de raisons aussi au printemps, à cause de la fonte de la neige, de la pente, ça glace. Bon. Il y a de l'amélioration à faire au niveau de notre entretien de nos sentiers d'hiver, on en est conscients, puis il nous faut développer de nouvelles techniques.

4155 **M. FRÉDÉRIC CORMIER :**

4160 Et puis aussi, j'avais oublié de mentionner, mettons, le trottoir qui longe Remembrance, il serait bien de dire aux cols bleus à la ville de bien le déneiger ça aussi. Parce que ça, je l'ai fait aussi du pavillon du lac aux Castors jusque dans le quartier Côte-des-Neiges et puis si ce n'est pas déneigé, c'est assez horrible, là, on se retrouve à presque marcher dans la rue, qui est dangereux. Donc, comme je vous dis, c'est les accès piétons qui sont à ne pas négliger pour l'hiver. Je vous remercie beaucoup.

4165 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

4170 Ça va, Monsieur Cormier? Donc, dans votre mémoire, j'imagine que vous allez nous signaler ces éléments-là éventuellement?

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

4175 Oui. Je vous remercie beaucoup.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Tantôt, j'ai oublié une personne, je m'en excuse. C'est madame Sylvie Guilbault. Désolé.

4180

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Bonsoir!

4185

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Bonsoir.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

4190

Je vous promets de ne pas étirer le plaisir trop longtemps. J'aurais trois questions, une sur l'accessibilité et la sécurité, et sur les consultations publiques comme telles.

4195

Mais avant, si vous me permettez, j'apporterais un complément d'information sur ce que monsieur Bouchard a présenté sur l'étude sur les vélos de montagne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Allez-y.

4200

Mme SYLVIE GUILBAULT :

4205

Dont tout le monde a parlé, l'étude des Amis de la montagne. C'est une étude qui est menée par les Amis, mais en collaboration avec la Ville, avec la police, avec les gens de vélo, ainsi que les propriétaires institutionnels sur la montagne qui sont touchés par les problèmes de vélo de montagne, l'Université de Montréal et les cimetières. Donc, c'est un travail d'équipe et l'objectif est d'arriver à des pistes de solutions durables.

4210

Donc, ce n'est pas d'aller mettre un policier derrière chaque arbre pour dire: «sortez du bois», mais trouver une solution sur l'île de Montréal, donc pas nécessairement sur la montagne, où on pourra, comme monsieur Bumbaru le disait, soit dans une carrière, un trou ou une montagne, enfin trouver une façon de plaire à tout le monde.

4215

Et si je peux me permettre, on avait prévu une soirée d'information sur l'avancement de l'étude le 9 avril, mercredi prochain, mais vous avez déjà une consultation sur Brébeuf. Alors, on a reporté d'une semaine et, le 16 avril, si c'est possible à l'Office de le mettre sur le site, le 16 avril, nous tiendrons une soirée d'information et de forum sur l'avancement de cette étude, qui se fera à l'Université de Montréal. Alors, les gens qui sont intéressés à

participer pourront venir voir déjà les pistes de solutions qu'on avance à ce jour.

4220

Ma question sur l'accessibilité, je ne reviens pas sur l'autobus 11, mais je vous dirais, pour travailler dans le parc à tous les jours, question de la fiabilité des horaires et des problèmes avec la neige, parce que l'autobus 11, c'est le premier qui est coupé quand il neige, quand il y a du brouillard, quand il fait trop froid, quand il pleut, enfin, s'il y a des solutions qui sont apportées, c'est vraiment une bonne nouvelle.

4225

Concernant le document, le plan, on peut lire que les stationnements, il était prévu dans le plan de 92 qu'on puisse utiliser les stationnements en périphérie du parc, donc sur les grandes propriétés institutionnelles, pour enlever du stationnement, de la pression dans le parc et d'ailleurs répartir mieux les visiteurs du parc. Donc, s'il y a d'autres entrées, ils peuvent utiliser d'autres stationnements, des stationnements qui sont sous-utilisés les fins de semaine par les institutions. Donc, on peut assurer un réseau plus intéressant et une desserte plus intéressante.

4230

On lit, dans le plan que nous avons maintenant, que c'est toujours une intention mais que les actions prévues restent à entreprendre. Alors ce que je comprends, c'est en 92, pour avoir été là lors des consultations publiques, ça avait été accepté, reçu par tout le monde. Dix-huit ans plus tard, on est encore à en discuter. Puis là, maintenant on dit encore ça reste à entreprendre.

4235

J'aimerais savoir quelles sont vraiment concrètement et dans les priorités les actions qui vont être prises pour cette concertation, ce travail avec les institutions.

4240

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4245

Monsieur Rioux, je ne sais pas si vous pouvez débiter?

M. GILLES RIOUX :

4250

C'est une question presque orpheline.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Allez-y, expliquez-nous.

4255

M. GILLES RIOUX :

C'est que les stationnements... il y a des milliers d'employés au sud et tant que toute cette question-là, tant qu'on n'a pas à la fois trouvé les vocations permanentes des stationnements, de la circulation, tous ces équilibres-là, on n'a pas avancé. C'est pour ça que je dis que c'est orphelin, c'est qu'il n'y a personne qui l'a reprise en main et qui l'a fait

4260

évoluer depuis 92.

4265 Vous avez entièrement raison, c'est une question où on a beaucoup tardé. Il y avait ce projet-là de 92 d'utiliser comme stationnements alternatifs les fins de semaine, le soir, parce que le jour ils débordent sur semaine, et donc, ça n'a pas évolué. Je ne connais pas d'expérience significative, en tout cas il n'y en a pas qui a été portée à ma connaissance, pour trouver ces alternatives qui avaient été effectivement identifiées en 92.

4270 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Et qu'est-ce que je comprends, c'est que dans le fond les périodes utilisées la semaine ne sont pas les mêmes, par exemple, que ceux des usagers.

4275 **M. GILLES RIOUX :**

C'est ça.

4280 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, il y a moyen de concilier les mêmes endroits pour des clientèles différentes.

M. GILLES RIOUX :

4285 Oui, c'est ça, pour donner accès. Mais il y a aussi des accès qui doivent être physiquement améliorés, genre derrière le Royal Vic. Daniel corrige-moi là. En fait, il y avait un chemin qui normalement devait partir quasiment de Sherbrooke, monter jusque dans le mont Royal à travers le Royal Vic et le prolongement de la rue University. Et donc, tous ces chemins-là n'ont pas été développés avec le temps. C'est un coin, entre nous, assez
4290 bordélique, si vous allez là.

Il y a différentes solutions. Il y a eu des études encore sur la circulation dans le coin, mais on... il y a des activités que McGill va déplacer. En fait, toute la problématique du campus est de McGill par rapport au stationnement à l'accès au parc Mont-Royal est une
4295 question totalement ouverte. Il y a un comité McGill/Ville qui siège là-dessus. Alors, on n'est pas encore rendus au stationnement, puisque les autres problèmes qui entourent ce phénomène-là n'ont toujours pas été mis sous contrôle.

4300 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

On le mentionnera dans notre mémoire, mais dans une ville où on parle de développement durable, de concertation, j'espère que cette question deviendra une priorité à court terme.

4305 Sur la question de la sécurité, les représentants de la police nous ont expliqué que vous allez mettre sur pied un comité de suivi. Vous avez mentionné que ce serait avec les autres postes de quartier. J'aimerais savoir s'il y a d'autres intervenants que les postes de quartier qui vont être partie prenante de ce comité de suivi, considérant que la sécurité dans le parc ou dans l'arrondissement ne peut pas être vue dans un silo.

4310 Parce qu'à chaque fois qu'on parle de sécurité ou d'aménagement, on touche au paysage, on touche... enfin, mettre de l'éclairage ou enfin éclaircir les sous-bois. Parce qu'en vingt ans, je vous dirais, on a vu toutes sortes de propositions. Donc, ce qui avait été dit pour le mont Royal ou le parc, il fallait penser, il fallait presque inventer le système de sécurité, parce que c'est un parc aussi avec un paysage historique, patrimonial et tout ça.

4315 Alors, ma question sur le comité de suivi, qui siégera à ce comité et comment va fonctionner ce comité.

4320 **M. ANTONIO POMPA :**

Le comité de suivi comme tel, qu'est-ce qu'on voudrait faire, c'est d'impliquer les agents sociocommunautaires des postes de quartier qui touchent le mont Royal et, eux, ça n'a pas été fait encore, mais eux, qu'est-ce qu'on aimerait faire, qu'ils se rencontrent à X nombre de mois pour faire le point sur les différentes problématiques des arrondissements qui touchent le mont Royal. Donc, c'est ça l'objectif du comité de suivi.

4325 **Mme JOHANNE FRADETTE :**

4330 Ça, c'est le volet policier. Moi, de mon côté, du côté parc, on va avoir des rencontres. Je vais faire le lien entre les policiers qui, eux, vont avoir leur rencontre PDQ. Et moi, je vais faire le mien avec les intervenants dans l'arrondissement et dans le parc pour les problématiques que j'ai présentées tout à l'heure. Et puis dans ces rencontres-là périodiques, on en prévoit deux par année, on va pouvoir continuer de faire cheminer tous les aspects qu'on a discutés ce soir.

4335 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que dans ces comités, les citoyens vont avoir une participation, ou si c'est des comités qui sont restreints à des groupes ou à des associations? Comment ça va être organisé?

4340 **M. PIERRE BOUCHARD :**

4345 Pour le moment, notre interlocuteur privilégié a toujours été les Amis de la montagne. Ça ne nous empêche pas d'avoir des citoyens, s'ils veulent le manifester. Notre

intention, c'est d'avoir un comité qui fait en sorte, au niveau du parc j'entends, qui fait en sorte qu'on soit en mesure d'identifier les problèmes et de pouvoir intervenir et agir. Donc, notre intérêt, c'est le résultat.

4350

Donc, on est prêts à travailler avec tous les gens qui veulent collaborer avec nous autres. Mais évidemment, on va travailler avec les Amis de la montagne, qui sont des partenaires qui sont là à tous les jours, qui sont parfois plus en mesure que nous d'identifier des problèmes sur le terrain.

4355

M. GILLES RIOUX :

J'aurais un petit complément.

4360

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Oui, Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

4365

La mairesse Cinq-Mars d'Outremont tient également qu'on implique, ils ont des agents de sécurité, la Sécurité publique d'Outremont. Et la mairesse de Westmount m'a demandé qu'on implique également la Sécurité publique aussi donc pour le faire. Parce qu'en plus du parc, quand Pierre parle du parc, on a aussi des nouveaux terrains dont la responsabilité a été transférée à la Ville, bien que nous n'en ayons pas la propriété.

4370

Le boisé Saint-Jean-Baptiste, qui est un des lieux les plus massacrés de l'été 2007, appartient au Cimetière Notre-Dame. Il est confié à la Ville de Montréal pour vingt ans. Donc, on a maintenant la responsabilité de la sécurité. C'est le boisé le plus important, en dehors des parcs, concernant la biodiversité. Il faut absolument faire un effort.

4375

C'est dans Outremont. La mairesse Cinq-Mars souhaite que ses agents soient même utilisés selon la logique que la police souhaitera en lien avec... Johanne a également abordé avec les Amis l'extension potentielle de leur patrouille en dehors du parc, pour aller dans ces nouveaux terrains qui sont maintenant sous la responsabilité de la Ville.

4380

Et comment tout ça peut être composé, bien, ça relève des gens de sécurité, pas de moi-même, mais il faut maintenant développer ces pratiques dans les nouveaux chemins qui nous sont concédés, chemin de ceinture ou autres, qui passent sur des propriétés privées et qui créent des nouvelles problématiques de sécurité.

4385

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Madame Guilbault.

4390

Mme SYLVIE GUILBAULT :

4395

Pour terminer sur la consultation, je vous dirais, moi, comme directrice des Amis et Les Amies, on fait ça à temps plein le mont Royal. Mais je considère que l'information qu'on reçoit depuis deux semaines, c'est colossal. On en reçoit à tous les ateliers de nouvelles informations. Donc, j'imagine pour le citoyen qui ne fait pas ça à temps plein, c'est quelque chose faire le tour de toutes ces questions puis vous remettre un mémoire avec toute l'information analysée, mâchée et revue.

4400

On nous a parlé de Plan de transport, Plan de sécurité, qui touchent vraiment de très près les citoyens. Monsieur Bouchard nous a mentionné que les projets reviendraient en consultation publique. Donc, on parle de projets précis. Mais quand on parle de plans qui nous ont été présentés aujourd'hui et dans les autres ateliers, c'est plus global. Est-ce que ces plans-là pourront être ou est-ce que c'est prévu qu'ils soient présentés, si ce n'est pas en consultation publique avec l'Office, mais dans des moments de discussion publique avec la communauté?

4405

M. PIERRE BOUCHARD :

4410

Tous ces plans-là sont réalisés à la demande de la Table de concertation suite à des mandats que monsieur Corbo a donnés, et donc qui vont être présentés et discutés à la Table de concertation au mois d'avril, le 11 avril. Donc, ils devraient être déposés pour l'essentiel, à tout le moins. Ils vont peut-être être encore à bonifier, puis il va peut-être avoir une autre présentation, on verra. Donc, ces documents-là vont être présentés pour discussion à la Table de concertation le 11 avril.

4415

Mme SYLVIE GUILBAULT :

4420

Je comprends et je sais que nous allons faire partie, mais je parle des citoyens. Les Amis, on veut bien faire des forums, mais est-ce que la Ville prévoit qu'il y a une présentation? On peut le faire avec les forums des Amis, ça me fera plaisir de vous offrir nos infrastructures, mais au-delà de la Table, pour les gens qui veulent comprendre le plan sur plusieurs années, les priorités qui seront données...

4425

M. PIERRE BOUCHARD :

Au niveau du Plan de transport, le Plan de transport a déjà été débattu dans toutes sortes de commissions. Je ne sais pas lesquelles, en tout cas Jean pourra nous le dire.

4430

Donc, ce qu'on a fait aujourd'hui au niveau de l'accessibilité au mont Royal, on a fait un highlight de ce qui était déjà dans le Plan de transport pour l'essentiel. Et pour chacun des projets qui vont être réalisés, ça va faire l'objet, ça va être déposé à l'Office. Ce qu'on

4435 a présenté pour le moment, en termes de transport, ce sont les orientations. Et l'aspect fin, le design va être fait dans une étape subséquente et chaque projet va être déposé à la Table.

4440 Maintenant, au niveau de la sécurité, je ne sais pas, il faut voir avec nos amis des PDQ. La première intention, c'était de le déposer au niveau de la Table de concertation, mais on verra qu'elles vont être les suites. Je ne peux pas définir s'il va avoir une autre étape de consultation ultérieure. On va en discuter. Je n'ai aucune idée.

M. ANTONIO POMPA :

4445 Pour nous, dans le Plan de sécurité, on a amené des pistes de solution. Et c'est sûr que, comme j'ai dit tantôt, on est dans un stade exploratoire, puis il va avoir des études de faisabilité sur chaque piste qu'on a amenée. Il n'y a absolument rien de fait là-dessus, on est vraiment à l'étape embryonnaire dans tout ça.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

4450 Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4455 Donc, c'est à suivre.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

4460 C'est à suivre.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4465 Merci beaucoup. Donc, avant de terminer, juste pour vous rappeler que les mémoires vont être entendus à partir du 23 avril. Donc, je demanderais à ceux qui veulent venir s'exprimer devant la commission de signifier leur intention avant le 18 avril pour qu'on puisse planifier la logistique pour les séances; également si vous pouviez nous transmettre vos mémoires le plus tôt possible, idéalement avant le 18 aussi, pour nous permettre de les lire avant de vous rencontrer, pour qu'on puisse échanger avec vous lors de votre présentation.

4470 Également, j'ai un petit rappel sur la séance d'information qui va avoir lieu le 9 avril sur le projet de construction d'un complexe sportif au collège Brébeuf. Alors, l'information est disponible auprès de l'Office.

4475 Donc, je termine en vous remerciant d'avoir participé en grand nombre à toutes ces

séances d'information. Je vous remercie beaucoup de votre participation.

4480 Je remercie également les gens de la Ville de Montréal, tous les services qui nous ont aidés à comprendre le projet, à répondre aux questions des citoyens. Donc, merci beaucoup à vous tous.

4485 Également, je remercie l'équipe de la commission, les analystes, madame Bilodeau, madame LeBlanc, également les gens de la technique, madame Maisonneuve, monsieur Jutras, également toutes les personnes de l'Office qui ont travaillé à l'accueil, entre autres ce soir messieurs Lazar Aguiar et Gabriel Lemonde-Labrecque, et mon collègue, bien sûr, monsieur Jean Burton.

Donc, sur ça, bonne soirée et merci beaucoup. On se revoit le 23.

4490 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4495 Et, j'ai signé :

4500 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.